



PLAN REGIONAL

POUR LA PREVENTION

ET

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

2015-2018

REGION MARTINIQUE



En appui avec le

Centre Ressources Illettrisme



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
Quelques repères juridiques	
PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE ET FINALITES DU PLAN	8
1. Les définitions	
2. Les enjeux	
. L'ANLCI	
. La Mission régionale	
. Le Centre Ressources Illettrisme	
PARTIE 2 : ENJEUX ET ORIENTATIONS DU PLAN	17
1. Diagnostic / Bilan du précédent plan	
2. Objectifs stratégiques	
3. Les priorités	
4. Gouvernance	
✓ Suivi et évaluation	
✓ Repères méthodologies	
PARTIE 3 : LES PROJETS PARTENAIRES	37
⇒ Axe 1 – Prévention de l'illettrisme	
⇒ Axe 2 – Accompagnement des jeunes 16-25 ans	
⇒ Axe 3 – Savoirs de base et monde du travail	
⇒ Axe 4 – Gouvernance – Appui aux acteurs	
LES ENGAGEMENT DU PLAN 2015-2018	155
ANNEXES	

PREAMBULE

Le Plan régional pour la Prévention et la lutte contre l'illettrisme 2015-2018 de Martinique s'inscrit dans la continuité du précédent plan 2011-2013 qui ambitionnait de permettre à tout individu d'accéder à l'information, à communiquer activement oralement et par écrit afin de devenir autonome, de progresser et d'aller vers la réussite.

L'enjeu prioritaire reste le renforcement de la coordination des acteurs régionaux pour construire collectivement des réponses qui permettront de faire diminuer les statistiques de l'illettrisme qui s'élèvent à 14% selon l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne) réalisée par l'INSEE en 2006/2007. Cette dernière a été renouvelée en 2014 et les résultats actualisés devraient être disponibles pour fin 2015.

L'objectif affiché depuis 2009 par l'autorité publique, était de diminuer de moitié en cinq ans l'écart entre le taux d'illettrisme constaté en Outre-mer et celui de la métropole. Il a ouvert des perspectives pour mettre en œuvre une politique stratégique, dynamique et volontaire en faveur des publics qui éprouvent des difficultés d'accès aux savoirs de base ou à la maîtrise de la langue française. Il s'agit d'un objectif clair et en même temps ambitieux.

S'agissant du **2nd plan régional 2011-2013**, l'objectif était de réduire de moitié en cinq ans l'écart entre la métropole et l'Outre-mer, soit de passer à un taux de 11,5 % de personnes en situation d'illettrisme pour 2015.

Pour ce **3ème plan régional**, l'objectif fixé est de faire baisser ce taux d'illettrisme à nouveau de deux points pour 2018 et ainsi atteindre les **9,5 %**.

Pour chacun de ces plans, il s'agit pour la mission régionale de lutte contre l'illettrisme de coordonner et d'optimiser les moyens pour rendre l'action publique plus efficace. La construction de ce plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans une démarche partenariale et se décline en réponse aux besoins de notre territoire.

Cette stratégie de prévention et de lutte contre l'illettrisme élaborée avec l'ensemble des acteurs locaux, couvre l'ensemble des champs de la lutte contre l'illettrisme, de la prévention à la remédiation, est en parfaite articulation avec le Plan académique de prévention de l'illettrisme déployé par l'Education nationale.

Il vise à apporter des réponses spécifiques pour chaque catégorie de population, de la petite enfance aux enfants scolarisés, aux parents, aux jeunes dont l'insertion est une préoccupation importante, ainsi que les adultes, demandeurs d'emploi ou salariés. Ainsi, tous les domaines et toutes les catégories de la population sont ainsi pris en compte dans l'élaboration de ce plan.

L'illettrisme touche ici aussi tous les secteurs d'activité professionnelle, y compris l'administration. Cependant, chaque martiniquais, qu'il soit salarié, chef d'entreprise, ou

demandeur d'emploi, doit pouvoir disposer d'un socle fonctionnel regroupant les compétences nécessaires à l'exercice de sa profession et lui permettant de s'adapter aux évolutions technologiques, d'être autonome dans sa vie citoyenne.

La maîtrise des savoirs de base contribue, de ce point de vue à la sécurisation des parcours professionnels, en renforçant les chances d'intégration et de promotion sociale.

Cette dimension professionnelle, transcrite dans les projets, à l'instar de l'accompagnement des acteurs du monde de l'entreprise, participe d'une volonté de dialogue social. A cet égard, le présent plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme fera l'objet d'une présentation en séance du CREFOP.

Ce plan pourra donc constituer l'un des axes du prochain contrat de plan de développement de la formation professionnelle.

Pour autant, il apparaît aussi indispensable de développer l'accès aux livres et à la lecture, de donner le goût de lire aux jeunes. C'est en valorisant la pratique de la lecture et de l'écriture, que l'on pourra favoriser l'acquisition des compétences susciter le plaisir de chercher et d'inventer des histoires, que l'on permettra de nourrir et développer l'imagination. Lire, c'est également développer les capacités d'argumenter, d'échanger, de débattre.

Le plan aboutit à des actions innovantes visant, d'une part, à rendre les adultes plus autonomes et d'autre part à promouvoir la culture de la lecture et de l'écrit.

Un travail visant à renforcer le dialogue et la concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le champ de l'éducation, de la formation continue, du conseil, de l'orientation, de l'emploi devrait permettre d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge des publics vers une insertion sociale et professionnelle durables.

Avec cette coordination et cette animation d'un dispositif mesurable, organisé, pour rendre effectif l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base, la Martinique a aujourd'hui toutes les cartes en main pour agir efficacement sur ce phénomène socialement dévastateur qu'est l'illettrisme.

-=*=-

« C'est quoi une vie d'homme ?

C'est le combat de l'ombre et de la lumière...

C'est une lutte entre l'espoir et le désespoir, entre la lucidité et la ferveur...

Je suis du côté de l'espérance, mais d'une espérance conquise, lucide, hors de toute naïveté ».

Aimé Césaire - Entretien dans *Présence africaine*

Quelques repères juridiques

La lutte contre l'illettrisme s'appuie sur un cadre législatif et institutionnel étendu :

- **La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions** érige la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale avec inscription au Code du Travail (article 24 de la loi).
- **La création, en 2000, de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme qui a succédé au Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme.** Elle a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre
- **Le code de l'éducation article L121-2** « *La lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme dans leurs domaines d'action respectifs.* »
- **La Loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.** Elle a créé le Droit Individuel à la Formation (DIF) et mis en place les périodes de professionnalisation au profit des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Ces dispositifs sont venus compléter les actions de formation de base inscrites dans les plans de formation des entreprises.
- **La Loi de mars 2006, pour l'égalité des chances et la création de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité.** Cette agence devait mettre en place, entre autres missions, des actions en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, et devait concourir à la lutte contre l'illettrisme.
- **Le Relevé de décision du Conseil interministériel de l'Outre-mer en date du 6 novembre 2009 - Atelier 7 : Egalité des chances – Promotion de la diversité – Insertion des jeunes.** On y retrouve la nomination d'un sous-préfet à la Cohésion sociale et à la jeunesse chargé de la coordination des acteurs qui œuvrent en faveur des jeunes et qui a pour mission de rendre plus efficaces les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme, l'insertion sociale et l'égalité des chances.
- **La circulaire DGEFP N°2008/01 du 3 janvier 2008** a permis de définir des orientations en faveur l'accès aux compétences clés pour une insertion durable dans l'emploi des personnes en difficulté avec les savoirs de base. Ce programme piloté par la DIECCTE Martinique s'adressait prioritairement aux personnes de premiers niveaux de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi.

- **La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a engagé ce qu'il a été convenu d'appeler « l'Acte III » de la décentralisation.** Elle vient modifier le dispositif de formation professionnelle tout en renforçant les prérogatives de la Région au niveau de la prise en charge des publics. *En application de l'article L.121-2 du code de l'éducation, la région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences défini par décret.*
(Article L. 6121-2 du code du travail – loi du 5 mars 2014)

L'EVOLUTION DES MISSIONS DU CONSEIL REGIONAL

La collectivité régionale de Martinique a vu ses compétences se développer au fil du temps et cela depuis **la loi du 7 janvier 1983** portant sur la décentralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec l'affirmation d'une compétence de droit commun en faveur des Régions.

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale transfère à la Région de nouvelles compétences en matière de **prévention et de lutte contre l'illettrisme** pour l'acquisition des compétences clés des publics en situation d'illettrisme, des détenus, des personnes handicapées et des français établis hors de France.

Ses compétences sont ainsi renforcées avec les dispositions de l'article L.6111-1 en matière d'orientation et de formation qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de l'emploi et de la formation professionnelle
- Politiques de formation : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation, carte régionale des formations professionnelles initiales, apprentissage (COM), formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation
- Formation professionnelle : mise en place et animation du Service public régional de formation professionnelle (SPRF)
- Orientation professionnelle dans le cadre d'une co-construction du projet régional de Service public régional de l'orientation (SPRO).

Pour engager les évolutions portées par la loi du 5 mars 2014, le Conseil régional de Martinique a, au regard des conclusions du 5ème Congrès des élus martiniquais qui s'est tenu le 21 juin 2013, sollicité une demande d'habilitation sur le fondement de l'article 73 alinéas 2 et 3 de la Constitution et des articles LO4435-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales aux fins d'adapter et de fixer en Martinique les règles visant la création d'un **Etablissement public à caractère administratif** (EPA).

Ce dernier est chargé d'exercer les missions de service public de la formation tout au long de la vie et de coordonner les services publics de l'orientation tout au long de la vie, de la formation tout au long de la vie et de l'emploi (cf. délibération n° 13-1230-1 en date du 28 Juin 2013).

L'habilitation en matière d'orientation, de formation et d'accompagnement vers l'emploi (OFE) a été accordée à la Région Martinique par l'article n°21 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale portant diverses dispositions relatives aux outre-mer, publiée au Journal Officiel n°0055 du 6 mars 2014 (page 4848 - texte n°1).

Les statuts de l'EPA ont été adoptés lors de l'Assemblée plénière du 26 mars 2015, générant ainsi sa création juridique.

1. Contexte

Pour agir efficacement, il faut se mettre d'accord sur les terminologies et pour bien comprendre la réalité des situations des personnes, et pour trouver des solutions appropriées, il faut disposer de définitions simples et claires pour ne plus confondre illettrisme, analphabétisme, apprentissage du français langue étrangère.

2. Les définitions

Avant toute action, il est nécessaire de se mettre d'accord sur les mots et de savoir de quoi l'on parle :

Illettrisme

L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs.

Anlci, cadre national de référence - 2003

Cette définition distingue l'illettrisme :

➤ de l'**analphabétisme**

On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

➤ du **Français Langue Etrangère (FLE)**

Pour les nouveaux arrivants dans notre pays, dont ils ne parlent pas la langue, on parle de FLE. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

Cette typologie est fondamentale et à retenir pour une compréhension, in fine, de la problématique générale de l'illettrisme et de celle spécifique à la Martinique.

3. Les chiffres

Au niveau national

Depuis 2005 il existe des chiffres fiables concernant l'illettrisme en France. Pour la première fois, grâce à l'introduction d'un module spécifique développé par l'ANLCI dans l'enquête Information et Vie Quotidienne de l'INSEE, il a été possible de connaître le nombre de personnes concernées par l'illettrisme.

En 2005, il y avait 3 500 000 personnes (soit **9% des 18-65 ans** ayant été scolarisées en France). En 2012 cette enquête a été réitérée, et les chiffres montrent un **recul de 2 points de l'illettrisme** en France. Aujourd'hui, il y a 2 500 000 personnes, entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France concernées par l'illettrisme.

Parmi ces 2 500 000, 53% ont plus de 45 ans. **60,5% sont des hommes**, 48,5% vivent en zones rurales ou faiblement peuplées, et 10% vivent en Zone Urbaines sensibles.

Ces chiffres ont donc orienté les priorités de la politique de lutte contre l'illettrisme en France (cf Rapport et préconisations du CNEFOP) et déterminé le plan d'action de l'ANLCI.

51% ont un emploi, et **10%** sont au chômage. Sur l'ensemble de la population scolarisée en France, cela signifie que **6% des personnes dans l'emploi** est en situation d'illettrisme et **10% des demandeurs d'emploi sont en situation d'illettrisme**.

Les chiffres concernant l'illettrisme dans le monde du travail montre tout l'enjeu donné aux acteurs de la formation professionnelle (syndicats, OPCA, employeurs, ...) à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les salariés les plus en difficulté avec l'écrit accèdent à la formation professionnelle tout au long de la vie. Il s'agit de favoriser le retour à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et le maintien durable dans l'emploi pour les salariés afin de leur donner les outils nécessaires à l'adaptation constante aux contraintes des évolutions du poste de travail, de réduire le stress et de favoriser la motivation de ces salariés, au bénéfice de la performance économique de l'entreprise et de l'économie dans son ensemble.

Au niveau régional

Au niveau de la Martinique, **l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne)** menée par l'Insee en 2008 a estimé à **14%** la part de la population martiniquaise en difficulté grave ou forte à l'écrit. Cette enquête a toutefois été reconduite en 2014 mais les résultats ne sont pas encore disponibles au moment de la finalisation des travaux du plan 2015-2018.

Selon cette enquête, l'illettrisme touche toutes les couches de la population :

- Les hommes sont plus souvent en difficulté que les femmes : **21%** contre **19%** pour les femmes.
- **32 %** des demandeurs d'emploi sont en difficulté face à l'écrit.
- **15 %** des personnes qui travaillent sont en difficulté face à l'écrit, **10 %** en situation d'illettrisme.
- **22,5 %** sont des ouvriers, **19 %** des artisans, **14 %** des agriculteurs.

En 2014, nous disposons de données récentes s'agissant des jeunes. En effet, à l'occasion des Journées Défense Citoyenneté (JDC), **16,3%** des jeunes sont repérés comme en étant en grandes difficultés face aux compétences de base, ce qui représente **887 jeunes**. Sur cette même année, la moyenne nationale est de **4,1%**.

L'enquête IVQ de l'Insee Martinique couvre d'autres domaines que celui de la lecture, comme la production écrite, la compréhension orale et le calcul.

Elle montre que les personnes qui rencontrent des difficultés de lecture ne sont pas tout à fait les mêmes que celles ayant des problèmes de compréhension orale ou des difficultés en calcul. Il existe des difficultés spécifiques au domaine de l'écrit.

Elle révèle aussi que la Martinique se caractérise par une forte proportion de personnes non diplômées, même si désormais le retard éducatif se comble.

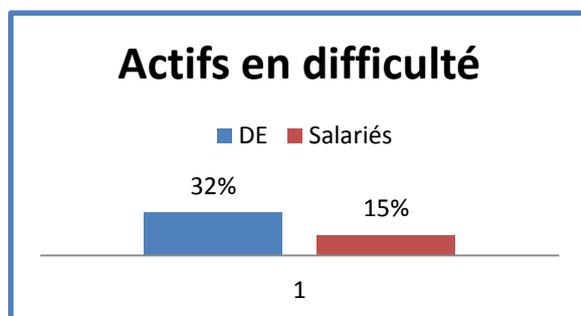
Selon cette enquête, le phénomène d'illettrisme concerne d'abord :

- les plus âgés,
- les demandeurs d'emploi (notamment de longue durée)
- ainsi qu'une partie importante des habitants du Nord de la Martinique.

L'illettrisme est un problème encore trop souvent sous-estimé parce qu'invisible et encore trop souvent tabou parce qu'il n'est pas facile d'en parler avec les personnes concernées.

Par ailleurs, s'agissant des actifs, il apparaît que Selon l'INSEE :

- parmi les personnes dans l'emploi, **15%** sont en difficulté avec l'écrit et **10 %**, réellement, en situation d'illettrisme
- parmi les demandeurs d'emploi, **32 %** sont en difficulté, alors que l'offre de formation les concernant s'est établie à 430 places en 2009.



Source : Enquête IVQ INSEE 2006/2007

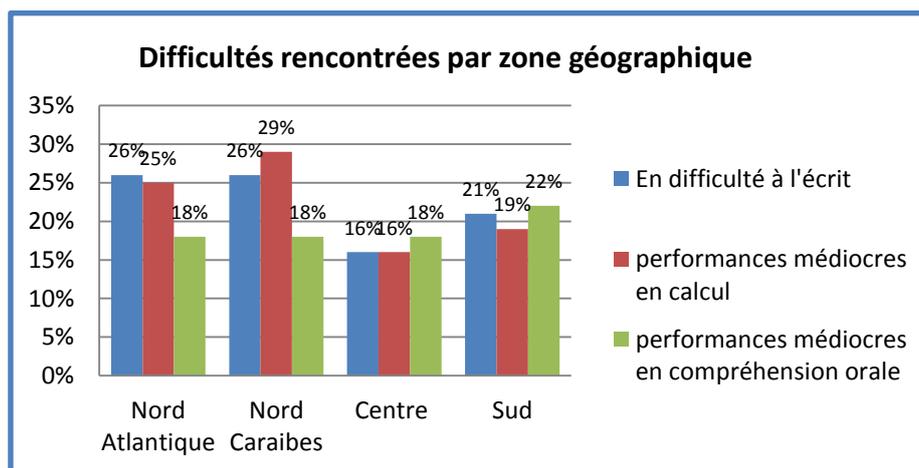
Le repérage des adultes reste difficile à réaliser car ils mettent en place différentes stratégies de contournement, craignant d'être stigmatisés et mis à l'écart. Pourtant, ils ont réussi à construire des compétences sans avoir recours à l'écrit. C'est sur ce patrimoine de compétences qu'il faut s'appuyer pour leur redonner confiance et qu'ils osent prendre le risque de renouer avec les apprentissages.

Selon l'INSEE, toujours, pour toutes ces personnes, les difficultés connues dans l'enfance impactent par la suite la vie professionnelle de l'adulte, par exemple, plus du quart des adultes en difficulté

avec l'écrit, en Martinique, ont de faibles revenus. L'illettrisme est donc un facteur de paupérisation.

Plus encore, certains salariés en situation d'illettrisme s'exposent à des risques professionnels par l'absence de compréhension des consignes (consignes de sécurité, consignes d'épandage ou encore posologies) dans certains secteurs d'activité.

Si l'on aborde la question des territoires, il devient alors évident que le territoire Nord comprenant à la fois le Nord Caraïbes et le Nord Atlantique reste le plus en difficulté. L'éloignement et la ruralité agissant comme des facteurs aggravants.



Source : Enquête IVQ INSEE 2006/2007

Pour faire face à cette situation, et proposer des mesures adaptées, il est important de tenir compte dans l'élaboration de la démarche des éléments suivants :

- **Les difficultés à l'écrit apparaissent dès l'école primaire**
- **Le niveau d'études des parents** apparaît lui aussi comme un **facteur déterminant** (par exemple, ils peuvent influencer sur les habitudes de lecture).
- **L'impact des conditions de vie est important** : si l'usage du créole n'est pas repéré comme un handicap, le fait d'avoir connu une situation familiale difficile dans son enfance en est un : difficultés matérielles, famille très nombreuse concentrée dans un petit logement, etc....

A noter :

Les résultats de la nouvelle enquête 2014 IVQ seront connus pour décembre 2015.

Les données recueillies à l'issue de la Journée Défense Citoyenneté (JDC)

Le 1er juillet 2010, la JDC, Journée Défense et Citoyenneté a pris la suite de la JAPD (Journée d'Appel à la Défense) qui elle-même avait été initiée en 1998 pour les jeunes hommes âgés de 17 à 25 ans ayant effectué leurs formalités de recensement. Les filles ont rejoint les garçons en 2000.

En 2003, le protocole de test initial a été modifié radicalement et le mode de passation des nouveaux tests a changé en 2009. Actuellement les tests sont « automatisés » ne demandant plus d'intervention du personnel du ministère de la Défense.

Des indications précises sur **les jeunes âgés de 17 ans**, soumis à des tests, nous sont fournies grâce à la Journée Défense et Citoyenneté :

- **4,1 % des jeunes âgés de 17 ans en moyenne (France métropolitaine et outremer en 2014)** ont de grosses difficultés à la compréhension et peuvent être par extension assimilées à des personnes en situation d'illettrisme.

Pour la Martinique, ils sont **16,3 %**.

Ces chiffres sont fournis par le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Éducation Nationale. Les tests n'ont pas pour objet de mesurer uniquement l'illettrisme mais ont une vocation beaucoup plus large, de mesure des compétences des jeunes face à la lecture.

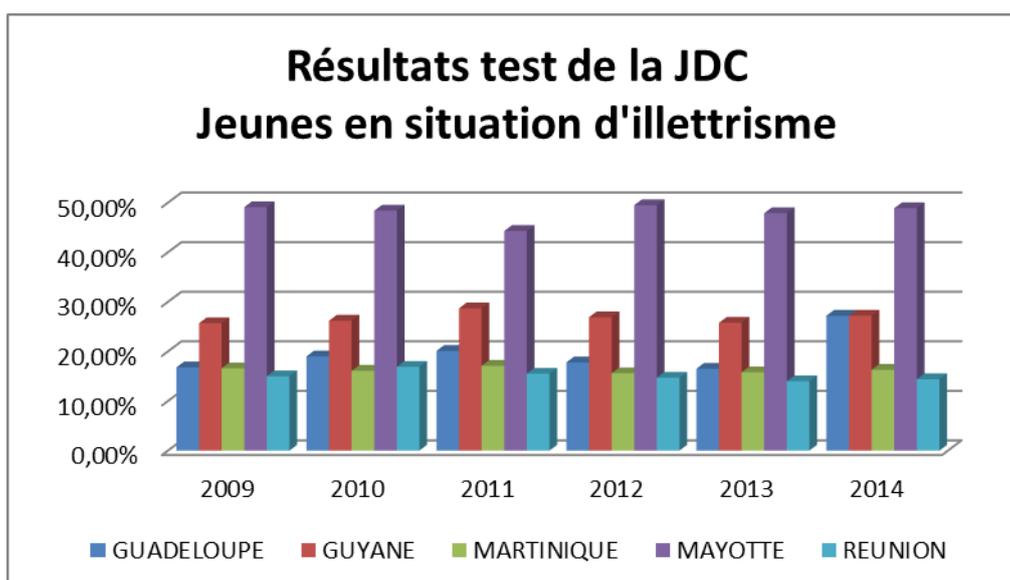
Rappelons que **l'illettrisme qualifie la situation des jeunes qui éprouvent de très graves difficultés face à l'écrit, au point de ne pas lire, écrire un message très simple** et qu'il ne couvre pas la situation de tous ceux qui, à des degrés divers, ont certaines difficultés avec l'écrit.

Si, d'après les chiffres JDC, près de 10 % des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire éprouvent des difficultés face à l'écrit, le pourcentage de ceux qui ne maîtrisent pas la base de la base (apprentissages fondamentaux) et éprouvent des difficultés si graves qu'elles peuvent entrer dans la définition de l'illettrisme, s'élève à moins de 5% de la classe d'âge, ce qui représente néanmoins 33 000 jeunes (au niveau national).

En Martinique, le taux de jeunes repérés en difficulté reste très élevé en Martinique

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble Métropole	4,5%	4,3%	4,1%	3,7%	3,5%	3,5%
GUADELOUPE	16,8%	19,0%	20,1%	17,8%	16,5%	16,5%
GUYANE	25,7%	26,2%	28,7%	26,9%	25,8%	27,2%
MARTINIQUE	16,6%	16,1%	17,1%	15,6%	15,8%	16,3%
MAYOTTE	49,1%	48,4%	44,3%	49,5%	47,9%	48,9%
REUNION	15%	16,9%	15,5%	14,7%	14,0%	14,4%
Ensemble DOM	19%	20,4%	20,6%	19,5%	19%	19,2%
Métropole + DOM	5,10%	5,1%	4,8%	4,4%	4,1%	4,1%

Source : DEPP – Ministère de l'Éducation nationale



Source : DEPP – Ministère de l'Éducation nationale

4. Les enjeux

La prévention et la lutte contre l'illettrisme est une compétence partagée. Les plans doivent clairement s'articuler avec l'ensemble des politiques publiques conduites dans chacun des champs (*éducation, cohésion sociale, développement des territoires, égalité des chances ...*) que couvrent la lutte contre l'illettrisme et répondre à un cohérence nationale qui puisse garantir, sur tous les territoires, l'accès de tous les citoyens aux compétences de base.

L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, créée en 2000 pour rendre effective une action concertée des pouvoirs publics nationaux et territoriaux. Elle mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutte contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs. Elle travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'action qui conjugue les efforts de tous.

L'ANLCI, groupement intérêt public, a pour objet, dans le cadre de la lutte contre les exclusions définie par le Gouvernement :

- de fédérer et d'optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile à la lutte contre l'illettrisme,
- de promouvoir, tant au niveau national que local, toutes les actions concourant à prévenir et résorber l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base,
- d'accompagner et de professionnaliser les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme.

Contexte

La prévention et la lutte contre l'illettrisme demandent une mobilisation concertée de l'ensemble des services de l'Etat, du Rectorat, des collectivités territoriales et des partenaires de la société civile. Au terme de l'année 2013, lorsque la lutte contre l'illettrisme a été déclarée Grande cause nationale par le Premier ministre, les ministères, les conseils régionaux et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur des orientations stratégiques pour la période 2014-2018.

En prenant appui sur ces orientations stratégiques dont la première vise à faire reculer l'illettrisme de deux points d'ici 2018, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a défini un nouveau projet d'intervention et sa convention constitutive a été renouvelée pour cinq année supplémentaire à partir d'avril 2014.

Le rôle de l'ANLCI consiste à apporter aux décideurs un éclairage sur le nombre de personnes concernées, à agencer, dans chaque région, les moyens mis en œuvre en vue de faire reculer l'illettrisme et à outiller les acteurs. Son programme d'activité est organisé pour faciliter l'atteinte des orientations stratégiques nationales.

Les orientations stratégiques :

1. Faire baisser le taux d'illettrisme de deux point d'ici 2018, le mesurer pour chaque région et en évaluer les résultats
2. Concentrer les actions sur deux priorités à des âges différents de la vie : d'une part en prévention de l'illettrisme chez les enfants et les adolescents, d'autre part en

direction des plus de 45 ans et des résidents en zones rurales ou urbaines sensibles qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi

3. Développer et renforcer une organisation territoriale et partenariale de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme
4. Renforcer la mise à disposition d'outils de repérage et de prévention, de capitalisation des bonnes pratiques, ainsi que la sensibilisation des professionnelles de l'orientation ; encourager les initiatives porteuses d'innovation et de partenariat entre le monde de l'éducation et la formation et le monde de la recherche.

Le cadre légal

L'article L 121-2 du Code de l'éducation en référence à la loi d'orientation de lutte contre l'exclusion de 1998 précise : « *La lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme dans leurs domaines d'action respectifs.* »

La circulaire n°4.797/SG du 20 juin 2001 du Premier ministre qui fixe les conditions dans lesquelles les Préfets de régions désignent les correspondant opérationnels de l'ANLCI dans chaque région.

LA MISSION REGIONALE

La Mission régionale de lutte contre l'illettrisme met en œuvre les décisions du Comité de pilotage. Elle assure l'interface entre le comité de pilotage et les instances techniques créées pour les besoins d'élaboration, d'animation et de mise en œuvre du plan régional. Elle est placée sous la responsabilité du chargé de mission régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Ce dernier est nommé par lettre de mission conjointe du Préfet de Région et de l'ANLCI, conformément à la circulaire du Premier Ministre du 20 juin 2001.

Ses missions sont les suivantes :

- ✓ **Impulser, animer et coordonner les actions** et initiatives des acteurs en déclinaison des orientations définies par le plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme ;
- ✓ **être l'interlocuteur des services** déconcentrés de l'état, des collectivités, et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme ;

- ✓ **Appuyer**, en lien avec le comité technique, les travaux du comité de pilotage et **mettre en œuvre** ses décisions ;
- ✓ **Préparer, piloter et animer** le comité technique et les commissions thématiques ;
- ✓ **Coordonner l'offre** d'appui aux acteurs sur les territoires ;
- ✓ **Coordonner l'ingénierie** de suivi et d'évaluation du plan régional de lutte contre l'illettrisme ;
- ✓ **Coordonner l'information et la communication** sur le plan régional.

LE CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME :

Le centre ressources illettrisme est un espace d'animation à vocation régionale ou départementale.

En vue de contribuer à l'amélioration des actions de lutte contre l'illettrisme, il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la lutte contre l'illettrisme. En accord avec ses financeurs, son action pourra être étendue à l'ensemble des problématiques linguistiques (*savoirs de base – alphabétisation- FLE*).

Il veille à garantir l'accès du public à l'information en matière de lutte contre l'illettrisme, et à améliorer la connaissance nécessaire pour la mise en place de réponses d'accompagnement adaptées à la diversité des besoins.

Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans ce domaine, les dispositifs ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles. Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme. Il assure par ailleurs l'animation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme en animant des groupes thématiques de travail.

Pour plus de proximité et de réactivité, depuis le début de l'année 2012, le Centre Ressources Illettrisme a mis en place un numéro vert à destination des usagers. Il s'agit du :



Le Centre Ressources illettrisme (CRI) qui est porté par l'AGEFMA jusqu'à Septembre 2015, sera dorénavant porté par le nouvel établissement public (EPA-OFE) créé par le Conseil régional de Martinique suite à une habilitation dans le cadre de la loi du 5 mars 2014.

1. DIAGNOSTIC / BILAN DU PLAN 2011-2013

La Martinique s'est dotée depuis 2005 d'un plan d'action régional triennal et en 2015, nous enchaînons sur une 3^{ème} génération de plan qui ira jusqu'en 2018.

Ces différents plans se sont inscrits dans une logique d'optimisation, de mise en cohérence et en complémentarité des ressources et des initiatives développées par les différents acteurs, dans leur champ de compétence propre.

L'objectif du 1^{er} **plan régional 2005-2007** était de permettre aux personnes en difficulté, d'avoir un plus large accès à la maîtrise de l'écrit et aux compétences de base.

S'agissant du 2nd **plan régional 2011-2013**, l'objectif était de réduire de moitié en cinq ans l'écart entre la métropole et l'Outre-mer, soit de passer d'un taux 14% de personnes en situation d'illettrisme à 11,5% en 2015. La Préfecture a commandé le renouvellement de l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne) auprès de l'INSEE en 2014 et les résultats devraient être disponibles pour le 2nd semestre 2015.

Toutefois, le bilan des actions a pu être établi et fait ressortir des éléments qualitatifs et quantitatifs qui se déclinent selon les grands axes préalablement définis.

AXE 1

Gouvernance, animation et appui aux acteurs

Une des principales actions de cet axe est la sensibilisation des acteurs au repérage dans une visée de facilitation de l'entrée en formation pour les publics en situation d'illettrisme. Une forte mobilisation des acteurs a été opérée dans ce sens : les OPCA auprès des chefs d'entreprise, l'Association des Maires auprès des acteurs de l'action sociale, le CNFPT auprès des élus et directeurs de la fonction publique territoriale, auprès des directeurs d'agence de Pôle Emploi, du réseau URSIEA et d'associations, ce qui représente **460 personnes**.

Des actions ont également été mises en œuvre pour la professionnalisation des acteurs et la mutualisation des pratiques. L'Etat avec la DIECCTE particulièrement et avec l'appui du chargé de mission régional de l'ANLCI et du CRI ont organisé un cycle de professionnalisation spécifique pour les formateurs du dispositif « Accès aux Compétences Clés » de 2011 à 2013. **6 actions de formation** ont permis à **99 formateurs et responsables pédagogiques** de se professionnaliser, **63 formateurs** ont participé à des ateliers de prise en main d'outils multimédia.

Il est à noter que notre département a participé à l'expérimentation « Compétences de base des apprentis » et que **3 CFA** sur 4 ont participé à ce projet et ont bénéficié de **3 actions de formation**, soit **26 enseignants et formateurs**.

D'autres formations ont également été organisées au niveau départemental auprès des bénévoles pour l'animation autour du livre et auprès des collectivités territoriales par le CNFPT.

L'appui et l'accompagnement des acteurs sont assurés dans le cadre du plan régional par la chargée de mission régionale et le CRI.

Réalisations d'actions :

⇒ **Sensibiliser les acteurs du repérage, favoriser l'entrée en formation des publics en difficulté**

SENSIBILISATION	PERS	TYPE
POLE EMPLOI	161	Agents et directeurs
OPCA	131	Directeurs, DRH, responsables de service, conseillers
ADMINISTRATIONS	33	LA POSTE
	33	CNFPT
	30	MAIRIE FDF
	10	MAIRIE LAMENTIN
	12	DJSCS
	12	ENTREPRISES
	26	URSIAE - ENTR IAE
	8	OPCA
ASSOCIATIONS	14	ARTER NORD
	50	MAISON D DU SAVOIR
	3	CROIX ROUGE
	14	OPERATEURS REAAP

537 bénéficiaires

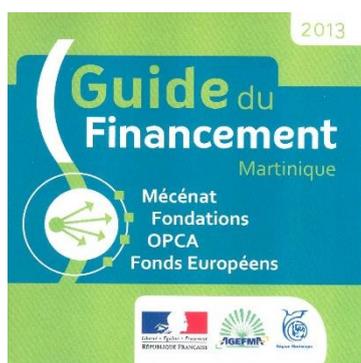
⇒ Professionnalisation des acteurs et mutualisation des pratiques et outils

ACTIONS	STAGIAIRES
Sécurisation des parcours	5
Mettre en place une formation sur les savoirs de base	24
Ingénierie pédagogique pour le développement des compétences clés en situation professionnelle	26
Animer une situation didactisée de développement des compétences clés	15
Mettre en place des actions de LCI pour tout public	17
Méthodologie et pratique des ARL	12
Boîte à outils	
Visioconférence – présentation outil DALIA	51

150 bénéficiaires

⇒ Informer, communiquer sur la lutte contre l'illettrisme en vue de mobiliser les différents acteurs, partenaires et bénéficiaires

Un guide du financement des actions de lutte contre l'illettrisme a été élaboré pour les porteurs de projet et **18 fondations et mécènes** ont acceptés d'y figurer.



ACTIONS

Campagne de communication 2013

autour du numéro Vert dédié à la lutte contre l'illettrisme en Martinique :

Spot audio diffusé sur RCI et Martinique 1^{ère}

Spot vidéo diffusé sur ATV et Martinique 1^{ère}

300 affiches numéro Vert distribuées auprès des structures d'accueil, collectivités et associations

Réalisation de **6000 plaquettes ACC** distribuées aux Missions Locales et Pôle Emploi + Organismes de formation ACC

Réalisation de **4 magazines télévisés** sur les dispositifs de lutte contre l'illettrisme « **300 Secondes pour la formation** »

169 contacts Numéro vert

En matière de préconisation, l'accent sera mis sur la relance d'une campagne de communication autour du numéro vert d'information sur la lutte contre l'illettrisme et sur la poursuite des missions de professionnalisation et d'établissement de partenariats.

AXE 2 PREVENTION DE L'ILLETTRISME

Différents dispositifs existent pour le soutien scolaire et la Ligue de l'enseignement pour sa part, a proposé des actions tels que : « Lire et faire lire », le CLAS, l'accompagnement à la scolarité et l'aide à la parentalité, génération en Or avec des retraités et des ateliers lecture pour **2103 bénéficiaires** et **42 bénévoles formés**.

L'association ALCES pour sa part a accompagné **783 élèves** du CP jusqu'au lycée avec « Coup de pouce clé », « Minimoun's », ALECS et PPLE. Cette dernière envisage de réaliser une enquête sur le devenir des adhérents des actions CUCS de 2009 à 2012.

Un accompagnement renforcé est assuré en Martinique par les dispositifs « Classes passerelles » et « Jardins d'éveil ».

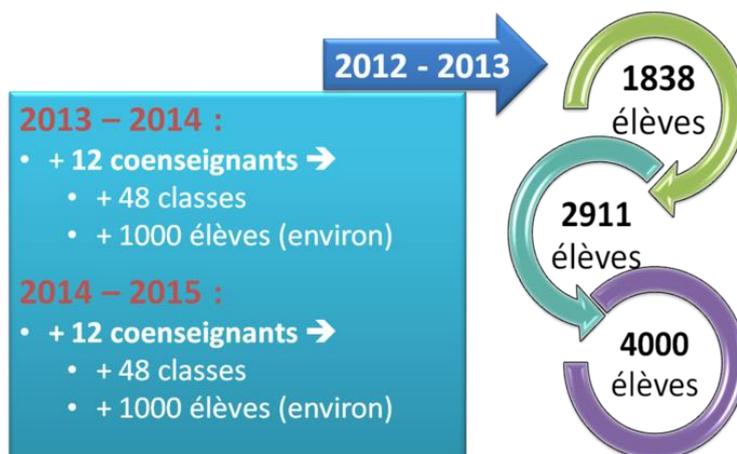
La prévention de l'illettrisme passe également par la mise en place d'actions autour du livre et avec l'initiative de la DAC, des auteurs sont invités dans les crèches. Un concours d'écriture pour les enfants de niveau CP/CE2 a été lancé en partenariat par l'État et les collectivités territoriales. D'autres dispositifs sont également en place, tels que les Ateliers « AMILI » (amis du livre), « Yolibébé », les Ateliers de lecture sur les accueils péri et extrascolaires, Livre et lecture dans les Accueils Collectifs de Mineurs ou encore le Programme de prévention par la lecture et l'écriture.

On retrouve aussi des ateliers parentaux pour l'accompagnement des jeunes parents dans l'exercice de leur compétence parentale qui sont organisés par le Conseil général et le service PMI, ainsi que les « Ateliers 0-6 mois » par la Coordination départementale des Ateliers Pré, Post-Nataux et Parent-Enfant du Conseil général.

Des actions autour de la famille ont été menées en Martinique, notamment à travers le dispositif « École famille, quartier » du Conseil général.

La CAF et la DJSCS ont contribué au financement et à la mise en œuvre d'action notamment d'un cycle d'information et de qualification des opérateurs du REAAP, **soit 124 bénéficiaires** issue d'une quarantaine d'associations.

L'expérimentation du programme PARLER (Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir) a pour objectif de garantir l'acquisition des compétences langagières en jeu dans l'apprentissage de la lecture. On peut noter que **55 écoles** ont été mobilisées sur le territoire en 2013, ce qui représente 102 classes, soit **1838 élèves bénéficiaires**.



AXE 3 ACCOMPAGNEMENT DES 16-25 ANS

Les accords-cadres signés au niveau national par l'ANLCI avec les OPCA ont facilité le développement au niveau régional d'expérimentations avec les CFA dans le cadre du FEJ pour le soutien aux apprentis en difficulté pour la sécurisation de leurs parcours professionnels avec le CFA Agricole, le CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le CFA BTP de l'AMEP.

En 2011, une plate-forme de formation numérique a été mise en place, ainsi qu'un outil d'auto formation « **Campus numérique** » pour l'acquisition des savoirs de base à destination des apprentis des quatre CFA de Martinique.

Un travail d'amélioration du repérage des situations d'illettrisme est engagé par le Centre du Service National et par le Régiment du Service Militaire Adapté de Martinique, **3500 jeunes** ont pu être mobilisés pour le recensement et la JDC dans les collèges et un important travail est fait au niveau de la communication et de la diffusion de l'information dans le cadre de partenariats avec l'Education nationale, l'ONISEP et les mairies.

Le RSMA pour sa part a formé **572 volontaires stagiaires** et **50 volontaires techniciens**. Concernant la formation, on peut noter que **151 jeunes** en difficulté ont suivi une formation de remédiation et de remise à niveau et en 2014, l'effectif pourra aller jusqu'à 620 prises en charge.

Un accompagnement et une assistance des jeunes en difficulté a été assuré par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) auprès de **15 jeunes**. S'agissant de la Mission locale du Nord, le positionnement des jeunes en difficulté a été fait sur le dispositif « **Accès aux compétences clés** » pour une insertion prioritaire dans l'emploi. Toutefois, nous notons qu'à partir des données collectées auprès de la DIECCTE sur le dispositif « ACC » que **1183 prescriptions** ont été faites pour des jeunes de 16 à 24 ans. Pour la Croix-Rouge française des actions ont été menées sans qu'il s'agisse d'actions spécifiques de lutte contre l'illettrisme.

Pôle Emploi, en partenariat avec la Région, a proposé une offre de formation en direction des jeunes pour l'acquisition des savoirs de base en lien avec une dynamique d'élaboration de projet professionnel.

AXE 4 ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES ET MONDE DU TRAVAIL

En 2011, la mission régionale a organisé avec l'appui de l'ANLCI des réunions de sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme auprès d'entreprises, du CNFPT, des OPCA, du CCAS du Lamentin et de l'URSIEA. Elle a également fait la promotion de l'appel d'offres du FPSPP pour les salariés, fonds qui ont bénéficié aux OPCA pour la mise en œuvre des formations en entreprise.

De nombreuses actions ont été menées par les OPCA sur le territoire. L'AGEFMA et le CNFPT ont réalisé une action de sensibilisation et de mise en place d'outils de repérage à destination des encadrants des services techniques, OPCALIA a développé un outil de pré-positionnement « **1001 lettres** », AGEFOS-PME a développé l'offre de formation auprès des salariés « **DECLICC** », CONSTRUCTYS (ex AREF-BTP) a mis en place des formations aux savoirs de base, le FAFSEA pour les salariés du monde agricole avec son projet DOM sur la maîtrise des compétences clés, le FAF-TT pour son programme Langues et compétences. L'ANFH pour sa part a mis en place des parcours de formation pour les agents de « bas niveau de qualification » de la fonction publique hospitalière et le CNFPT a proposé un accompagnement des agents territoriaux, ce qui représente en tout **714 salariés bénéficiaires**.

A noter : Il s'agit d'un chiffre provisoire car certaines données n'ont pas encore été transmises sur DECLICC notamment.

Le développement de l'offre de formation sur le territoire est aussi assuré par le dispositif « Accès aux compétences clés » piloté par la DIECCTE qui a permis à **4245 demandeurs d'emploi** de se former.

Le Rectorat a pour sa part développé l'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience pour les personnes en difficulté avec les savoirs de base. En accord avec cette démarche, l'AGEFMA a mené une action expérimentale pour un appui renforcé à la VAE auprès des accompagnateurs VAE, des conseillers Information Conseil, soit **31 bénéficiaires**.

En 2011, en partenariat avec la DIECCTE, la mission régionale a réalisé des actions en milieu pénitentiaire tels que la création d'une bibliothèque pour le quartier des femmes avec le **don de 150 ouvrages**, la mise en place de prestations d'accompagnement renforcé à la VAE pour **10 détenus** en difficulté avec les savoirs de base.

⇒ **Déployer sur l'ensemble du territoire une offre de formation à l'acquisition des savoirs de base – y compris par l'accès aux TIC**

ACTIONS	Stagiaires	Autres
ANFH	37	
CNFPT	91	
CONSTRUCTYS	52	
FAFSEA	261	Hors 2013

FAFTT	40	
OPCALIA	233	10 médiateurs
DIECCTE ACC ADULTES	3959	
DIECCTE FSE	132	
DIECTTE DETENUS DONT FSE	90	
REGION DETENUS	160	
DIECCTE ACC JEUNES	1211	
REGION – 12 lots pour 204 stagiaires		AO en attente
POLE EMPLOI	64	

Par ailleurs, depuis 2011, la mission régionale a collaboré à l'organisation de l'opération nationale de promotion de la langue française « **Dis-moi dix mots** » en partenariat avec la Mission Locale du centre de la Martinique (MILCEM) et le Centre Pénitentiaire de Ducos. Cette action qui comporte différents ateliers d'expression (arts plastiques, théâtre, slam, lada de parole, danse), a fait sur chaque année, l'objet d'une restitution des travaux sous forme de spectacle, de publications. Un film notamment avec les jeunes de la MILCEM a pu être réalisé en 2011. Différents supports de communication ont été réalisés pour valoriser ces actions et l'on peut noter **95 participants** à ces différentes opérations, soit des jeunes de -25 ans et des publics détenus (mineurs, hommes et femmes).

2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

La fonction ressource comme appui opérationnel à la mise en œuvre des objectifs stratégiques (CRI)

Il a pour objectifs de renforcer la cohérence des diverses initiatives locales, d'optimiser l'efficacité des interventions en favorisant le développement des partenariats, de préciser les engagements de chacun autour des priorités d'intervention et de fixer un cadre d'évaluation des actions entreprises.

Il précise, pour la période 2015-2018, les priorités d'action, en lien avec les besoins identifiés sur le territoire et cela au regard des orientations nationales fixées par l'ANLCI dans son plan opérationnel :

- **Faire baisser le taux d'illettrisme de deux points d'ici 2018, le mesurer pour chaque région et en évaluer les résultats**
- **Concentrer les actions sur deux priorités à des âges différents de la vie : d'une part en prévention de l'illettrisme chez les enfants et les adolescents, d'autre part en direction des plus de 45 ans et des résidents en zones rurales ou urbaines sensibles qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi**

- **Développer et renforcer une organisation territoriale et partenariale de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.**
- **Renforcer la mise à disposition d'outils de repérage et de prévention, de capitalisation des bonnes pratiques, ainsi que la sensibilisation des professionnels de l'orientation ; encourager les initiatives porteuses d'innovation et de partenariat entre le monde de l'éducation et de la formation et le monde de la recherche.**

Pour ce faire, il est nécessaire de mobiliser les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs économiques ainsi que la société civile autour d'un diagnostic partagé, d'orientations stratégiques claires et qui tiennent compte des compétences de chacun.

C'est le rôle de la mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme, en charge d'impulser, d'animer et de coordonner les actions et initiatives des acteurs déclinées dans le cadre du Plan régional et d'assurer l'interface avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités et les établissements publics impliqués dans les actions s'inscrivant dans l'un des quatre axes du plan.

Dans le cadre du transfert des compétences en matière de formation des publics « fragilisés » vers la Région et suite aux dispositions de la **loi du 5 mars 2015**, le Conseil régional est devenu le chef de file de la formation professionnelle.

C'est dans ce contexte de décentralisation que le Plan Régional pour la Prévention et la Lutte contre l'illettrisme a été élaboré avec l'ensemble des partenaires institutionnels, les services déconcentrés de l'Etat, le Rectorat de la Martinique, le Conseil régional et l'EPA-OFE, le Conseil général, la CAF, les communautés d'agglomération, la Ville de La Trinité, les OPCA, les CFA, le réseau des E2C, les Missions locales et Pôle Emploi, des structures ou associations partenaires issues de la société civile notamment.

Pour ce 3^{ème} plan régional, l'objectif fixé est de faire baisser ce taux d'illettrisme à nouveau de deux points pour 2018 pour atteindre les **9,5 %**.

Il a été élaboré sur la base de l'expérience du précédent plan 2011-2013, des grandes orientations nationales de l'ANLCI pour 2014-2018 qui sont issues des préconisations du rapport du CNFPLTV de décembre 2013. Ce nouveau plan a renforcé des partenariats mais a aussi permis d'intégrer de nouveaux acteurs issus du champ de l'insertion notamment. Il définit les priorités régionales en s'articulant autour de 4 grands axes :

- **Gouvernance, animation et appui aux acteurs**
- **Prévention de l'illettrisme**
- **Accompagnement des 16-25 ans**
- **Accompagnement des adultes et monde du travail**

Des objectifs transversaux visent l'amélioration de la communication et la professionnalisation des acteurs.

Les signataires du plan : État (Préfecture, Rectorat), Conseil régional, Conseil général et l'ANLCI.

Un comité de pilotage est en charge de la définition et validation des orientations stratégiques du plan et de son évaluation. Il est composé des représentants des instances signataires du plan.

Le pilotage technique du plan est assuré par la chargée de mission régionale de l'ANLCI sous l'égide du Sous-Préfet à l'Emploi et à la Cohésion Sociale. Le partenariat avec la mission de Prévention de l'illettrisme au sein de l'académie de Martinique et de la mise en place d'un Comité de pilotage Illettrisme ont permis une meilleure connaissance des modalités de prise en charge des élèves en difficulté et qui sont à développer.

Principes directeurs

- C'est un levier de l'action publique. Il doit assurer la transversalité de la politique de lutte contre l'illettrisme et conforter le principe de responsabilité partagée.
- Il traduit les engagements de chacun des partenaires, les rend lisibles et permet de lier les acquis aux perspectives.
- Il optimise, met en cohérence et en complémentarité des ressources et des initiatives développées par les différents acteurs, dans leur champ de compétence propre.
- Il vise à impulser et soutenir des dynamiques partenariales et des actions innovantes répondant à des besoins ciblés.
- Il constitue un outil de concertation pour l'ensemble des acteurs locaux de l'éducation, de la formation, et de l'insertion, et doit permettre à ceux-ci d'avoir une vision partagée sur l'ensemble des actions mises en place.

Principes opérationnels

- C'est un outil de pilotage et d'organisation décliné en priorités, elles-mêmes traduites en actions. Ce document ne peut répondre de manière exhaustive à l'ensemble des besoins mais **doit définir les priorités régionales** qui s'appuieront sur l'expérience du plan 2011-2013.
- Il constitue dans son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation, une démarche complexe et dynamique au croisement des politiques publiques relatives à l'éducation, la formation, l'insertion, l'emploi, la culture, le développement économique et social.
- Il s'inscrit dans la démarche de déploiement de plans régionaux engagée par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme et s'appuie sur un cadre national de référence. (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme 2003).
- Il est défini pour une durée de 3 ans.

Politiques publiques associées :

Le plan doit s'établir en cohérence avec les programmes et politiques publiques régionales déjà présents sur le territoire.

- Contrat de Projet Etat /Région
- Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle
- Plan académique de lutte contre l'illettrisme

Supports de référence :

L'élaboration du Plan régional prend appui sur plusieurs éléments fondateurs d'un diagnostic partagé :

- Le bilan du Plan 2011-2013 – Région Martinique ;
- Le cadre de référence de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ;
- Les chiffres de l'illettrisme en France – INSEE 2013 ;
- Les chiffres de l'illettrisme en Martinique (INSEE 2006-2007) ;
- Le travail mené par le Centre Ressources Illettrisme de Martinique : Information sur la lutte contre l'illettrisme, mise en place de groupes de travail et d'échanges de pratiques, programme de professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, etc. ;
- Les conclusions de l'atelier 7 des Etats généraux de l'Outre-mer (Région Martinique)
- Les directives du CIOM du 6 novembre 2009 ;
- Le travail préparatoire au plan III mené par les groupes de travail collaboratifs intégrant les acteurs de la LCI depuis novembre 2014.

De manière transversale sur les territoires ruraux et dans les territoires de la politique de la ville, l'information sur l'illettrisme ainsi que les réponses pour se former s'agissant des jeunes et des plus de 45 ans, sont apportées par le biais de différents dispositifs qui peuvent s'articuler :

- Journées nationales d'action contre l'illettrisme (semaine du 8 septembre)
- Site Internet
- Plaquettes ...

S'articuler avec les politiques de la cohésion sociale :

- Politique de la ville
- Plans communaux

3. LES PRIORITES

S'articuler avec les politiques de la réussite éducative

- *La démarche des Actions Educatives Familiales (AEF)*

Dans le cadre des expérimentations sociales qu'elle conduit en lien avec le ministère chargé des solidarités actives, l'ANLCI a étendu l'évaluation au champ de la prévention de l'illettrisme. En s'appuyant sur l'analyse des Actions Educatives Familiales, l'ANLCI a mis en évidence des liens entre actions de lutte contre l'illettrisme proposées à des parents et prévention de l'illettrisme chez leurs enfants.

En répondant à la fin de l'année 2007 au premier appel à projet du Haut commissariat aux solidarités actives, l'ANLCI a eu la possibilité d'éprouver dans un cadre bien défini, celui de l'expérimentation sociale, sa méthode de travail qui consiste, à partir d'analyses d'actions, d'en tirer les bonnes leçons pour en faire ensuite profiter le plus grand nombre.

C'est en passant de l'observation de pratiques avec l'appui de spécialistes de l'évaluation et en confrontant les données recueillies qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de définir avec une partie de nos administrateurs et de nos partenaires du comité consultatif un véritable cadre national des actions éducatives familiales, actions qui rappellent le permettent simultanément à des adultes parents de renouer avec les apprentissages et à leurs propres enfants de s'installer dans un climat plus favorable à la réussite scolaire.

- *Les impacts de la mise en œuvre des AEF*

Avec la mise en œuvre de l'expérimentation sociale Actions Educatives Familiales, la légitimité de l'ANLCI à intervenir sur des champs où sa place était encore à trouver, notamment sur celui des politiques enfance/familles, a été reconnue. Ainsi l'ANLCI est depuis 2011 membre de droit du comité de pilotage national des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

L'ANLCI a signé avec la CNAF une convention portant sur l'expérimentation Actions Educatives Familiales en 2009 et a été auditionnée dans le cadre des états généraux de l'enfance. Par ailleurs, le décret instituant le Comité national de soutien à la parentalité fait apparaître l'ANLCI comme membre de droit aux côtés des cinq représentants de l'Etat.

Des partenariats avec la CAF de Martinique au niveau des actions à la parentalité devraient voir le jour à partir de 2016.

S'articuler avec les politiques de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

- RSMA
- MISSIONS LOCALES
- *Apprentissage et savoirs de base*

En 2009, l'ANCLI a répondu à l'appel à projet sur les expérimentations portées par le Haut Commissariat à la Jeunesse. L'objectif principal de l'expérimentation était de mettre en place des solutions pour sécuriser les parcours de formation des apprentis en vérifiant dans quelle mesure les actions concourant à la maîtrise des compétences de base contribuent à prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage.

Il s'agit de mettre à la disposition de tous, les conditions et les clés de réussite et de traçabilité pour éclairer les décideurs publics : à quel moment faut-il agir ? Avant ? Pendant l'apprentissage ? Où faut-il agir ? Comment ?

Ce projet piloté par l'ANCLI repose sur un partenariat avec les Conseils régionaux d'Ile de France, de Provence Alpes Côte d'Azur, de Rhône Alpes, de Languedoc-Roussillon, de Martinique et le CEREQ ainsi que le ministère de l'agriculture et de l'éducation nationale.

4. GOUVERNANCE

- Le COPIL
- Le Comité technique
- Les COPIL départementaux
- La Mission illettrisme
- Tableau des acteurs

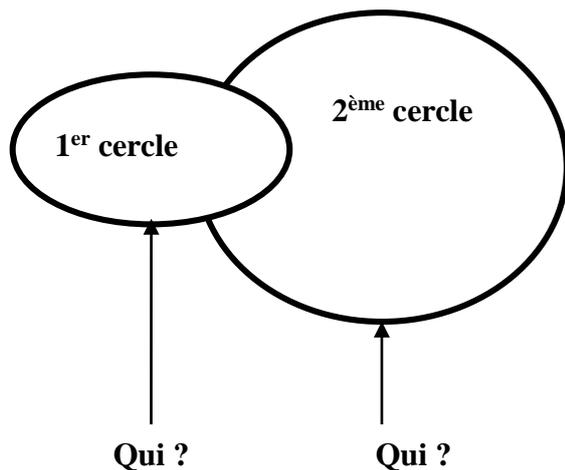
Pilotage et animation du processus de conception du plan régional de LCI :

Au vu de l'ensemble de ces éléments de diagnostic et des propositions d'action, il apparaît nécessaire de renforcer, en Région Martinique, les moyens dévolus à la lutte contre l'illettrisme, et ceci pour :

- Elaborer et mettre en œuvre une gouvernance territoriale globale et concertée
- Structurer un dispositif inter institutionnel régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme adapté à la situation martiniquaise
- Coordonner l'ensemble des actions en visant des résultats tangibles

Les acteurs du Plan

La conception du Plan constitue l'occasion de mettre à plat les différentes parties prenantes en matière de LCI et d'appréhender la place qu'elles occupent dans ce processus. Le schéma ci-après synthétise ces acteurs :



1er Cercle

Services déconcentrés de l'Etat
 Services de l'Education nationale
 Collectivités territoriales
 (Conseil Régional, Conseil Général ; Communes représentées par l'Association des Maires

2ème Cercle

Acteurs du monde de l'entreprise : OPCA, CNFPT, AFPA, Acteurs de l'insertion, Pôle Emploi, Missions locales, Acteurs de la prévention, Acteurs du repérage, Acteurs de la formation, Acteurs du financement

Le pilotage politique

Le pilotage politique est en charge des orientations stratégiques. Il est le garant de la cohérence d'ensemble du Plan.

Il est assuré par une instance, **le comité de pilotage** réunissant :

- Préfet de Région et services déconcentrés de l'Etat
- Président du Conseil régional
- Recteur
- Président du Conseil général
- Association des Maires
- ANLCI représentée par son chargé de mission

Cette instance :

- Valide le diagnostic ;
- Elabore la stratégie (orientations et objectifs stratégiques) ;
- Définit et mobilise les moyens ;
- Mandate la conduite du projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet ;
- Procède aux arbitrages ;
- Engage les évaluations ;
- Se réunit une à deux fois par an.

Le pilotage technique

Il est assuré par une équipe de projet, **le comité technique**, mandatée par le comité de pilotage politique, pour suivre le projet de plan dans ses différentes dimensions stratégiques, opérationnelles, territoriales et techniques.

Il est piloté et animé par le chargé de mission régional prévention et lutte contre l'illettrisme nommé par le Préfet de région, la directrice de l'ANLCI et le représentant du Président du Conseil régional de Martinique.

L'équipe de pilotage technique est chargée d'animer et de suivre les différentes phases du projet, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle et son suivi.

Son rôle consiste notamment à veiller à la cohérence du projet d'ensemble et à le mettre en œuvre dans ses différentes déclinaisons thématiques et territoriales.

Les acteurs clés de la mise en œuvre du Plan parties prenantes au processus de conception

Le correspondant académique :

- Le correspondant vient en appui à la mission régionale sur la thématique de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme dans le champ couvert par l'Education nationale.
- Sa participation à l'élaboration du Plan régional doit permettre aux instances de pilotage d'articuler le Plan Académique de Lutte contre l'Illettrisme et le Plan régional.

Les animateurs des commissions thématiques se réunissant en atelier

Les commissions thématiques peuvent être réunies dans le cadre de l'élaboration du plan régional mais également dans le cadre de son suivi.

Différentes commissions thématiques seront mises en place concernant :

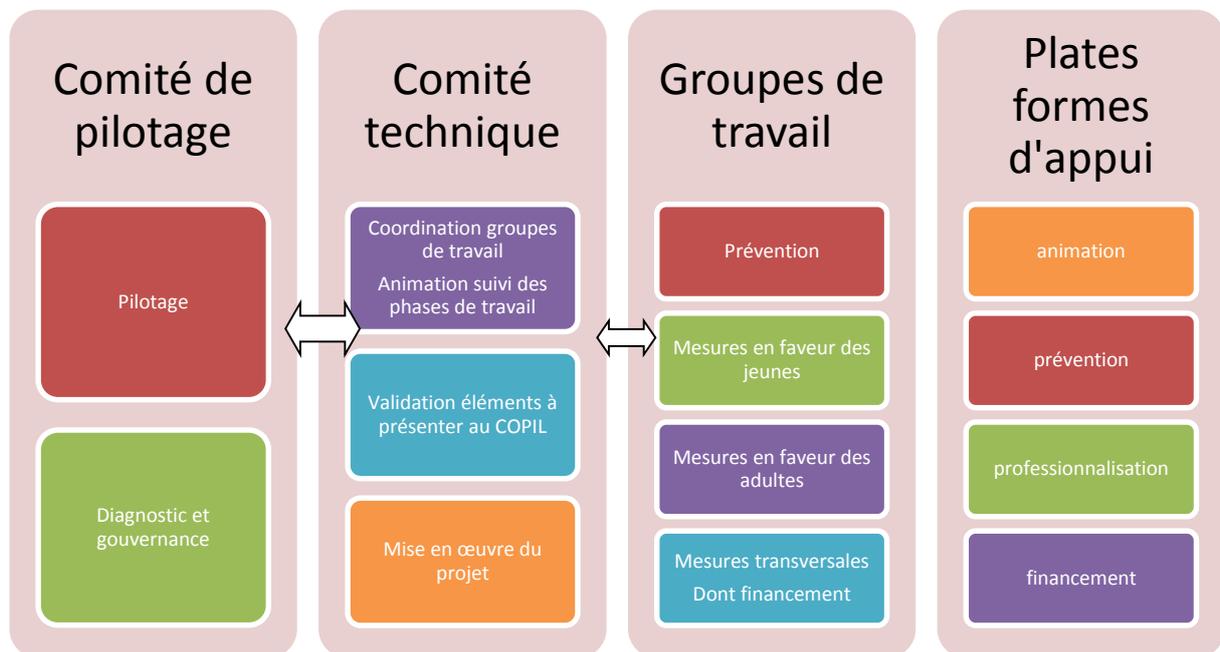
- **La prévention** - comprend les actions qui contribuent à la maîtrise de la langue française, à l'accès à l'écriture et à la lecture en faveur des enfants, des adolescents et de leurs familles- mais aussi le décrochage scolaire.
- **L'Accompagnement des 16-25 ans** –comprend :
 - Les actions de repérage des jeunes en difficulté avec les savoirs de base
 - les actions de remédiation et d'acquisition des savoirs de base
 - les actions visant l'acquisition de l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle
- **L'accompagnement des adultes et l'accès aux savoirs de base dans le monde du travail** comprenant :
 - Les actions de repérage des personnes en difficulté avec les savoirs de base
 - les actions d'accompagnement (exemple : les prestations d'accompagnement social (ASI),...).
 - les actions d'acquisition des savoirs de base
- **La gouvernance, l'animation et l'appui aux acteurs** (mesures transversales) comprend le champ de la communication, de la sensibilisation, du financement, de l'ingénierie, de la coordination, ainsi que la professionnalisation (formation des intervenants - salariés et bénévoles).

Dans le cadre de l'élaboration du plan régional, les commissions ont pour objectifs de :

- Recueillir les données territoriales pour réaliser un état des lieux,

- Etablir une fiche état des lieux décrivant l'intervention de chacun des membres au niveau régional
- Elaborer un diagnostic des besoins pour mettre à jour des priorités régionales,
- Sur la base de ce diagnostic, et des axes de travail fixés par le ministère et validés par le Comité technique élaborer une fiche action par structure à intégrer au plan régional.

Les interactions entre les acteurs



A. SUIVI ET EVALUATION

Dans le cadre du suivi-évaluation du dispositif, il est convenu que le cadre de recueil des données est constitué par le formulaire de l'ANLCI joint en annexe.

Les procédures de suivi-évaluation du dispositif seront constituées :

Mesures de suivi :

- d'un bilan annuel

Mesures d'évaluation :

- L'évaluation des politiques publiques consiste à « apprécier leur efficacité en comparant leurs résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre ». Aussi, sur proposition du Comité technique seront proposées des évaluations de programmes ou de dispositifs

B. REPERES METHODOLOGIQUES

Le Comité de Pilotage régional, s'étant réuni le 9 octobre 2014, a mandaté la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme en la personne de Mme Céline JERÔME, Chargée de mission régionale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme, pour la préparation et la coordination de la démarche d'élaboration du plan, l'animation des groupes de travail, la capitalisation des travaux et la rédaction du plan.

1. Préparation du schéma d'élaboration

La mission régionale s'est appuyée sur les axes définis dans le précédent plan 2011-2013, sur les grandes orientations nationales et sur la base d'une méthodologie élaborée par l'ANLCI.

Souhaitant s'inscrire dans ce cadre, la mission régionale a proposé que les acteurs de la lutte contre l'illettrisme se réunissent dans le cadre d'une organisation en groupes de travail, portant sur 4 thématiques :

- La prévention de l'illettrisme
- L'accompagnement des jeunes 16-25ans
- Les adultes et le monde du travail
- Les mesures transversales, devenu « Appui aux acteurs »

Au vu du diagnostic réalisé, les groupes de travail se sont fixé des champs de réflexion, en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Ceux-ci se décomposaient comme suit :

☛ Groupe de travail « Prévention de l'illettrisme »

- Permettre à chaque élève de maîtriser les automatismes de la lecture
- Communiquer aux enfants le goût de la lecture
- Leur garantir l'accès au livre
- Renforcer le lien entre les familles et l'école dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité
- Développer les politiques de réussite éducative
- Renforcer l'accompagnement éducatif dans le cadre d'activités péri et extra scolaire
- Prévenir le décrochage scolaire

☛ Groupe de travail « Accompagnement des 16-25ans »

- Harmoniser les outils de repérage et de positionnement
- Favoriser un repérage précoce des jeunes en difficulté pour mettre en œuvre au plus tôt des actions correctives
- Renforcer/développer l'offre de remédiation pour faciliter l'insertion
- Adapter l'offre de formation au public jeune en utilisant des technologies adaptées

☛ Groupe de travail « Savoirs de base et monde du travail »

- Harmoniser les pratiques de repérage et de positionnement,
- Mettre en place un dispositif de repérage des adultes et d'accompagnement à l'entrée en formation
- Renforcement des réseaux d'offre de formation
- Développer l'offre de formation à destination des salariés (droit privé et collectivités territoriales)
- Développer l'accès à la formation de base pour les demandeurs d'emploi
- Sensibiliser les acteurs de l'entreprise
- Expérimenter sur l'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience pour les publics en difficulté

☛ Groupe de travail « Appui aux acteurs »

- Harmoniser les pratiques de repérage et de positionnement
- Disposer de chiffres actualisés
- Communiquer sur l'accès à la formation pour l'acquisition des savoirs de base
- Assurer la professionnalisation des acteurs
- Assurer le financement des mesures
- Mesurer

2. Élaboration du plan

Le comité technique a encadré le processus d'élaboration avec pour mission de :

- Veiller au respect des orientations prises
- Veiller à la cohérence globale des projets avant validation en Comité de pilotage

Des rencontres institutionnelles se sont déroulées dans la même période. Elles ont réuni des acteurs institutionnels, économiques, de l'insertion, de l'emploi, de la formation, ayant rôle et compétences dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, avec pour mission de :

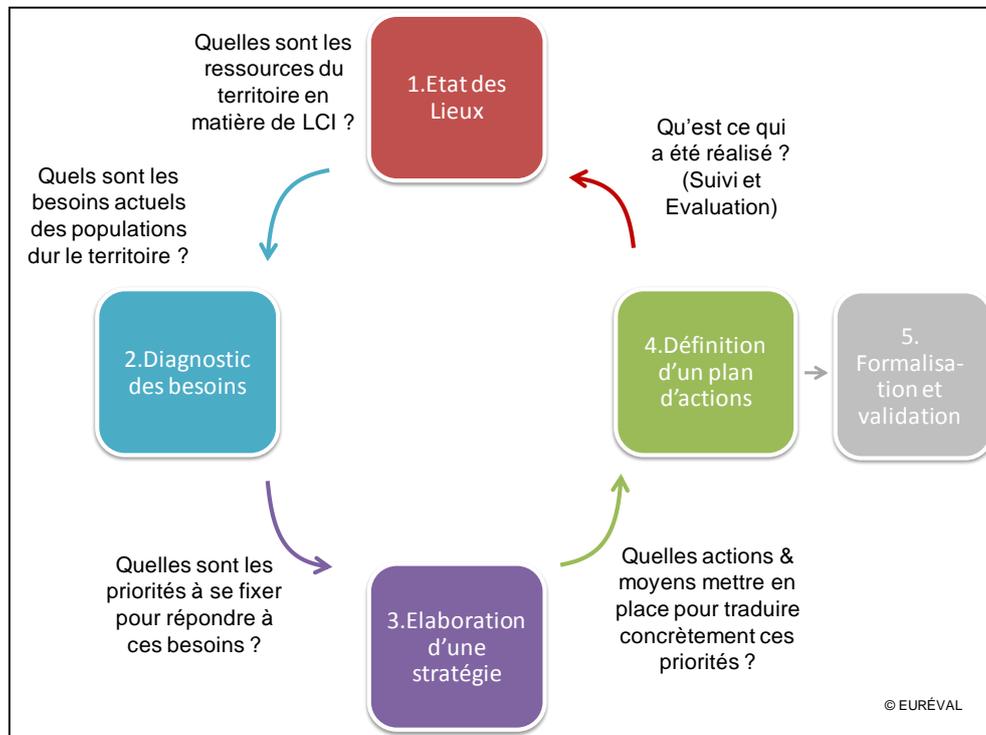
- Valider leur implication dans le plan régional par la réalisation d'une ou plusieurs « fiche-action »
- Négocier les budgets alloués aux actions proposées
- Trouver de nouvelles pistes de financement

La réunion du Comité technique en date du **9 octobre 2014** a permis d'entériner :

- Les orientations prioritaires et des objectifs stratégiques du plan
- Les modalités de gouvernance
- Le calendrier de mise en œuvre

Les étapes clés

L'élaboration du Plan régional de LCI s'est inspirée largement de la démarche classique de projet. Le schéma ci-après illustre cette démarche :



Les étapes 1 et 2 sont connexes et vise à déterminer ce qui justifie une intervention publique en matière de LCI sur le territoire régional.

L'étape 3 consiste à définir des objectifs stratégiques à moyen et long terme.

L'étape 4 vise à rendre opérationnel la stratégie, à savoir définir un plan d'actions concrètes, sur une durée délimitée de 3 ans et avec un budget et une organisation dédiés.

L'étape 5 finalise le document qui est formellement présenté aux instances ad hoc pour signature.

3. Validation

L'adoption des fiches action du plan régional s'est faite lors du Comité de Pilotage du 28 avril 2015 et en réunion technique le 12 mai 2015, en comité restreint Préfecture/AGEFMA-CRI pour les projets complémentaires.

Conçu comme un outil de conduite de projet à la disposition des décideurs et des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, **le plan régional est construit autour de quatre grands axes.** Il bénéficie par ailleurs de l'appui méthodologique et technique de l'ANLCI.

Partenariat ANLCI :

Il est présenté ci-après dans le cadre d'une fiche action spécifique.

Axes d'intervention :

Cette partie détaille les **4 axes d'intervention** du plan.

Ceux-ci s'articulent sur les orientations prioritaires déclinées en objectifs stratégiques qui constituent l'échelon de mise en œuvre opérationnelle du plan.

Il est à noter que la numérotation des axes a été modifiée dans la présentation du plan 2015-2018, ainsi nous retrouvons dans l'ordre suivant :

Axe 1 : Prévention de l'illettrisme :

Favoriser l'accès à l'écrit sur l'ensemble du parcours du jeune public, renforcer et coordonner la prévention des risques d'illettrisme de la petite enfance à l'adolescence, développer les compétences parentales nécessaires à l'acquisition des compétences de base

Axe 2 : Accompagnement des 16-25 ans

Identifier les situations et les besoins, proposer des solutions adaptées au public

Axe 3 : Accès des adultes aux savoirs de base et intégration dans le monde du travail

Améliorer la sensibilisation et le repérage, renforcer l'accompagnement des personnes, adapter et démultiplier l'offre de formation

Axe 4 : Gouvernance, animation et appui aux acteurs :

Animer le dispositif, développer un cadre de référence partagé, optimiser et mutualiser les ressources, professionnaliser les intervenants

Pour chacun de ces axes, un diagnostic AFOM a été réalisé :

Etude des forces	Les forces sont les aspects positifs internes sous contrôle des parties prenantes au Plan régional de LCI, et sur lesquels on peut s'appuyer pour bâtir dans le futur.
Etude des faiblesses	Par opposition aux forces, les faiblesses sont les aspects négatifs internes mais qui sont également sous contrôle des parties prenantes au Plan régional de LCI et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.
Etude des opportunités	Les opportunités sont les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles. Elles se développent hors du champ d'influence des parties prenantes au Plan régional de LCI ou à la marge.
Etude des menaces	Les menaces sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement de la lutte contre l'illettrisme, situés le plus souvent hors du champ d'influence des parties prenantes au Plan régional de LCI ou à la marge.

Par ailleurs, au regard des orientations nationales fixées par l'ANLCI dans son plan opérationnel pour la période 2015-2018, les priorités d'action ont été définies en lien avec les besoins identifiés sur le territoire.

Axes	Orientations	Intégration	Action
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions en faveur de la petite enfance avant la scolarisation • Poursuivre les efforts en matière de scolarisation des enfants de 3 ans • Développer les programmes d'actions éducatives familiales (écoles des parents) • Développer les centres de découverte sur les pratiques de lecture et d'écriture • Extension des dispositifs existants de l'EN en direction des élèves en difficulté 	Axe 1	Animations autour du livre dans les lieux d'accueil Jardins d'éveil Accompagnement parental Contrats territoire lecture, Animations Bibli. Municipales Plan Académique Milieu associatif
Mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes	<ul style="list-style-type: none"> • Salariés : généraliser les unités de formation de base en milieu de travail • Publics en insertion : Programmes « Compétences clés » et Socle • Autres publics : en fonction du diagnostic local, proposition de mesures pour des publics ni demandeurs d'emploi, ni en situation d'emploi 	Axe 2 et 3	Entreprises /OPCA ACC
Diagnostic et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un cadre de référence partagé, optimiser et mutualiser les ressources, professionnaliser les intervenants • Assurer l'animation du dispositif et la coordination des acteurs de la prévention • Sensibiliser les acteurs au repérage, favoriser l'entrée en formation des publics en difficulté • Professionnaliser les acteurs de la lutte contre l'illettrisme et mutualiser les pratiques et les outils • Mesurer pour disposer de chiffres actualisés sur l'évolution de l'illettrisme en Martinique • Informé, communiquer sur la lutte contre l'illettrisme les différents acteurs, partenaires et bénéficiaires • Mobiliser les financements disponibles pour mettre en œuvre les actions et les projets • Evaluer en assurant le suivi des réalisations sur la base de la grille nationale ANLCI 	Axe 4	Etudes dont IVQ Animation régionale

PARTIE 3 : LES PROJETS PARTENAIRES

Axe 1 : PREVENTION DE L'ILLETTRISME

Axe 2 : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS

Axe 3 : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL

Axe 4 : GOUVERNANCE, APPUI AUX ACTEURS

LES PARTENAIRES DU PLAN

Pilotage



Appui



Prévention



Jeunes



Adultes



AXE1 : PREVENTION DE L'ILLETTRISME

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
Orientation 1 : Anticiper				
1	ACADEMIE DE MARTINIQUE	Formation/information des personnels pour la prévention de l'illettrisme	Tous les enseignants de l'Académie Martinique de la Maternelle au BTS	42
2	AMIPRO - ASSOCIATION DES ORTHOPHONISTES	Sensibilisation et formation des professionnels de la petite enfance aux problématiques du développement de la communication et du langage oral	Assistantes maternelles, personnels des structures d'accueil, centres de formation des professionnels de la petite enfance	44
3	BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT - BDP	Activités autour du livre "Yolibébé"	Les enfants jusqu'à 6 ans, les parents (toute catégorie sociale confondue) et les professionnels de la petite enfance	46
4	BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT - BDP	Atelier lecture à haute voix	Animateurs auprès des jeunes enfants	47
5	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOL	Atelier de lecture sur les accueils péri et extrascolaires	Enfants de la maternelle et du primaire	48
Orientation 2 : Enseigner				
1	ACADEMIE DE MARTINIQUE	Programme PARLER (Parler Apprendre Réfléchir Lire Ensemble pour Réussir)	Elèves de grande section	50
2	ACADEMIE DE MARTINIQUE	Ecrire dans toutes les disciplines	Elèves du primaire au BTS	52

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
Orientation 3 : Accompagner				
1	ACADEMIE DE MARTINIQUE	Lutte contre le décrochage scolaire : "renforcement des savoirs de base"	Jeunes de plus de 16 ans en voie de déscolarisation ou sortis du système scolaire sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.	55
2	APFEE	Coup de pouce clé	Elève de CP	57
4	CONSEIL GENERAL	Dispositif Ecole – Famille - Quartier	Elèves des collèges (dès la 6 ^{ème})	59
5	CROIX-ROUGE	Soutien scolaire	Enfants de 6 à 14 ans issus de familles fragilisés	60
6	LABO DES HISTOIRES	Le labo des histoires en Martinique - Ateliers d'écriture	Jeunes de -25 ans	62
7	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOL	Lire et faire lire	50 lecteurs bénévoles	64
Orientation 4 : Soutenir				
1	ACADEMIE DE MARTINIQUE	Promeneurs d'écriture en Martinique	Enseignants et élèves des classes du CP au CM2	66
2	AMIPRO - ASSOCIATION DES ORTHOPHONISTES	Action "Lire l'école : un livre pour entrer à l'école maternelle"	Enfants de la section des petits + parents	68
3	CFA URMA	Accompagnement à la parentalité	Parents de jeunes en DIMA et d'apprentis mineurs	70

Axe 1

Prévention de l'illettrisme

Fiches action – Orientation 1

Anticiper

	<p>Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 1 : Anticiper</p>
<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : FORMATION/INFORMATION DES PERSONNELS POUR LA PREVENTION DE L'ILLETTRISME</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale. L'éducation nationale est l'un des acteurs majeurs en matière de prévention des difficultés de lecture et d'écriture. La prévention de l'illettrisme s'inscrit dans le vaste champ de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Les acquisitions réalisées dans la petite enfance et aux premières années des apprentissages sont essentielles et fondatrices, elles participent à la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>Cependant, des fragilités peuvent apparaître et se développer tout au long de la scolarité obligatoire et même au-delà ; des réponses doivent donc y être apportées à tout moment du parcours d'un individu, dès la petite enfance, à l'école, au collège puis au lycée, et durant l'âge adulte. A tous les niveaux, le personnel enseignant doit être sensibilisé à cette démarche.</p> <p>L'identification des difficultés des enfants dans la maîtrise de la langue s'effectue dans le cadre scolaire. Les actions partenariales doivent donc être étroitement articulées avec l'action du ministère de l'éducation nationale.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>Mettre en œuvre dans l'Académie le plan de mobilisation de l'éducation nationale "Agir contre l'illettrisme" qui porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une meilleure sensibilisation et une meilleure information des équipes éducatives • la consolidation du pilotage du réseau "maîtrise de la langue" • La contribution à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. • le renforcement du lien entre l'École et les familles • le renforcement des partenariats <p>Mettre en place une veille autour de la prévention de l'illettrisme : développer et animer un espace « prévention de l'illettrisme » sur le site académique pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement des équipes enseignantes en mettant à leur disposition des ressources pédagogiques, en partageant celles qui sont déjà disponibles dans l'académie, en proposant des ressources sur la prévention de l'illettrisme • l'évolution vers la mise en œuvre de FOAD sur le thème de la prévention de l'Illettrisme : Création d'espaces de travail collaboratif autour du thème, animation de groupes de travail à distance, co-création de ressources dans les groupes.
<p>Résultats attendus :</p>	<p>Dynamique de formation sur le thème de la prévention de l'illettrisme engagée dans l'académie</p>
<p>Territoire concerné :</p>	<p>L'Académie de Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Tous les enseignants de l'Académie Martinique de la Maternelle au BTS</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Information/formation proposées au Plan Académique pour les personnels toutes catégories confondues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que l'illettrisme ? • Le plan "Agir contre l'illettrisme" : l'École se mobilise • Le repérage des élèves en risque d'illettrisme

	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions de prévention de l'illettrisme pour les élèves de moins de 16 ans • La lutte contre l'illettrisme après l'âge de la scolarité obligatoire • Comment exploiter le test de compréhension de l'écrit lors de la journée défense et citoyenneté (JDC) pour renforcer l'accompagnement des élèves nécessiteux dans les établissements. • L'aide offerte par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. • Les actions de lutte contre l'illettrisme en lien avec les familles : Instaurer le dialogue entre l'École et les parents <p>Création d'une page spéciale « Mission Prévention de l'Illettrisme » sur le site académique</p>
Productions attendues :	Déployer les actions information/formation progressivement sur les 3 bassins de l'Académie (Centre-Nord Caraïbes, Centre-Sud, Nord Atlantique).
Pilote :	COFIL Mission Illettrisme Académie de Martinique : <ul style="list-style-type: none"> • Dominique SAINT-PRIX BERTHOLO, IEN ASH –SEGPA • Béatrice SOYER, IEN-ET, Lettres Histoire-Géographie • Yves BERNABE, IA-IPR Lettres.
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Moyens courants de formation des personnels d'encadrement, des professeurs du 1 ^{er} et du 2 nd degrés à mobiliser.
Partenaires mobilisables :	IEN Chargée de Mission Maîtrise de la langue française IEN Chargé de mission LVR Créole Réseau CANOPE Martinique ANCLI Centre Ressources Illettrisme de l'AGEFMA et Mission régionale Illettrisme de la Préfecture
Indicateur de suivi :	Nombre de modules « Information/formation Prévention de l'Illettrisme » réalisés Nombre de professeurs ayant suivi une action information/formation dans l'année scolaire.
Calendrier / Echéancier :	2015-2018 Bilan par année scolaire : Nombres d'actions information/formation mises en œuvre Nombre d'heures stagiaires de formation assurées <ul style="list-style-type: none"> • Année Scolaire 2015-2016 • Année scolaire 2016-2017 • Année scolaire 2017-2018
Autres actions liées	Toutes actions de formation ou actions pédagogiques mises en œuvre dans le cadre de la mission Maîtrise de la langue française. Fiches de l'Académie de Martinique N°2-3-4-5 et du Projet académique 2014-2017 (Axe 1)

	<p>Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 1 : Anticiper</p>
<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : SENSIBILISATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE AUX PROBLEMATIQUES DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION ET DU LANGAGE ORAL</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>-20 à 25% Des enfants de 3 ans 6 mois à 5 ans 6 mois, nécessitent une surveillance active au niveau du langage oral, 10 à 15% relèvent d'une prise en charge orthophonique. Or, un bon langage écrit s'appuie sur bon langage oral. « Un enfant qui parle peu ou mal est en précarité dans son approche de l'écrit ». G.Chauveau Une étude de Pierre Ferrand (étude TDP81) montre que l'écart se creuse au fil du temps entre les « bons » et « mauvais parleurs » : les enfants qui étaient en « échec à l'oral » à 4-5 ans se retrouvent « mal à l'écrit » à 9-10 ans.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, donner des repères sur les étapes du développement du langage et de la communication chez l'enfant. - Permettre aux professionnels de prendre conscience de leur rôle dans le développement du langage et de la communication des enfants, afin qu'ils puissent développer des activités, attitudes et conduites propices. - Savoir identifier les signaux d'alerte afin qu'ils puissent sensibiliser et orienter les parents. - Offrir un espace d'échanges avec des professionnels de la communication et du langage - Présenter aux professionnels les outils de sensibilisation destinés aux parents (brochures et affiches).
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement et valorisation des compétences des professionnels de la petite enfance - Réduction des inégalités : permettre au plus grand nombre d'enfants de 0 à 6 ans de développer les compétences langagières afin de mieux rentrer dans les apprentissages scolaires. - Repérage précoce des troubles de la communication et du langage pour une orientation adéquate.
<p>Territoire concerné :</p>	<p>La région Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistantes maternelles - Personnels des structures d'accueil de la petite enfance - Centres de formation des professionnels de la petite enfance
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sessions de sensibilisation et de formation - Affiches présentant des conseils pour favoriser le développement du langage oral, à distribuer aux cabinets médicaux, hôpitaux, lieux d'accueil de la petite enfance etc... - Brochures/conseils aux parents pour favoriser le développement de la communication et du langage de l'enfant - Film pour animer les actions de sensibilisation au développement de la communication et du langage
<p>Productions attendues :</p>	<p>Réalisation de différents supports d'information</p>
<p>Pilote :</p>	<p>AMIPRO</p>

Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Formation : 17 500€/an Film : 12 000€ Affiches : devis en cours Brochures : devis en cours
Partenaires mobilisables :	URPS des orthophonistes de la Martinique Syndicat des Orthophonistes de la Martinique (SDOM) <u>Partenariats souhaités</u> CAF Conseil général/ Conseil régional CCAS Structures d'accueil de la petite enfance Réseau périnatal Centres de formation
Indicateur de suivi	Nombre de sessions de sensibilisation et de formation Nombre de bénéficiaires Fiches d'évaluation de connaissance sur le développement de la communication et du langage pré et post formation
Calendrier / Echéancier :	2016 : 50 interventions (20 professionnels par session de 3h) 2017 : 50 interventions (20 professionnels par session de 3h) 2018 : 50 interventions (20 professionnels par session de 3h)
Autres actions liées	Opération « Lire l'école, un livre pour entrer à l'école maternelle »

	Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 1 : Anticiper
N° Fiche action : 1 Intitulé action : YOLIBEBE	
Diagnostic et enjeux :	Le livre n'est pas toujours présenté aux enfants comme un objet de loisir pouvant susciter un véritable plaisir. Le livre est trop souvent lié à enseignement, évaluation, échec ou réussite. Il est important de faire vivre le livre auprès des tout petits comme un atout indispensable à son intégration dans le monde.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter aux adultes les ouvrages destinés aux tout-petits répondant à leur centre d'intérêt, - Sensibiliser les parents ainsi que les professionnels de la petite enfance sur l'intérêt du livre dans le développement intellectuel et psychomoteur de leur enfant, - Inciter les parents ainsi que les professionnels de la petite enfance à faire de la lecture un moment de partage et d'échange avec les enfants - Apprendre progressivement à l'enfant à écouter, à se concentrer sur la compréhension d'un texte lu, - Susciter chez l'enfant le désir de la lecture - Amener l'enfant à s'exprimer et à développer son imaginaire.
Résultats attendus :	Par le biais d'histoires et la valorisation de centres d'intérêts divers (le sport, la musique, les voitures, l'espace, la protection de l'environnement, etc) créer chez l'enfant le désir de la lecture et éveiller sa curiosité naturelle sur son environnement proche puis sur le monde.
Territoire concerné :	La Martinique
Public concerné :	Les enfants jusqu'à 6 ans, les parents (toute catégorie sociale confondue) et les professionnels de la petite enfance.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Des livres en tissu, des livres cartonnés, des livres bain, des livres à sentir, à caresser, des livres bilingues, des livres animés, des CD pour les comptines ainsi que des tapis lecture. Le prêt des ouvrages est gratuit.
Productions attendues :	
Pilote :	BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET : CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Ressources internes et autre (s) partenariat (s)
Partenaires mobilisables :	BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES, Les PMI, les crèches (les municipalités) l'éducation nationale (les écoles maternelles)
Indicateur de suivi :	Nombre d'ateliers Nombre de participants par catégorie
Calendrier / Echancier :	2015-2018
Autres actions liées	Fiche N° 2 : Atelier « lecture à voix haute »

 Conseil Général de la Martinique	 Bibliothèque Départementale De Pret	Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 1 : Anticiper
N° Fiche action : 2 Intitulé action : ATELIER LECTURE A VOIX HAUTE		
Diagnostic et enjeux :	Des animateurs en milieu scolaire sont chargés d'encadrer par le biais d'atelier lecture des jeunes enfants. Certains maîtrisent mal les outils nécessaires à cet exercice permettant la compréhension du texte.	
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Bien maîtriser la lecture silencieuse et à voix haute, - Pouvoir transmettre à un groupe d'enfants le goût de la lecture, - Prendre plaisir à lire - Comprendre l'importance d'une lecture fréquente 	
Résultats attendus	Animer un atelier lecture pour enfants	
Territoire concerné :	Les municipalités	
Public concerné :	Animateurs auprès de jeunes enfants.	
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Ouvrages pour enfants de 3 à 12 ans Exercices : rappel des phonèmes, de l'importance de la ponctuation, des règles de liaison, des règles grammaticales, Exercices de lecture à voix haute, de mise en espace de texte.	
Productions attendues :		
Pilote :	BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET : CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE	
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Ressources internes et autre (s) partenariat (s)	
Partenaires mobilisables :	Les municipalités	
Indicateur de suivi :	Nombre d'ateliers lecture Nombre de bénéficiaires	
Calendrier / Echancier :	2015-2018	
Autres actions liées	Action « YOLIBEBE »	



Axe 2 : PREVENTION DE L'ILLETTRISME
Orientation 3 : Accompagner

N° Fiche action : 1

Intitulé de l'action : MISE EN PLACE D'ATELIERS DE LECTURE SUR LES ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES

Diagnostic et enjeux	La Martinique enregistre un taux d'illettrisme particulièrement élevé. Face à ce constat alarmant, il convient d'agir dès le plus jeune âge et de mettre en place de nouvelles stratégies autour de la lecture et du livre.
Objectifs stratégiques et opérationnels	Afin de développer, dès le plus jeune âge, le plaisir de lire, des ateliers de lecture seront mis en place sur les lieux d'accueil péri et extrascolaires.
Résultats attendus	En favorisant, dès le plus jeune âge, un rapport privilégié à la lecture, ce dispositif constitue un vecteur efficace de prévention de l'illettrisme.
Territoire concerné	Ville de Saint Joseph
Public concerné	Le dispositif vise les enfants de la maternelle et du primaire.
Contenu et modalités de mise en œuvre	Au niveau des accueils péri et extrascolaires, ces ateliers seront mis en place tous les jours et des bibliothèques seront aménagées dans des salles prévues à cet effet. Pour les accueils n'ayant pas d'espaces spécifiques, des bibliothèques mobiles seront construites. Au cours des interventions, les animateurs encadreront des petits groupes d'élèves afin que chaque enfant puisse vivre un moment privilégié d'échange, de partage et de plaisir, autour du livre. Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature de jeunesse des Antilles.
Productions attendues	Amélioration des compétences de lecture Manifestation d'un intérêt pour les activités de lecture
Pilote	Ligue de l'enseignement fédération départementale de la Martinique
Coût estimatif	32 000,00 €
Partenaires mobilisables	BDP / municipalité de Saint Joseph Autre (s) commune (s)
Indicateurs de suivi	- Nombre d'ateliers mis en place - Nombre d'enfants bénéficiant des ateliers
Calendrier	Année 2015-2018
Autres actions liées	Fiche N°2 : Lire et faire lire

Axe 1

Prévention de l'illettrisme

Fiches action – Orientation 2

Enseigner

 <p>académie Martinique</p> <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 2 : Enseigner</p>
<p>N° Fiche action : 2 Intitulé action : PROGRAMME</p> <p style="text-align: center;">  </p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Près de 40% des élèves qui rentrent au CP rencontrent des difficultés dans l'apprentissage de la lecture. Le programme PARLER est un programme de prévention de l'illettrisme. Il favorise l'apprentissage de la lecture et les procédures d'automatisation de l'usage du code alphabétique. Il s'agit principalement de prévenir ces difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> • en renforçant la compréhension de la langue orale, • en structurant les compétences phonologiques, • en développant les pratiques de lecture expertes, tant sur des textes littéraires que sur des textes documentaires, • en proposant des démarches pédagogiques et des organisations de classe et d'école débouchant sur une évolution des pratiques d'enseignement. <p>Le programme a aussi pour objectif de limiter les effets des différences sociales.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement cognitif des jeunes élèves • Renforcer les compétences langagières • Prévenir les difficultés d'apprentissage de la lecture <p>L'enseignement s'organise selon cinq principes. Il est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Explicite : des objectifs annoncés à l'élève ; des progressions rigoureuses, structurées et structurantes. 2. Individualisé 3. Intensif : Quotidien pour ceux qui en ont le plus besoin 4. Précoce : avant que les difficultés apparaissent 5. Equitable et inclusif
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation plus effective des pratiques enseignantes aux besoins des élèves : Individualisation des parcours des élèves • Dynamique d'engagement et de motivation des enseignants et des élèves • Renouvellement des relations avec les municipalités qui mettent à disposition des classes engagées dans le programme des agents (ATSEM) qui sont formés par le Rectorat et qui proposent des activités périscolaires adaptées à ce jeune public issus de milieux sociaux culturels défavorisés.
<p>Territoire concerné :</p>	<p>L'Académie de Martinique - Classes de grande section d'écoles maternelles</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>1010 élèves de GS de d'école Maternelle en 2011-2012 → 2500 élèves en 2014. Progression constante prévue sur les années à venir selon moyens de l'Académie.</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>La réalisation du programme repose sur quatre types d'actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'accompagnement des enseignants (suivi sur le terrain) 2. La formation des enseignants à des pratiques pédagogiques efficaces validées : stages, animations pédagogiques... 3. La formation des ATSEM à des conduites éducatives et sociolinguistiques permettant l'accompagnement du développement langagier des jeunes enfants et l'assistance éducative au moment des ateliers.

	4. La création d'outils nouveaux.
Productions attendues :	D'inspiration américaine, le Programme P.A.R.L.E.R a été mis en œuvre d'abord à Grenoble dès 2005, sous l'impulsion du Docteur Zorman, dans les quartiers défavorisés. Ce programme repose sur des principes théoriques sur l'apprentissage de la lecture validés par la communauté scientifique internationale. Son objectif est de garantir l'acquisition des compétences langagières en jeu dans l'apprentissage de la lecture.
Pilote :	Pierre ZABULON DAASEN Raoul MARAN – IEN Chargé du Pôle Maternelle dans l'Académie Martinique.
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Moyens courants : • Humains : Professeurs des classes concernées par l'opération, Conseillers pédagogiques des circonscriptions, Inspecteurs 1 ^{er} degré • Matériels : Ressources disponibles dans les écoles et les établissements pour la mise en œuvre des enseignements.
Partenaires mobilisables :	Les IEN Chargés des Circonscription du 1 ^{er} degré dans l'Académie Martinique et leur Conseiller Pédagogique nommément désigné pour le suivi du Programme PARLER en circonscription.
Indicateur de suivi :	Résultats aux évaluations (nationales ou locales des élèves des écoles inscrites dans le Programme PARLER)
Calendrier / Echancier :	2015-2018 Bilan par année scolaire : 1. Année Scolaire 2015-2016 2. Année scolaire 2016-2017 3. Année scolaire 2017-2018
Autres actions liées	La conception d'une démarche adaptée au collège (travail sur l'automatisation du code alphabétique et approche de la compréhension à travers l'analyse de textes renvoyant à des apprentissages disciplinaires divers (histoire, sciences, géographie, etc.) dans le cadre d'expérimentations. Travail de modélisation de la démarche, associé au travail d'adaptation du programme à un environnement créolophone (relation avec d'autres pays de la Caraïbe, notamment Haïti, dans le domaine de la prévention de l'illettrisme ou de l'enseignement de la langue française.) Fiches Académie Martinique N°1-3-4 et Projet académique 2014-2017 (Axe 1)

 	<p>Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 2 : Enseigner</p>
<p>N° Fiche action : 3 Intitulé action : ECRIRE DANS TOUTES LES DISCIPLINES</p>	
<p>Diagnostic et enjeux</p>	<p>L'émergence de l'illettrisme est favorisée par le fait que certains élèves tiennent l'écrit à distance durant toute leur scolarité. Il s'agit pour eux d'un écrit scolaire qui ne les engage pas, ce qui ne permet pas une relation de confiance avec lui, en réception comme en production. Les élèves (et singulièrement ceux qui rencontrent des difficultés) considèrent le passage à l'écrit comme un moment douloureux d'évaluation. Les enjeux sont importants. Il s'agit de réconcilier les élèves avec une pratique habituelle et détendue de l'écrit, en sortant celui-ci du carcan des évaluations, et en en faisant un acte quasi banal en classe, dans ses phases de conception et de construction. Ces phases prennent appui sur l'oral et sur la lecture. La façon dont on aborde et enseigne l'écrit mérite d'être interrogée, et renouvelée afin que les traumatismes ne se renforcent pas progressivement, jusqu'à aboutir à un rejet silencieux de tout écrit.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Faire en sorte que <u>dans toutes les disciplines</u> le recours à l'écrit soit régulier et que tous les enseignants (pas uniquement dans le cours de français) prennent en charge le plus possible le suivi des exercices d'écriture des élèves. Il s'agit de placer l'écriture comme un outil central dans l'appropriation des apprentissages, y compris en utilisant l'oral. La stratégie allie fortement lecture et écriture.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif de résultat : obtenir une meilleure réussite des élèves aux exercices écrits aux examens. • Objectif de fond : s'assurer de la présence de tous les élèves dans les exercices d'écriture variés, et adaptés à ce qu'ils peuvent réaliser.
<p>Résultats attendus :</p>	<p>Amélioration de l'engagement des élèves dans leurs écrits, ceux-ci étant conçus à travers un apprentissage progressif.</p>
<p>Territoire concerné</p>	<p>Académie de la Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Tous les élèves, du primaire au BTS</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Les inspecteurs s'engagent à soutenir les initiatives interdisciplinaires. Ils soutiennent la prise en compte réelle de l'écrit dans les moments mêmes de l'apprentissage. Ils favorisent la mobilisation des enseignants dans cette perspective.</p>
<p>Productions attendues :</p>	<p>Production d'écrits plus nombreux en classes élémentaires, et impliquant les élèves dans leurs apprentissages (des narrations de recherche par exemple). A l'école, au collège et au lycée, utilisation des journaux du lecteur, qui ménagent des espaces personnels consacrés à la relation des élèves avec l'écrit et passant par une pratique progressive de celui-ci. Les productions prendront des formes très diverses. Ce travail de fond touche tous les domaines, il peut donc se réaliser de façons diverses.</p>
<p>Pilote :</p>	<p>Equipe des inspecteurs, coordonnée par Yves BERNABE, IA-IPR de Lettres</p>

Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Moyens courants : •Humains : Professeurs des classes concernées par l’opération, Inspecteurs 1 ^{er} et 2 nd degrés •Matériels : Ressources disponibles dans les écoles et les établissements pour la mise en œuvre des enseignements.
Partenaires mobilisables :	Les bibliothèques municipales, dans le cadre de la création d’ateliers d’écriture.
Indicateur de suivi :	Multiplication des moments d’écriture et de lecture en classe. Prise en compte dans les enseignements de cette phase progressive. Mobilisation des enseignants de niveaux et de disciplines différents.
Calendrier / Echancier :	<p style="text-align: center;">2015-2018</p> Rentrée 2015 : lancement de l’action, avec des directives pédagogiques précises (et peu nombreuses) Année 2015-2016 : formation des enseignants, soutien aux initiatives engagées.
Autres actions liées	L’action engage toutes les disciplines, particulièrement les disciplines scientifiques, et favorise les travaux interdisciplinaires. Fiches Académie Martinique N°1-2-4 et Projet académique 2014-2017 (Axe 1)

Axe 1

Prévention de l'illettrisme

Fiches action – Orientation 3

Accompagner

	<p>Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 3 : Accompagner</p>	
<p>N° Fiche action : 4 Intitulé action : LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE : "RENFORCEMENT DES SAVOIRS DE BASE"</p>		
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS, ex MGI) tient une place essentielle dans la prévention des sorties sans qualification. Son action se situe en amont et en aval de la rupture de formation. La MLDS répond à une double problématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un raccrochage et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable ; • Réduire le nombre de sorties sans qualification par des actions de prévention. <p>Au-delà de l'activité menée dans le domaine de la prévention, les personnels de la MLDS mettent au service des réseaux "Formation Qualification Emploi" leur compétence en matière de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Ils participent, en collaboration avec les CIO, à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Ils permettent de clarifier l'offre de formation et des services auxquels les jeunes peuvent accéder.</p>	
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>Les objectifs de la MLDS sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le décrochage scolaire et les sorties sans qualification en accompagnant les établissements et les équipes dans le cadre d'une politique académique globale. • Coordonner l'accueil et le suivi de tous les élèves décrocheurs en prenant en charge en cours d'année les élèves de plus de 16 ans, orientés par les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs et leur offrir des actions spécifiques sous statut scolaire. 	
<p>Résultats attendus :</p>	<p>Il s'agit de permettre au jeune de préparer son retour en formation par voie scolaire ou par apprentissage afin d'obtenir un premier niveau de qualification.</p>	
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Académie Martinique</p>	
<p>Public concerné :</p>	<p>Jeunes de plus de 16 ans en voie de déscolarisation ou sortis du système scolaire sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.</p>	
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Les actions proposées par la MLDS diffèrent selon les académies. Elles sont déployées en fonction des besoins repérés sur le territoire. A chaque rentrée, un dispositif de repérage permet d'accueillir les jeunes non affectés ou en risque de décrochage et de déterminer par la suite, les actions à mettre en place selon les différents profils.</p>	
<p>Productions attendues :</p>	<p>On retrouve trois types d'actions, regroupés en fonction de leurs objectifs :</p> <p>1. Les actions de remobilisation et d'accueil Elles ont pour objectifs d'accompagner le jeune à définir un projet professionnel et de renforcer les enseignements de base lui permettant de préparer son entrée dans une formation qualifiante. Elles proposent des méthodes pédagogiques et des modalités souples et adaptées aux besoins individuels des jeunes. Exemples d'actions couramment déployées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le GPDS (Groupe de Prévention du décrochage Scolaire) - Le micro lycée 	

	<p>2. Les actions qualifiantes et diplômantes Elles s'adressent à des jeunes susceptibles d'obtenir une qualification à court terme en proposant un accompagnement tout au long d'un parcours individualisé de formation. Les parcours personnalisés ont pour objectif d'accompagner les jeunes en grandes difficultés d'apprentissage et/ou de réaliser un projet de formation qualifiante ou d'insertion professionnelle en utilisant des modes d'apprentissages adaptés. Exemple d'action : le dispositif ITAQ (Itinéraire personnalisé d'Accès à la Qualification)</p> <p>3. Les actions d'accompagnement vers l'emploi Ces actions concernent des jeunes qui ont déjà un premier diplôme (CAP ou bac pro), mais qui ont des difficultés à trouver du travail dans leur région.</p>
Pilote :	<p>Chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) : M. Louis-Georges LEDOUX</p> <p>Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation : M. Serge BRAVO</p>
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<p>Moyens courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Humains : Professeurs des classes concernées par l'opération, Inspecteurs 2nd degrés • Matériels : Ressources disponibles dans les établissements pour la mise en œuvre des enseignements. Financements spécifiques occasionnels (FSE, GIP-FCIP, etc.)
Partenaires mobilisables :	<p>Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs : Les établissements scolaires, les Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O), les Missions Locales, les écoles de la deuxième chance (E2C), les établissements agricoles, les établissements publics d'insertion de la défense (E.P.I.D.E), les GRETA, les centres de formation d'apprentis, les bureaux d'information jeunesse (B.I.J) et les collectivités territoriales sont impliqués dans ce dispositif.</p> <p>Les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) doivent développer des mesures de remédiations au sein de l'Éducation nationale et en renforcer la lisibilité. Ils interviennent en complémentarité avec les partenaires sollicités dans le cadre des plateformes. Un réseau FOQUALE est constitué sur le territoire de chaque plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs pour fédérer l'offre de solutions de l'Éducation nationale. Il se déploie sur l'ensemble du territoire afin d'offrir des solutions adaptées aux profils des jeunes.</p> <p>Le SAIO, Service Académique d'Information et d'Orientation qui contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique du recteur en matière d'information et d'orientation et anime et coordonne l'action des 4 CIO de l'académie</p>
Indicateur de suivi :	Taux d'élèves décrocheurs à comparer aux taux de réinsertion réussies ; Taux d'élèves quittant le système scolaire sans qualification
Calendrier / Echancier :	<p style="text-align: center;">2015-2018</p> <p>Bilan par année scolaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Année Scolaire 2015-2016 2. Année scolaire 2016-2017 3. Année scolaire 2017-2018
Autres actions liées	Fiches Académie Martinique N°1-2-3-5 et Projet académique 2014-2017 (Axe 1).



Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME
Orientation 3 : Accompagner

N° Fiche action : 1



Intitulé action :

Diagnostic et enjeux :

Le public ciblé : *des élèves de CP en risque d'échec.*

Objectifs stratégiques et opérationnels :

L'objectif : il s'agit d'apporter à ces enfants quelques-uns des atouts de réussite que les enfants les plus favorisés reçoivent quotidiennement, le soir, à la maison : Dans cette perspective, il s'agit d'accompagner ces enfants et d'accompagner aussi leurs parents.

Résultats attendus :

Réussite des enfants, prise de relais par les familles.

Territoire concerné :

Depuis 1995, 80 000 enfants ont bénéficié du Coup de Pouce Clé.
Le nombre d'enfants accueillis chaque année est en croissance rapide :

- en 2004-05, 3 080 enfants dans 67 communes
- en 2006-07, 6 657 enfants dans 171 communes
- en 2008-09, 8 775 enfants dans 231 communes
- en 2010-11, 9 800 enfants dans 270 communes
- en 2012-13, 9 849 enfants dans 259 communes.

En Martinique :

- en 2009-10 : 50 enfants à Fort-de-France
- en 2010-11 : 115 enfants à Fort-de-France et au Gros-Morne ;
- 2011-12 : 145 enfants à Fort-de-France, Saint-Joseph et au Gros-Morne ;
- 2014-2015 : 100 enfants à Fort-de-France.

Public concerné :

Le public ciblé : *les enfants concernés sont exclusivement des élèves de CP en risque d'échec pour une seule raison : ils ne reçoivent pas, à la maison, chaque soir, le soutien nécessaire pour réussir leur apprentissage de la lecture ; ils n'ont pas d'autre handicap (on les dit « fragiles en lecture »).*
Les familles sont étroitement liées à l'accompagnement des enfants.

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Un club Coup de Pouce Clé comprend cinq enfants et un animateur. Les séances ont lieu chaque soir dans les locaux de l'école.

Le dispositif d'ensemble comporte :

- un animateur par club : le maître d'une autre classe, ou un intervenant extérieur ; tous reçoivent, de l'Apfée, une formation spécifique ;
- un coordinateur par école ou par groupe d'école.

Chaque séance dure une heure et demie. Elle se déroule de la façon suivante :

- détente et discussion autour d'un goûter : 30 minutes environ ;
- travail de lecture donné par le maître : 15 minutes environ ;
- activités brèves et ludiques : 30 minutes environ ; à chaque séance, environ 5 minutes sont consacrées individuellement à un enfant ;
- lecture par l'animateur d'une belle histoire : le rite de clôture de 15 minutes.

Il s'agit de créer ou de renforcer le plaisir de l'enfant dans son rapport à l'écrit.

Productions attendues :

Les effets bénéfiques du Coup de Pouce Clé sur les enfants vont bien au-delà des acquisitions en lecture. On met en pratique, dans les clubs, des « valeurs citoyennes » telles que le respect de l'autre, l'esprit d'entraide, l'autonomie ; la prise quotidienne de parole devant un groupe

	<p>attentif, la rencontre quotidienne de la réussite dans des activités réalisées « tout seul » ou « en groupe », etc., contribuent au développement de la personnalité.</p> <p>Les maîtres de CP notent des améliorations concernant la motivation des enfants dans 79 % des cas et la confiance en soi dans 82% des cas.</p> <p>Les clubs Coup de Pouce Clé ont aussi des effets bénéfiques sur la relation parents – enfants et la relation parents - école.</p>
Pilote :	<p>Un pilote par groupe d'écoles d'une même commune : en général un salarié de la municipalité qui consacre un certain nombre d'heures par mois à cette tâche ou une association investie par la ville.</p> <p>Un ingénieur Coup de Pouce Clé par zone géographique : ce cadre est un salarié de l'Apfée (Madame Séverine DONATIEN sdonatien@apfee.asso.fr) dont la mission consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire connaître l'outil et susciter la volonté de l'utiliser par « les décideurs » : municipalités, inspecteurs de l'Éducation nationale, équipes pédagogiques ; - mettre en place l'outil : l'association, qui agit en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public, aide les municipalités et les écoles à faire fonctionner correctement le dispositif : elle forme les animateurs, suit le fonctionnement tout au long de l'année et garantit ainsi le strict respect d'un cahier des charges ; elle suscite en outre une évaluation annuelle systématique.
Coût estimatif du projet	<p><i>Le fonctionnement du Coup de Pouce Clé fait intervenir deux niveaux et engendre deux coûts.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier niveau : celui des municipalités et des écoles (qui adhèrent librement au programme Coup de Pouce Clé : coût moyen d'un club : 1000 €/enfant. • Second niveau : celui de l'ingénierie fournie par l'Apfée : pris en charge au niveau national ; il est financé par l'État et les mécènes de l'Apfée.
Moyens financiers mobilisables	<p>Le financement des clubs Coup de Pouce Clé : les clubs Coup de Pouce Clé peuvent être co financés dans le cadre des dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le PRE (Programme de Réussite Educative) ; - le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) ; - le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) ; - le CEJ (Contrat Enfance et Jeunesse) ; - les contrats de ville.
Partenaires mobilisables :	ANLCL/Éducation Nationale/Acsé
Indicateur de suivi :	<p>Les réalisations Coup de Pouce Clé, suivies par l'Apfée, font l'objet d'une évaluation annuelle.</p> <p>1 - Depuis onze ans, les performances en lecture des enfants du Coup de Pouce Clé ont été stables d'une année sur l'autre ; elles sont en légère augmentation ces trois dernières années. En fin de CP, pour l'année scolaire 2012-2013, les enseignants font le constat suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 % des enfants sont très faibles lecteurs ; ils ne sont pas tirés d'affaire ; - 14 % des enfants sont faibles lecteurs ; - 80 % des enfants sont bons ou moyens lecteurs. <p>On peut donc dire que, parmi les enfants qui ont suivi le Coup de Pouce Clé, 9 sur 10 ne connaissent pas l'échec précoce en lecture.</p> <p>2 - Le Coup de Pouce Clé est plébiscité par les maîtres des écoles concernées : 95 % d'entre eux pensent que le Coup de Pouce Clé est complémentaire de leur travail.</p>
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	<p>-LePPL a pour objectif de donner le goût du livre à des enfants de cours préparatoire considérés comme « fragiles en lecture ».</p> <p>L'opération, encouragée par l'Académie française, se déroule dans le cadre des clubs Coup de Pouce Clé.</p> <p>-Le Coup de Pouce CLEM : éviter les échecs précoces en mathématiques au niveau du CE1 et les semi-décrochages en lecture à ce même niveau.</p>
	



Conseil Général
de la Martinique

Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME
Orientation 3 : Accompagner

N° Fiche action : 1	
Intitulé action : DISPOSITIF ECOLE FAMILLE QUARTIER	
Diagnostic et enjeux :	Augmentation significative des élèves cumulant des difficultés d'apprentissage et de socialisation Difficulté pour les enseignants et la communauté scolaire d'appréhender la souffrance des élèves Accompagnement global des élèves de 6ème rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement au sein des collèges
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Créer des connexions entre l'école, la famille et le quartier Pallier au décrochage scolaire précoce Pacifier les relations entre les élèves et le monde éducatif Réduire le nombre d'élèves décrocheurs
Résultats attendus :	Repérage des situations de décrochage scolaire et d'illettrisme Insertion et prise en charge des élèves en difficulté
Territoire concerné :	14 collèges de Martinique
Public concerné :	Elèves des collèges dès la 6ème
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Repérer des enfants en difficulté dont le signalement est effectué par l'établissement scolaire
Productions attendues :	Un bilan de l'action
Pilote :	Conseil Général / DAS / ASE
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	A définir annuellement
Partenaires mobilisables :	Etablissements scolaires, rectorat, associations de quartiers
Indicateur de suivi :	Qualitatifs : La typologie des familles des élèves concernés (typologie) Profil socio-professionnel des familles des élèves concernés Répartition par sexe des élèves suivis Types d'orientations des élèves à l'issue du suivi Quantitatifs : Nombre d'élèves signalés Nombre d'élèves évalués et pris en charge
Calendrier / Echancier :	2015-2018
Autres actions liées	Dispositif action éducative à domicile

 croix-rouge française	Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 3 : Accompagner
N° Fiche action : 1 Intitulé action : SOUTIEN SCOLAIRE CROIX-ROUGE	
Diagnostic et enjeux :	<p>Il nous est aisé de constater, au travers des études et statistiques nationales nombreuses publiées au cours de ces dernières décennies, l'ampleur de la problématique du décrochage scolaire. Ce fléau se trouve encore plus prégnant et préoccupant localement malgré la mise en œuvre ses dernières années, par les instances politiques et associatives nationales dont l'Education nationale, les Armées et le Ministère de la Justice et locales, (Conseil Régional et Général, les municipalités, les associations habilitées...), de nombreuses réponses ou tentatives de réponses palliatives.</p> <p>Le décrochage scolaire et son pendant l'illettrisme sont de véritables fléaux sociaux qui malmènent l'individu, l'amènent à s'isoler, à se désocialiser et à s'écarter de la société que ce soit de son fait ou à son corps défendant. Le jeune, l'adulte confrontés à une situation d'impuissance captive parfois, de chômage souvent, d'exclusion, etc... dans une société qui va vite et relègue les moins performants, tend à se replier sur lui-même, à se culpabiliser à perdre confiance en lui et l'estime de lui, voire même dans les cas extrêmes à verser vers la délinquance juvénile puis adulte.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<p>OBJECTIFS A COURT TERME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préventif : lutter contre et ou prévenir le décrochage scolaire en réinstallant ou confortant chez l'enfant, le plus en amont possible, les bases élémentaires perdues (orthographe, calcul, lecture, écriture, grammaire, etc...) - Réconcilier l'enfant avec l'école – rétablir une relation de confiance enseignant/élève : « l'école et le prof ne sont pas tes ennemis mais ta protection » <p>OBJECTIFS A MOYEN ET LONG TERME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner l'envie d'apprendre, aimer le travail bien fait, stimuler l'appétence pour les études, comprendre la nécessité, le pourquoi de tout cela ; - Redonner confiance en soi – regagner l'estime de soi : « je peux y arriver ; d'ailleurs j'y arrive ; je vauX quelque chose ; je suis quelqu'un puisqu'on prend le temps de m'écouter et de s'occuper de moi. Je suis respecté... » - Par incidence : prévenir l'illettrisme, trouver un emploi, m'insérer dans et faire partie de la société,
Résultats attendus :	Amélioration des résultats scolaires et du comportement du jeune
Territoire concerné :	Le département mais plus précisément le centre-ville de Fort-de-France
Public concerné :	Enfants et jeunes de 6 à 14 ans (15 ans except. En cas de fratrie prise en charge) confiés par les assistantes de service social du Conseil Général et repérés par elles dans le cadre d'un suivi et d'une enquête sociale au sein de la famille (familles le plus souvent en situation de précarité et/ou de fragilité)
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - 2h 1/2 le mercredi après-midi - Fonctionnement en one to one (1 bénévole/1 enfant) - 15 jeunes/15adultes dont un superviseur <p>Des bénévoles de professions diverses (retraités, professeurs des écoles retraités ou en activité, psychologue, simples pères et mères de familles, etc...) accompagnent individuellement les enfants pris en charge. L'activité d'aide aux devoirs de 1h à 1h ½ selon la situation ; ½ h est ensuite consacrée à la détente et aux activités ludiques (jeux de société, quizz, lecture, informatique, etc...) ½ h dédiée au goûter. Durant ces trois phases, l'enfant est accompagné et</p>

	<p>observé constamment ; la phase de jeux par exemple permet d'observer et d'aider le comportement de l'enfant dans sa relation aux autres (partage, concessions, respect de l'adversaire, solidarité, encouragement mutuel) la phase du goûter, outre le plaisir premier qu'elle procure, permet d'enseigner le partage, la convivialité, la politesse, la propreté des mains et de la table, le respect de la nourriture, etc...)</p> <p>Le local dispose d'un mobilier adapté, de quelques ordinateurs, d'une bibliothèque, de jeux et jouets à disposition de l'équipe et des enfants</p> <p>Les fournitures scolaires au même titre que les goûters sont fournies par l'institution ; d'une manière générale, la totalité des prestations, fournitures, etc est entièrement gratuite conformément aux principes de la Croix-Rouge.</p> <p>Un règlement est fourni aux parents rappelant les sept principes qui ont fondé l'institution : indépendance, volontariat, unité, universalité, neutralité, impartialité et humanité.</p> <p>Les principes fondamentaux de respect de l'individu tels que laïcité, apolitisme, confidentialité des dires du jeune, moralité, mœurs, attitudes et gestes affectifs pouvant prêter à équivoque, etc... font rigoureusement partie de l'enseignement préalable fait aux bénévoles en charge des enfants. (ex : aucun enfant ne doit se trouver seul avec un bénévole, aucun échange d'adresse et de téléphone, pas de punition ni de notation ni de hiérarchisation des enfants entre eux, ...)</p> <p>Un règlement intérieur, une fiche de renseignements, une acceptation de décharge de responsabilité sont fournis aux parents et tuteurs en début de prise en charge et approuvés par eux.</p> <p>Des sorties à vocation culturelle, des projets extrascolaires de toutes sortes (conteurs, musiciens, informaticiens, etc...) peuvent être proposées en cours d'année scolaire selon les possibilités budgétaires, en ressources humaines et en logistique de l'association.</p>
Productions attendues :	<p>Pour la Croix Rouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compte-rendu présence des bénévoles/ des enfants/appréciations du travail et du comportement de l'enfant à chaque séance - Bilan trimestriel ; - Bilan annuel <p>Pour les enfants : selon les activités</p>
Pilote :	CROIX-ROUGE FRANCAISE
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<p>Environ 2000 euros. Ce coût est estimatif.</p> <p>P.S. : Il ne s'agit pas d'un chiffrage « périmétrique » dans la mesure où il ne s'agit pas d'un coût de revient. En effet, ce chiffre ne prend pas en compte les coûts induits des personnels bénévoles non rémunérés, du local, des fournitures diverses, fluides, téléphone, déplacements, charges</p>
Partenaires mobilisables :	<p>Conseil Général - Croix-Rouge – instance nationale</p> <p>Population (quête nationale)</p> <p>Entreprises partenaires et sponsors</p>
Indicateur de suivi :	Nombre d'enfants accompagnés
Calendrier / Echancier :	Le projet a débuté en février 2011 et se poursuivra en 2015-2018
Autres actions liées	Projet en gésine d'un pôle PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'ILLETRISME opérationnel en 2015/2016 ; (cf. Fiche N°2)

	<p>Axe 1 : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 3 : Accompagner</p>
<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : LE LABO DES HISTOIRES EN MARTINIQUE</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Diagnostic : Le Labo des histoires (Labo) est né d'une simple observation concernant les lieux d'apprentissage disponibles pour l'écriture. Lorsqu'un enfant désire pratiquer la musique aux côtés de professionnels, il lui suffit d'aller s'inscrire dans un conservatoire de musique. En revanche, pour toute personne qui émet le souhait d'écrire ou d'apprendre à écrire, aucune structure n'est mise à sa disposition hors milieu scolaire. L'idée initiale du Labo est donc de créer une structure proposant des activités gratuites et qui intègre toutes les professions de l'écriture afin qu'un maximum de jeunes puissent écrire en toute liberté.</p> <p>En parallèle, l'équipe du Labo a pu constater que les jeunes ne pratiquant pas ou peu l'écriture, avaient tendance à s'exclure eux même des offres culturelles liées à l'écriture et qu'il existait peu de structures qui souhaitaient renouer le lien entre ces jeunes et l'écriture. L'association mène des actions ciblées, au sein et hors de ses antennes physiques, pour essayer de combattre les blocages liés à l'écrit et pour (re-) donner le goût de l'écriture au plus grand nombre.</p> <p>Enjeux : Le Labo espère pouvoir participer de manière effective, à la prévention de l'illettrisme en proposant des ateliers d'écriture qui permettraient aux participants de (re-) découvrir le plaisir d'écrire. Par le biais de ces activités, les participants développent leur créativité, leur imagination mais également leurs compétences rédactionnelles.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>Les objectifs stratégiques : Le Labo des histoires bénéficie depuis octobre 2014, d'un soutien public fort au travers du dispositif présidentiel « La France s'engage ». Dans ce cadre, l'association travaille à l'essaimage de son offre sur le territoire français, en métropole et outre-mer. Le développement du nombre de bénéficiaires, le perfectionnement de l'approche méthodologique et le calcul de l'impact via des outils de suivi-évaluation sont les objectifs spécifiques principaux de l'association.</p> <p>Les objectifs opérationnels : L'association souhaite implanter des structures physiques pouvant faire rayonner les pratiques d'écriture à l'échelle d'un territoire large (équivalent à une région administrative). Par ailleurs, le Labo souhaite tisser des partenariats avec des acteurs de l'éducation, de la culture et de l'insertion afin de pouvoir diversifier son offre et atteindre un public toujours plus nombreux et toujours plus divers.</p>
<p>Résultats attendus :</p>	<p>Dans le cadre de son essaimage, le Labo souhaite atteindre les résultats suivants à horizon mi-2017 : 15 antennes physiques ouvertes et 50.000 jeunes participants/an aux activités du Labo.</p> <p>Plus spécifiquement, en ce qui concerne la Martinique : Le Labo a débuté son implantation en Martinique au cours d'une mission préliminaire et un atelier pilote en février 2015.</p> <p>Le développement se déroulera en plusieurs phases :</p> <p>Mars 2015 – Juillet 2015 (expérimentation) : 4 ateliers par mois avec, en moyenne, 10 participants à chaque atelier. Le Labo souhaite donc atteindre 200 jeunes au travers de 20 ateliers. L'expérimentation sera menée auprès des jeunes du Régiment du Service Militaire Adapté de la Martinique (RSMA-M) ainsi qu'auprès des jeunes du Foyer de l'Espérance – Patronage Saint-Louis.</p> <p>Juillet 2015 – Juillet 2016 (année 1) : 6 ateliers par mois avec, en moyenne, 10 participants par atelier. Le Labo souhaite donc atteindre 720 jeunes au travers de 72 ateliers.</p> <p>Juillet 2016 – Juillet 2017 (année 2) : 12 ateliers par mois avec une moyenne de 10 participants par atelier. Le Labo souhaite donc toucher 1444 jeunes au travers de 144 ateliers durant l'année.</p>

Territoire concerné :	<p>Sur la période d'expérimentation :</p> <p>Mars-Juillet 2015 : RSMA-M et Foyer de l'Espérance – Patronage Saint-Louis</p> <p>A partir de juillet 2015 : implanter une antenne physique du Labo hors des murs du régiment. Le Labo souhaite intervenir sur toute l'île. Pour cela, une partie des actions se dérouleront dans l'antenne physique et une autre partie se dérouleront à l'extérieur : bibliothèques, médiathèques, centres de loisirs, écoles, hôpitaux, etc</p>
Public concerné :	Tous les jeunes de l'île âgés de moins de 25 ans avec ou sans affinités avec l'écriture. Le Labo souhaite toucher une variété de profils afin d'établir une mixité dans ses ateliers.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Le Labo propose différents types d'ateliers d'écriture, adaptés au public afin de lui permettre d'être le plus à l'aise. Lorsque l'association décide d'aller à la rencontre des jeunes qui sont réfractaires à l'écriture, les intervenants s'appuient sur la méthodologie de l'association. L'équipe du Labo, travaille à l'élaboration de techniques de contournement de blocage : jeux d'écriture, dictée à un tiers, création collective, alternance de moments individuels et collectifs.</p> <p>En ce qui concerne la mise en œuvre : durant la phase d'expérimentation, divers espaces seront mis à la disposition du Labo afin d'y organiser des ateliers d'écriture. La directrice de l'antenne avec l'aide de volontaires en Service Civique seront en charge de l'organisation, de la programmation des ateliers, de la communication et du suivi des activités.</p>
Productions attendues :	Le Labo encourage au maximum la diffusion des textes considérant le fait que toute personne écrit pour être lue. Cependant, il est impératif que les intervenants et les équipes de l'association respectent la volonté des participants. Le type de productions peut varier d'une simple page à des propositions plus structurées : un journal, un recueil, un livre.
Pilote :	Le Labo débutera par une première phase d'expérimentation au sein du RSMA-M et du Foyer de l'Espérance – Patronage Saint – Louis. Cette expérimentation se déroulera de mars – juillet 2015.
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Coût du projet : le coût d'une antenne est estimé à hauteur de 60 000€ /an Moyens mobilisables : le Labo bénéficie du soutien financier du dispositif présidentiel « La France s'engage » via le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. En cofinancement, l'association mobilisera des partenaires publics (collectivités locales, agences nationales), et privés (fondations d'entreprises).
Partenaires mobilisables :	Des contacts ont déjà été établis avec la Bibliothèque Schœlcher, la Bibliothèque départementale de Prêt, l'ANLCI, l'AGEFMA, le Campus Caribéens des Arts, l'ESPE, l'ETC, le Foyer de l'Espérance, le RSMA-M, le Conseil général, le Conseil régional, la Préfecture, le Théâtre le Flamboyant ainsi que certains musées, libraires et autres acteurs culturels.
Indicateur de suivi :	Le Labo dispose d'outils de suivi évaluation pour mesurer : la participation à ses ateliers, la diversité du public que l'association accueille (genre, âge, origines géographiques), la qualité des productions et l'intérêt des participants pour les propositions.
Calendrier / Echéancier :	<p>Mars - Juillet 2015 : période d'expérimentation au RSMA-M et au Foyer de l'Espérance – Patronage Saint-Louis.</p> <p>17-31 Juillet 2015 : Fête du Livre Jeunesse.</p> <p>Octobre 2015 : Festival de BD à la Trinité</p> <p>Novembre-décembre 2015 : Salon International du Livre en Martinique, Salon du Livre Jeunesse</p> <p>2016, 2017 et 2018 : seront organisées de la même manière que l'année 2015. Le Labo partagera son temps entre activités dans ses locaux physiques et activités hors les murs (manifestations culturelles locales, écoles, bibliothèques, médiathèques, centres de loisirs, hôpitaux, base de loisirs, centre pénitentiaires, etc.)</p>
Autres actions liées	

	Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 3 : Accompagner
N° Fiche action : 2 Intitulé action : LIRE ET FAIRE LIRE 	
Diagnostic et enjeux	<p>1 jeune sur 10 connaît des difficultés en lecture. La Martinique enregistre un taux d'illettrisme particulièrement élevé. Ce facteur d'exclusion sociale n'est plus acceptable. Face à ce constat, il convient d'agir dès le plus jeune âge et de mettre en place de nouvelles stratégies autour de la lecture et du livre.</p> <p>Lire à voix haute est innovant auprès de ce public comme pratique de lecture-loisirs et permet de maintenir la fréquentation du livre à une étape cruciale d'autonomisation des pratiques culturelles.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Le dispositif « Lire et faire lire » est une opération nationale basée sur l'enrichissement mutuel intergénérationnel. Il propose aux adolescents des premières années collège de partager le plaisir de la lecture avec des bénévoles seniors, lecteurs à voix haute de littérature jeunesse. Il s'inscrit dans le volet prévention du Plan départemental de prévention et de lutte contre l'illettrisme car il permet de former des lecteurs bénévoles afin de pérenniser l'action sur le département.</p>
Résultats attendus	<p>Les lecteurs bénévoles doivent être capables de mener des activités autour du livre et de la lecture avec des enfants de la crèche au collège.</p>
Territoire concerné	<p>L'ensemble de la Martinique</p>
Public concerné	<p>50 lecteurs bénévoles (2015/2018)</p>
Contenu et modalités de mise en œuvre	<p>Les Lecteurs bénévoles ont suivi une formation de plusieurs modules portant sur la littérature de jeunesse, les techniques de lecture à haute voix, la théâtralisation de contes, la maîtrise de la langue, le livre numérique, la conduite de groupe et l'aménagement d'un coin lecture.</p> <p>Les Lecteurs bénévoles sont formés par groupes de 12 à 15.</p>
Productions attendues	<p>Animation d'ateliers lecture</p>
Pilote	<p>Association Lire et Faire Lire</p>
Coût estimatif	<p>17 000, 00 €</p>
Partenaires mobilisables	<p>Un partenariat a été mis en place avec la Bibliothèque départementale de prêt de la Martinique et les Municipalités des villes dans lesquelles les lecteurs bénévoles interviennent.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lecteurs bénévoles inscrits au programme « Lire et faire lire » • Nombre de structures ayant adhéré au dispositif, • Nombre d'enfants bénéficiant de l'opération « Lire et faire lire ».
Calendrier	<p>Année 2015-2018 actions Année 2015 : 50 lecteurs</p>
Autres actions liées	<p>Fiche N°1 : Mise en place d'atelier de lecture sur les accueils péri et extrascolaires</p>

Axe 1

Prévention de l'illettrisme

Fiches action – Orientation 4

Soutenir

 	Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 4 : Soutenir
N° Fiche action : 5 Intitulé action : PROMENEURS D'ECRITURE EN MARTINIQUE	
Diagnostic et enjeux :	<p>L'émergence de l'illettrisme est favorisée par le fait que certains élèves tiennent l'écrit à distance durant toute leur scolarité. Il s'agit ici, d'accroître la motivation des élèves de l'école élémentaire à produire des écrits en leur proposant de travailler sur un écrit « ludique » et fonctionnel, le dépliant touristique.</p> <p>En partenariat avec le Comité Martiniquais de Tourisme, les dépliants produits par les élèves seront diffusés dans les offices du tourisme de la Martinique.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Engager les professeurs des écoles dans une démarche d'enseignement de l'acte d'écrire et diversifier les types d'écrits et les modes d'entrée des élèves dans l'écrit ; • Susciter chez les élèves le goût pour la rédaction de textes ; • Lire et écrire des types de textes variés ; • Produire un dépliant touristique original présentant les richesses patrimoniales de son environnement proche.
Résultats attendus :	Amélioration de l'engagement des élèves dans l'écrit
Territoire concerné :	L'Académie de Martinique - Ensemble des classes élémentaires -
Public concerné :	Enseignants et élèves des classes du CP au CM2
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>La réalisation du programme repose sur trois types d'actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'accompagnement des enseignants (suivi sur le terrain) 2. La formation des enseignants à des pratiques pédagogiques efficaces validées : stages, animation pédagogiques... 3. La mise à disposition des enseignants d'outils pédagogiques.
Productions attendues :	<p>Les écoles participant à l'action s'engagent à élaborer un dépliant touristique selon un modèle prédéfini. Le dépliant devra mettre en valeur la commune en proposant un slogan, un lieu incontournable à visiter, un personnage connu, un moment fort de la vie citadine, une spécialité culinaire, une activité professionnelle caractéristique etc.</p>
Pilote :	IEN Chargée de mission pour la Maîtrise de la langue française : Chantal VICAIGNE CPD Mission Maîtrise de la langue française : Pascal OPTALY
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<p>Moyens courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Humains : Professeurs des classes concernées par l'opération, Conseillers pédagogiques des circonscriptions, Inspecteurs 1^{er} degrés, CPD Maîtrise de la Langue Française. • Matériels : Ressources disponibles dans les écoles et les établissements pour la mise en œuvre des enseignements. Moyens mis à disposition par le CMT
Partenaires mobilisables :	Comité Martiniquais du Tourisme - Offices du Tourisme des communes concernées -OCCE Martinique-DAAC-Ministère de l'Artisanat, du commerce et du tourisme-Canope Martinique-Martinique Première.
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité textuelle et plastique des productions

	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des compétences en lecture et en écriture (résultats aux évaluations – nationales et/ou locales) • Nombre et qualité des dépliants réalisés chaque année • Qualité de la brochure finale. • Nombre d'établissements mobilisées / Nombre de classes par niveau / Nombre d'élèves
<p>Calendrier / Echéancier :</p>	<p style="text-align: center;">2015-2018</p> <p>Programmation annuelle possible de l'action.</p> <p>Octobre : Présentation de la fiche action, remise du kit pédagogique -inscription des écoles.</p> <p>Octobre à Mars : Réalisation des dépliants dans les écoles.</p> <p>Fin Mars : Remontée des productions sous format numérique et papier.</p> <p>Avril : Mise en place du jury et présentation des productions lors de la semaine du tourisme à l'école</p> <p>Mai – Juin : Remise des productions réalisées dans les écoles aux offices de tourisme concernées. Elaboration par la Mission d'une brochure finale reprenant les extraits de productions d'écoles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Année Scolaire 2015-2016 2. Année scolaire 2016-2017 3. Année scolaire 2017-2018
<p>Autres actions liées</p>	<p>Action pédagogique « Sa Sé Martinik » proposée par la Mission Langue Vivante Régionale 1^{er} degré aux élèves de cycle 3 de l'Académie Martinique : Mieux connaître son environnement naturel et culturel pour l'aimer, le valoriser et le protéger. Elaborer une production de type documentaire, multimédia, affichage artistique, livre, etc. mettant en valeur la commune, un lieu incontournable à visiter, un personnage connu, un moment fort de la vie citadine, une spécialité culinaire, une activité professionnelle caractéristique etc.</p> <p>Fiches de l'Académie de Martinique N°1-2-3-4 et Projet académique 2014-2017 (Axe 1)</p>



Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME
Orientation 4 : Soutenir

N° Fiche action : 2

Intitulé action : LIRE L'ÉCOLE, UN LIVRE POUR ENTRER A L'ÉCOLE MATERNELLE

Diagnostic et enjeux :

- Les actions de prévention de l'illettrisme axées sur les tout-petits et leur entourage peuvent s'avérer particulièrement efficaces.
- Dès la très petite enfance il faut permettre à l'enfant, et même au bébé, de **se familiariser avec le livre**.
- Offrir un **livre-imagier** à l'entrée à l'école maternelle permettra de sensibiliser les parents à l'importance d'accompagner leur enfant dans la découverte d'un nouveau lieu de vie, l'école, au moyen d'un support associant le nouveau vocabulaire à l'ouverture au monde extra-familial.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Une **réduction des inégalités** : permettre au plus grand nombre d'enfants des sections de tout-petits de se familiariser avec les activités de lecture.
- Renforcement et valorisation des compétences éducatives des parents** : soutien à la parentalité
- Pour les parents :**
- Leur offrir un support afin de **renforcer et valoriser leurs compétences** éducatives : soutien à la parentalité
 - Leur offrir un support afin qu'ils prennent conscience de leur rôle essentiel dans le développement de la communication et du langage de leur enfant et afin qu'ils comprennent l'intérêt de **partager des moments de lecture avec leur enfant**.
 - Informer, donner des **repères sur les étapes du développement du langage** et de la communication chez l'enfant.
- Pour les enfants :**
- Partager avec leurs parents, un moment d'**échange**, de **communication**, de **plaisir**, au sujet de leur nouvel espace de vie, l'école ;
 - S'approprier le fonctionnement de l'école avec leurs parents **pour entrer plus facilement dans les apprentissages**.
 - S'adapter à l'école.
- Pour les enseignants :**
- Leur offrir un support dans leur action de **faire découvrir un nouveau lieu de vie, l'école**.
 - Le livre sera un **lien entre l'école et la maison**.
 - Il permettra de travailler sur un **lexique, une syntaxe et une articulation** précis qui pourront être repris à la maison

Territoire concerné :

- **Phase expérimentale en septembre 2015 sur 3 communes** (une commune du Nord, une du centre, une du Sud) (écoles classées en REP ou REP+)
- 2016-2017 **toutes les écoles classées en REP et REP+** de la Martinique.

Public concerné :

- **250 enfants** scolarisés en **section des tout-petits** ou en **section des petits** dans des écoles en REP ou REP+ (phase expérimentale)
- 21 REP et REP+ de la Martinique

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Rencontre de l'AMIPRO avec la chargée prévention du Rectorat de la Martinique
 Rencontre de l'AMIPRO avec les enseignants concernés par l'opération
 Remise à chaque enfant d'un livre-imagier La Maternelle coll. L'imagerie des tout-petits FLEURUS et rencontre avec les parents pour les inviter à « parler » le livre avec leur enfant à le « raconter » et à le « lire ». Une plaquette de conseils sera insérée dans le livre. Echanger sur le développement du langage et de la communication
 Evaluation du projet

Productions attendues :

Bilan de l'expérimentation

Pilote :	AMIPRO
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	3000 euros pour la phase expérimentale.
Partenaires mobilisables :	URPS des orthophonistes de la Martinique Syndicat des Orthophonistes de la Martinique (SDOM) Partenaires souhaités : Conseil général/ Conseil régional Communautés de communes Rectorat de la Martinique ANLCI, Sphère éducative et familiale Clubs services Edition Fleurus
Indicateur de suivi :	Nombre d'enfants par niveau Nombre d'écoles / Classes
Calendrier / Echéancier :	- Phase d'expérimentation du 08 au 13 septembre 2015 lors des Journées nationales d'action contre l'illettrisme, dans 10 classes de sections de tout-petits et petits en REP et REP+ - Du 08 au 13 septembre 2016 pour l'ensemble des écoles maternelles classées en REP et REP+
Autres actions liées	Fiche N°1 : Sensibilisation et formation des professionnels de la petite enfance aux problématiques du développement de la communication et du langage oral

 <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat Martinique</p>	<p>Axe I : PREVENTION DE L'ILLETTRISME Orientation 4 : Soutenir</p>
<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Pour certaines familles, le manque de perception des réalités de la société est aussi bien lié à la difficulté de compréhension du système scolaire que du fonctionnement des organismes administratifs. L'enjeu est de susciter l'épanouissement tant des élèves que des parents et développer leurs sens des responsabilités.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les situations d'illettrisme - Aider les parents à assurer leur rôle parental - Permettre aux parents de mieux s'impliquer dans le parcours de leur enfant. - Renforcer et valoriser la communication entre les parents et le CFA
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et valoriser les compétences éducatives des parents dans leur quotidien, - Améliorer la capacité des parents à aider leurs enfants dans leur scolarité, - Favoriser la construction d'une relation positive entre les familles et l'école, - Créer avec la famille un climat de confiance éducative aux moments clés de la scolarité des enfants, - Inciter les parents à s'engager dans une démarche de formation pour la maîtrise des savoirs de base.
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Parents de jeunes en DIMA et d'apprentis mineurs.</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec structures type « école des parents » - Collaboration avec les dispositifs de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile, Aide sociale à l'enfance... - Ateliers d'échanges avec professionnels (sociologue, psychologue...) - Accompagnement psycho socio-éducatif.
<p>Productions attendues :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'axe parentalité vise à soutenir les parents afin qu'ils exercent efficacement leur rôle, et prendre leur place dans la vie sociale et citoyenne.
<p>Pilote :</p>	<p>CFA URMA</p>
<p>Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'un atelier d'une durée de 4 h : 270 € - 30 x 270 = 8100 €
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CAF - Conseil général / Conseil régional - Associations
<p>Indicateur de suivi :</p>	<p>Nombre de parents mobilisés. Nombre de rencontres</p>
<p>Calendrier / Echancier :</p>	<p style="text-align: right;">2015-2018</p> <p>1 atelier mensuel soit environ 30 ateliers au total</p>
<p>Autres actions liées</p>	<p>Fiche N°2 : Proposer une offre de formation en ligne pour consolider les savoirs et compétences de base via une plateforme numérique</p>

AXE 2

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS

Orientations :

1. Repérer – 2. Positionner / Former – 3. Accompagner – 4. Financer

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
Orientation 1 : Repérer				
1	CSNM	Modalités de développement de l'information sur le recensement	Jeunes entre 16 et 18 ans	74
2	DIRECTION TERRITORIALE PROTECTION JUDICIAIRE JEUNESSE - DTPJJ	Repérage des stagiaires en situation d'illettrisme	Jeunes de 16 à 20 ans sous main de justice à l'UEAJ	76
Orientation 2 : Positionner / Former				
1	RSMA-M	Améliorer le repérage des jeunes en difficulté - Proposer une formation à la pédagogie adaptée et innovante aux volontaires du RSMA-M afin d'améliorer l'employabilité	Jeunes volontaires de 18 à 25 ans	78
2	CFA BTP	Accompagnement des apprentis par le biais d'une plateforme numérique	Apprentis de niveau V	81
3	CFA BTP	Mise à niveau pour l'accès à la formation qualifiante	Apprentis de niveau V et IV	83
4	CFA URMA	Proposer une offre de formation en ligne pour consolider les savoirs de base via une plateforme numériques	Apprentis	85
Orientation 3 : Accompagner				
1	CFA AGRICOLE	Améliorer l'accueil des nouveaux apprentis pour les conduire à l'autonomie et à la réussite en fin de parcours	Apprentis	86

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
2	ECOLE DE LA 2ème CHANCE - E2C - DIECCTE	Construire son projet professionnel et vaincre l'illettrisme	Jeune 16-25 ans	88
3	RESEAU DES MISSIONS LOCALES	Repérer les situations d'illettrisme des jeunes et les accompagner à travers des actions adaptées à leurs besoins	Jeunes 16-25 ans	90
Orientation 5 : Financer				
1	EPA-OFE	Développement d'une offre de formation en direction des jeunes pour l'acquisition des savoirs de base avec une dynamique d'élaboration de projet professionnel « Compétences clés »	Jeunes 16-25 ans	94



Axe 2

Accompagnement des jeunes 16-25 ans

Fiches action – Orientation 1

Repérer





MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS

Orientation 1 : Repérer

N° Fiche action : 1

Intitulé action : Modalités de développement de l'information sur le recensement.

Diagnostic et enjeux :	32,2% des jeunes Martiniquais ayant participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2013 ont été détectés en difficulté de lecture (DDL). Il s'agit donc d'améliorer les perspectives d'avenir de ces jeunes en luttant contre l'exclusion et en favorisant l'égalité des chances.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Détecter au plus tôt les jeunes en situation d'illettrisme. Pour cela, il faut améliorer le taux de recensement et systématiser l'acte de recensement dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.
Résultats attendus :	80% de jeunes recensés dans les délais (entre 16 ans et 16 ans et 3 mois) – 20% avant 18 ans.
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Classes de 3 ^{ème} au sein de l'éducation nationale – Tranche d'âge : 14 à 16 ans.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Action de l'éducation nationale :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la 1^{ère} étape du parcours de citoyenneté, systématiser l'information sur le recensement en classe de 3^{ème}, en facilitant notamment l'intervention du CSNM (appui du rectorat indispensable) ; • Créer une page « recensement » sur le site web de l'EN ; • Insertion, à titre gracieux d'un encart sur le recensement (fourni par CSNM) dans la publication annuelle de l'ONISEP « Après la 3^{ème} ». 2. <u>Action des municipalités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Placardage des affiches fournies par le CSNM dans les lieux stratégiques : associations sportives – vestiaires des stades – supermarchés – arrêts de bus – collèges... ; • Insertion d'un encart sur le recensement (fourni par CSNM) dans le journal municipal (appui manuscrit du maire si possible) ; • Utilisation des radios locales ; • Implications des associations locales ; • Information sur le site web de la municipalité. 3. <u>Action du CSNM :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de spots publicitaires sur le recensement (déjà existants) sur les radios locales les plus écoutées des jeunes (en attente de budget) ; • Intervention dans les collèges en classe de 3^{ème} dans le cadre du parcours de citoyenneté ; • Intervention auprès de l'association des maires et déplacement (une fois par an) dans les mairies pour sensibiliser sur l'enjeu du recensement ; • Participation à des plateaux radios et/ou TV.
Productions attendues :	
Pilote :	CSNM

Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	Education nationale – Municipalités – Collectivités territoriales
Indicateur de suivi :	Taux de recensement annuel (origine CSNM) - Taux DDL annuel (origine CSNM)
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	



Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS
Orientation 1 : Repérer

N° Fiche action : 1

Intitulé action : Repérage des mineurs sous-main de justice

Diagnostic et enjeux :	Repérage des stagiaires en situation d'illettrisme
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer - Accompagner - Orienter
Résultats attendus :	Prise en compte de cette problématique dans la construction du projet professionnel
Territoire concerné :	Département de la Martinique
Public concerné :	Jeunes de 16 à 20 ans sous-main de justice à l'UEAJ
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Tests EVALIRE. Bilans scolaires Remise à niveau ponctuelle
Productions attendues :	Tests
Pilote :	PJJ
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Ressources internes
Partenaires mobilisables :	CNEFEI - Missions Locales
Indicateur de suivi :	Nombre de tests passés
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	

Axe 2

Accompagnement des jeunes 16-25 ans

Fiches action – Orientation 2

Positionner



Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS
Orientation 2 : Positionner / Former

N° Fiche action : 1

Intitulé action : AMELIORER LE REPERAGE DES JEUNES EN DIFFICULTE. PROPOSER UNE FORMATION A LA PEDAGOGIE ADAPTEE ET INNOVANTE AUX VOLONTAIRES DU RSMA-M AFIN D'AMELIORER L'EMPLOYABILITE.

Diagnostic et enjeux :

L'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de 2011-2012 a établi que 7% des personnes âgées de 18 à 65 ans et ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme. Ce pourcentage est de 9% pour les jeunes, âgés de 18 à 25 ans. Le comité de lutte contre l'illettrisme du 8 octobre 2010 dressant un état des lieux de l'illettrisme en Martinique estimait que 15% de la population Martiniquaise était en situation d'illettrisme. Les chiffres de la JDC ne font que confirmer cette situation.

Au regard de ce constat et du public visé par le SMA, le RSMA de la Martinique, se veut être un acteur majeur de la lutte contre l'illettrisme en Martinique en intégrant en formation entre 30 et 40% de jeunes en situation d'illettrisme de niveau 1 ou 2 et en mettant en œuvre une remédiation innovante et expérimentale.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

L'objectif du RSMA-M porte principalement sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes Martiniquais. Dans ce cadre, les outils du RSMA-M dans sa lutte contre l'illettrisme doivent permettre de :

- Maintenir le meilleur taux de réussite au certificat de formation générale (CFG),
- Atteindre le meilleur taux de réussite aux tests psychotechniques (AFPA, LADOM, CIRFA, etc.),
- Réussir la remise à niveau académique des diplômés qui ont désappris.

Résultats attendus :

- Repérer les jeunes en situation d'illettrisme et les évaluer,
- Remédier et remettre à niveau les jeunes volontaires du RSMA-M
- Evaluer pour maintenir le taux de réussite au CFG.

Territoire concerné :

Martinique

Public concerné :

Les jeunes volontaires du RSMA-M de 18 à 25 ans.

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Depuis 2012, le RSMA-M a expérimenté et mis en œuvre le programme SMAAlpha. Ce programme s'appuie sur quatre piliers :

- Le **repérage** et **l'évaluation** du niveau d'illettrisme : en partenariat avec l'ANLCI, le RSMA-M utilise le nouveau cadre national de référence « lutter ensemble contre l'illettrisme » élaboré par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), pour catégoriser les volontaires du RSMA.
- la **remise à niveau** : Composante de la lutte contre l'exclusion, la remise à niveau scolaire est partie intégrante de la formation au RSMA. Pour réaliser cette action, le RSMA-M dispose de trois professeurs des écoles détachés de l'éducation nationale, de volontaires du service civique et de répétiteurs volontaires techniciens du RSMA-M.
- La **remédiation** : il s'agit d'améliorer les compétences de base en intégrant une formation via le didacticiel « GERIP » aux cotés de la remise à niveau classique. Ce

	<p>logiciel permet l'évaluation et le positionnement du jeune, de prescrire des exercices et un parcours personnalisés.</p> <p>L'évaluation : Le RSMA-M présente tous ses volontaires non diplômés, après avoir travaillé sur l'amélioration de leurs compétences de bases et leur remise à niveau, au certificat de formation générale (CFG Education Nationale, décret 83-569 du 29/06/83) attribué par l'Inspecteur d'académie de la Martinique.</p>
Productions attendues :	
Pilote :	RSMA –M
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens du ministère des outre-mer – BOP SMA, • FEJ (fonds d'expérimentation de la jeunesse).
Partenaires mobilisables :	Education nationale – service civique – ANLCI – société GERIP
Indicateur de suivi :	IO 91 (indicateur opérationnel) : Taux d'illettrés du niveau 1 et 2 (ref. tests ANLCI), Taux de réussite au CFG
Calendrier / Echancier :	<p style="text-align: center;">2015-2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2011 : expérimentation du programme SMAAlpha, • 2013 : mise en œuvre dans toutes les unités du SMA, • 2014 : évaluation de la performance globale du programme SMAAlpha.
Autres actions liées	

Axe 2

Accompagnement des jeunes 16-25 ans

Fiches action – Orientation 3

Positionner / Former



Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS
Orientation 2 : Positionner / Former

N° Fiche action : 1

Intitulé action : MISE A NIVEAU POUR L'ACCES A LA FORMATION QUALIFIANTE

Diagnostic et enjeux :

Un bon nombre de jeunes signent leur contrat d'apprentissage avec une entreprise dès le mois de septembre alors que la formation en centre de formation ne débute qu'en novembre pour les classes de première année.

Ces jeunes restent en entreprise en attendant la rentrée effective au CFA.

Les tests de positionnement et entretien réalisés pour l'entrée au CFA nous permettent de faire les constats des difficultés rencontrées par ces jeunes dans :

- La maîtrise de certaines compétences de base,
- La maîtrise de la langue et de l'écrit,
- La concentration,
- L'image et l'estime de soi...

d'où le projet de mettre en place un dispositif d'accompagnement de quelques heures par semaines au CFA pour offrir une mise à niveau afin de développer des compétences du socle commun (connaissances ou capacités) qui n'auraient pas été validées au collège pour suivre une formation qualifiante au CFA.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Assurer l'intégration des nouveaux apprentis
- Identifier les pré-requis des jeunes
- Mettre ou remettre à niveau
- Consolider des savoirs ou compétences de base
- Développer les savoir-être en centre de formation
- Anticiper des difficultés
- Aider sur le plan personnel à la valorisation de l'image et de l'estime de soi

Résultats attendus :

Plus de confiance en soi du jeune :

- Il respecte les consignes, le règlement intérieur
- Il sait qu'il dispose de ressources pour réussir sa formation
- Il peut répondre à l'oral ou à l'écrit, exécuter la tâche en confiance
- Il améliore sa production écrite
- Il a une meilleure image de soi

Territoire concerné :

Martinique

Public concerné :

Apprentis de niveau V à IV

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Ateliers d'activités pédagogiques et de développement personnel à raison de 2 jours par semaine (à déterminer) avec des groupes de 5 à 8 jeunes pris en charge par des formateurs selon un emploi du temps préétabli.

Productions attendues

- Evaluation diagnostique du jeune
- Fiche de repérage des difficultés et des besoins

Pilote :

CFA BTP

Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Ressources internes
Partenaires mobilisables :	EPA-OFE – ANLCI
Indicateur de suivi :	Nombre de stagiaires bénéficiaires Nombre de formateurs mobilisés
Calendrier / Echancier	2015-2018
Autres actions liées	Fiche N°2 : Mise à disposition d'outils par le biais d'une plateforme numérique Atelier de prise en main de la plateforme numérique par les formateurs



Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS
Orientation 2 : Positionner / Former

N° Fiche action : 2

Intitulé action : MISE A DISPOSITION D'OUTILS PAR LE BIAIS D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE

<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Un grand nombre d'apprentis présentent des lacunes dans les notions de base en français et en mathématique qui sont des handicaps à l'acquisition des savoirs nécessaires à leur accès au diplôme préparé.</p> <p>L'AMEP CFA BTP a mis en place un dispositif d'accompagnement personnalisé des apprentis (niveau V) sous forme d'ateliers où des formateurs interviennent en barrette (en même temps) sur des groupes d'apprentis. Ces apprentis sont répartis entre plusieurs formateurs par groupe de 5 à 6, pendant deux heures, en fonction des compétences à développer.</p> <p>Parallèlement à ce dispositif, les apprentis en très grande difficulté sont sortis de ces ateliers ou des cours d'enseignement professionnel pratique, pour de l'aide individualisée d'une à deux heures pendant leur période de formation au CFA. Cette aide est assurée par une psychopédagogue au CRAF (centre de ressource et d'aide à la formation).</p> <p>Afin de dynamiser les interventions, rendre plus attractifs l'apprentissage et remotiver les jeunes, l'outil numérique semble le plus approprié pour ce type de public afin d'obtenir de meilleurs résultats.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Remotiver les apprentis - Eviter le décrochage ou les ruptures de contrats - Permettre aux apprentis de maîtriser les compétences de base ou de se réapproprier les savoirs fondamentaux - Rendre plus autonomes les apprentis dans l'apprentissage des savoirs - Permettre de retrouver de la confiance ou l'estime de soi - Améliorer les résultats dans les différentes disciplines - D'avoir plus de chances de réussites à l'examen
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie du jeune dans l'apprentissage - Amélioration des résultats d'évaluation - Réussite à l'examen
<p>Territoire concerné :</p>	<p>La Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Apprentis de niveau V</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de prise en main de la plateforme numérique par les formateurs - Utilisation de l'outil avec les jeunes - Utilisation de l'outil en autonomie - Suivi de la progression du jeune à différentes périodes du parcours de formation
<p>Productions attendues</p>	<p>Fiche de progression du jeune</p>
<p>Pilote :</p>	<p>CFA BTP</p>
<p>Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables</p>	<p>Ressources internes Le coût de gestion et de maintenance de la plateforme numérique ainsi que la formation à la prise en main de l'outil par l'équipe pédagogique du CFA sont intégrés dans le budget de l'EPA-OFE.</p>
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<p>EPA-OFE</p>
<p>Indicateur de suivi :</p>	<p>Nombre de stagiaires bénéficiaires</p>

	Nombre de formateurs mobilisés Nombre d'heures de connexion
Calendrier / Echancier	2015-2018
Autres actions liées	Fiche N°1 : Mise à niveau pour l'accès à la formation qualifiante.



Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS
Orientation 2 : Positionner / Former

N° Fiche action : 2 Intitulé action : PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION EN LIGNE POUR CONSOLIDER LES SAVOIRS ET COMPETENCES DE BASE VIA UNE PLATEFORME NUMERIQUE	
Diagnostic et enjeux :	<p>Une expérimentation a été menée en 2012-2013 afin de réfléchir et de proposer des solutions concrètes pour sécuriser les parcours de formation des apprentis en difficulté avec les savoirs et compétences de base.</p> <p>Suite à cette dernière, l'équipe pédagogique a travaillé sur la mise en place d'ateliers spécifiques pour mieux accompagner ces jeunes en difficulté d'apprentissage. La mise à disposition d'une plateforme numérique vient compléter les outils existants et permettra de varier les modalités d'apprentissage.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les difficultés des jeunes • Rendre plus autonomes les jeunes dans l'apprentissage des savoirs • Mettre ou remettre à niveau • Consolider des savoirs ou compétences de base • Développer les savoir-être • Valoriser l'image et l'estime de soi
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie • Confiance en soi • Amélioration des compétences comportementales • Appétence
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Apprentis de niveau V
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Ateliers d'activités pédagogiques et de développement personnel
Productions attendues	Fiche de progression du jeune
Pilote :	CFA URMA
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Ressources internes Plateforme numérique et outils mis à disposition par le CRI
Partenaires mobilisables :	EPA-OFE - ANLCI
Indicateur de suivi :	Nombre de jeunes suivis
Calendrier / Echancier	2015-2018
Autres actions liées	Fiche N°1 : Accompagnement à la parentalité

Axe 2

Accompagnement des jeunes 16-25 ans

Fiches action – Orientation 3

Accompagner



Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS
Orientation 3 : Accompagner

N° Fiche action : 1

Intitulé action : AMELIORER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX APPRENTIS POUR LES CONDUIRE A L'AUTONOMIE ET A LA REUSSITE EN FIN DE PARCOURS

Diagnostic et enjeux :

Certains jeunes inscrits dans le cursus de l'apprentissage et notamment ceux du niveau V ont du mal à faire le deuil de la scolarité normale et d'admettre qu'ils ont un statut d'apprenti donc de salarié responsable.

De plus ils présentent des difficultés face aux compétences de base.

D'une part ces difficultés constituent des obstacles importants dans le cadre de leur parcours de formation dite « générales » et hypothèquent leur accès au niveau de maîtrise requis pour la certification. D'autre part, compte tenu des exigences des situations de travail (communication au sein de l'entreprise, respect des consignes, contraintes liées à la sécurité, respect de la législation du travail, ...) qui aujourd'hui imposent une maîtrise à minima de savoir lire, écrire, compter, ces difficultés empêchent l'accès des apprentis à l'autonomie professionnelle.

Si une attention particulière n'est pas portée en leur direction dès leur entrée en apprentissage, ces jeunes risquent, à court terme, une rupture de contrat, à long terme des difficultés pour trouver un emploi et évoluer dans les entreprises d'accueil.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- **Réunir** au cours d'une semaine d'accueil et d'accompagnement toute la communauté pédagogique en charge de ces jeunes pour qu'ils leurs présentent l'apprentissage et ses modalités.
- **Utiliser des stratégies pédagogiques non rébarbatives** qui auront pour but de susciter la motivation de ces jeunes (accueil en sous-groupes pour un accueil de proximité par exemple).
- Au cours d'un accompagnement spécifique conduit par des formateurs techniques et du domaine général, **présenter les documents clés du parcours en apprentissage** et leur rôle clé dans la réussite de ce parcours.
- **Présenter** les différents intervenants et leurs missions et rôle au sein du CFAA.
- **Positionner** chaque apprenti à l'aide d'outils contextualisés.
- **Construire** à l'aide des résultats du positionnement un projet de **parcours personnalisé**
- **Valider** partiellement ou totalement certaines UC (unités capitalisables)

Résultats attendus :

- Meilleure compréhension et appropriation du système de formation développé en apprentissage.
- Valorisation des métiers du secteur.
- Etablissement du lien entre entreprise et formation en centre.
- Diminution des ruptures
- Meilleure utilisation des différents intervenants

Territoire concerné :

Sud atlantique

Public concerné :

Jeunes de – de 26 ans souhaitant exercer un métier dans le secteur agricole

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Réunion générale d'accueil en présence de toute la communauté éducative
 Activités d'accompagnement et d'accueil en sous-groupes
 Positionnement de niveau avec médiation des formateurs

Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none"> • Flyers de présentation de l'organisme de formation + organigramme du CFAA • Flyers de présentation du parcours en apprentissage • Diaporama de présentation de l'apprentissage et de ses outils • Témoignages d'apprentis • Outils de découverte et d'explication des supports utilisés en apprentissage
Pilote :	CFAA
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Ressources internes
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Les formateurs • Les maitres d'apprentissage • Mission locale
Indicateur de suivi :	<p>Nombre de jeunes en difficulté accompagnés</p> <p>Nombre d'ateliers mis en place / Nombre d'heures</p>
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	



Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS
Orientations 3 : Accompagner

N° Fiche : 1

Intitulé action : CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL ET VAINCRE L'ILLETTRISME

Diagnostic et enjeux :

Un constat : certains jeunes adressés à l'E2C dans le cadre de l'accompagnement pour la construction d'un projet d'insertion présentent des difficultés à l'écrit, en expression orale, et dans les bases des notions arithmétiques identifiées non comme des lacunes mais comme de réelles problématiques d'illettrisme ... ce sont autant de freins à leur insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit pour nous de leur donner tous les atouts leur permettant de se prendre en charge pour s'insérer de manière durable.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Permettre aux jeunes d'avoir accès à des opportunités plus larges en termes d'insertion grâce à l'acquisition des connaissances de base.

- Lire et comprendre un message simple (écrit, plan, schémas)
- Recopier un texte simple
- Rédiger un court texte personnel
- Maîtriser les calculs arithmétiques de base
- Utiliser les notions arithmétiques : savoir quand utiliser chaque type d'opération
- Utiliser les fonctions de base en informatique pour rechercher des informations et communiquer

Résultats attendus :

Construction et validation d'un projet professionnel, gestion des situations les plus courantes de la vie quotidienne par exemple : remplir une fiche de renseignement papier et numérique, écrire une adresse sur une enveloppe, lire et comprendre son relevé de compte, remplir un chèque. Toutes ces choses devant le rendre autonome dans l'organisation de sa vie.

Territoire concerné :

NORD, SUD ET CENTRE de la MARTINIQUE

Public concerné :

JEUNES DE 16 A 25 ANS NON QUALIFIES

Contenu et modalités de mise en œuvre :

- 1) Repérage
 - 2) Identification et analyse des problématiques
 - 3) Élaboration du plan d'accompagnement du jeune incluant le plan de formation
- Notre accompagnement s'appuie sur une démarche conçue en partenariat avec d'autres acteurs :
- centres de formation agréés dans des actions d'illettrisme qui permettront au jeune de bénéficier de méthodes d'apprentissage spécifiques
 - si nécessaire, selon les problématiques identifiées, appui d'un (e) orthophoniste, d'un travailleur social pour une prise en charge ciblant ces problématiques

	<p>L'accompagnement à l'E2C devant prendre en compte le jeune de manière globale et systémique c'est à dire en lui permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – développer son envie d'apprendre en étant un appui quotidien et stimulant l'accompagnant dans les apprentissages initiés par le centre l'accueillant un certain nombre d'heures par semaine – s'investir pour construire son projet professionnel – s'impliquer dans les activités collectives – s'ouvrir à des actions citoyennes – prendre en charge les problèmes périphériques qu'il rencontre (sanitaires, sociaux et autres ...) <p>Cet accompagnement sera ouvert afin que la démarche demeure active, dynamique et en lien avec l'environnement professionnel et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> – centre de formation – spécialiste de type orthophoniste si nécessaire – E2C et monde du travail. La construction de son projet professionnel étant élaborée autour d'un va et vient entre l'E2C et le monde de l'entreprise.
Productions attendues :	Production d'un portfolio Délivrance d'une Attestation des Compétences acquises
Pilote :	Réseau des E2C (Nord – Centre – Sud)
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	A définir
Partenaires mobilisables :	DIECCTE – EPA-OFE Organismes agréés dans la prise en charge des problématiques d'illettrisme par exemple : la ligue de l'enseignement, SESSAD, professionnels de santé si nécessaire ...
Indicateur de suivi :	Livret de production, grilles d'évaluations dans les situations individuelles et collectives Validation des compétences acquises par le biais de mises en situation concrètes
Calendrier / Echancier :	2015-2018
Autres actions liées	Accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un parcours professionnel.

		<p>Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS Orientation 3 : Accompagner</p>
<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : REPERER DES SITUATIONS D'ILLETTRISME DES JEUNES ET LES ACCOMPAGNER A TRAVERS DES ACTIONS ADAPTEES A LEURS BESOINS</p>		
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers une insertion professionnelle et sociale, La MILCEM est amené à mettre en œuvre diverses actions Concernant ceux rencontrant des situations d'illettrisme, nous constatons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de stratégie collective d'action sur la lutte contre l'illettrisme • Echec élevé de certains jeunes infra IV aux tests d'entrée en formation • En cours de la formation, les jeunes qui n'ont été pas détecté préalablement, abandonnent ou ont un comportement inapproprié car n'arrivant pas à gérer leur difficulté et la formation –cycle de l'échec • Un refus ou déni de certain à reconnaître l'origine de leur difficulté, • Une crainte du regard des autres, à intégrer le travail en groupe <p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion quantitative et qualitative des jeunes en situations d'illettrisme sur le territoire centre • Stratégie de prévention, d'action et de formation sur des situations de défaillance aux compétences de base 	
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p><i>Objectif global :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer des situations d'illettrisme des jeunes et les accompagner à travers des formations ou actions adaptées à leurs besoins afin de favoriser leur employabilité <p><i>Objectifs pédagogiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les situations d'illettrisme chez les jeunes –Repérage • Evaluer des besoins de renforcement de compétences dans le cadre d'un projet professionnel, les compétences clés a développées par le jeune – Evaluation / diagnostic- • Mobiliser le jeune sur l'appropriation de son parcours – Accompagnement – 	
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un processus effectif de repérage et d'évaluation des compétences clés • Une prise en charge de ces jeunes en fonction de leur besoins spécifiques • Un parcours individualisé favorisant l'insertion (emploi/formation) 	
<p>Territoire concerné :</p>	<p>L'ensemble du territoire de la Martinique avec le réseau des Missions Locales : ML du CENTRE – ML de l'Espace SUD - ML du NORD</p>	
<p>Public concerné :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • jeunes ayant des difficultés dans la maîtrise des compétences clés • Les jeunes décrocheurs /Les jeunes infra VI ou V /Les jeunes sans diplômes 	
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>a/ REPERAGE => Objectif : détecter les difficultés sur les savoirs de bases afin de faciliter le suivi du jeune :</p> <p>1er niveau de repérage avec la chargée d'accueil, remplissage de la fiche d'accueil et d'indices repérés : des difficultés d'expression compréhension/ oral et écrit /espace /mémorisation. Des stratégies : Evitement /contournement.</p> <p>2ème niveau de de repérage avec le conseiller, recueil des faisceaux d'indices + entretien pour repérage des difficultés, cerner le jeune, ses besoins et attentes.</p>	

	<p>b/ EVALUATION => Objectif : approfondir le pré diagnostic par une évaluation plus fine de la maîtrise des savoirs de base et déterminer les attentes et besoins du jeune liés à ses projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien : sonder le rapport qu'entretient le jeune avec le savoir et l'apprentissage/ Echange sur la notion de projet • Test évaluation diagnostique fine : Grille de maîtrise de l'écrit /Test de compréhension écrite/ repérage spatial <p>c/ MOBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT => Faire prendre conscience au jeune l'impact de l'illettrisme pour demain, pour son parcours socio professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier • Entretien avec un consultant
Productions attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point d'un outillage de repérage et d'évaluation • un état quantitatif et qualitatif des jeunes repérés
Pilote :	MILCEM
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de la professionnalisation des chargés d'accueil / conseillers porté par l'EPA-OFE <ul style="list-style-type: none"> - Action de sensibilisation à la découverte des profils, - Cycle de professionnalisation comprenant les actions en lien avec la démarche de repérage et de construction de parcours • Coût d'acquisition de divers documents, supports multimédia sur la lutte contre l'illettrisme à l'ANLCI • Coût de prestation d'un prestataire (développement personnel ou psychologue)
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • DIECCTE • EPA-OFE • Centres de formation • Associations culturelles et autres/ Artistes/ Consultant
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeune repérés • Nombre de jeunes évalués • Types de parcours proposés
Calendrier / Echancier	2015-2018
Autres actions liées	<p>ACCOMPAGNEMENT JEUNE/CENTRE DE FORMATION</p> <p>Accompagnement personnalisé, contractualisation d'un parcours adapté</p>

Axe 2

Accompagnement des jeunes 16-25 ans

Fiches action – Orientation 4

Financer



EPA-OFE

Axe II : ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 16-25 ANS
Orientation 4 : Financer

N° Fiche action : 1

Intitulé action : PROGRAMME « COMPETENCES CLES » DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE FORMATION (SPRF)

Diagnostic et enjeux :

Les compétences clés sont placées au cœur du dispositif proposé par la Région/EPA. Pour les définir, nous faisons référence au texte du site europa.eu : « **Les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Elles sont particulièrement nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi** ».

Elles sont donc essentielles dans la société d'aujourd'hui qui est fondée sur la connaissance, l'adaptation aux évolutions, l'innovation, la productivité et la compétitivité. La maîtrise de ces compétences clés répond aux principes d'égalité et d'accès à tout individu, jeunes et adultes. Ce dispositif s'adresse aux personnes ayant des connaissances de base faibles. Elles comportent une valeur ajoutée au marché du travail, à la cohésion sociale et à la citoyenneté active.

Ces recommandations constituent un cadre de référence pour les Etats membres dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 définit huit compétences clés qui sont :

1. la communication dans la langue maternelle
2. la communication en langues étrangères
3. la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies
4. la compétence numérique
5. apprendre à apprendre
6. les compétences sociales et civiques
7. l'esprit d'initiative et d'entreprise
8. la sensibilité et l'expression culturelles

Le Service public régional de formation (SPRF), dans le cadre de la mise en parcours des publics fragilisés, aura en charge la mise en œuvre de dispositifs « Compétences clés ».

Objectifs stratégiques et opérationnels

Le nouveau dispositif du Conseil régional vise à mettre en place autour des 5 ou 8 compétences clés de l'Europe un parcours de formation pour les publics fragilisés.

Il s'agit de proposer à ces publics un accompagnement individualisé depuis la phase d'accueil jusqu'à l'obtention d'une qualification ou d'une certification en vue de leur insertion professionnelle.

Il prendra en compte les attentes de l'apprenant, son projet d'insertion professionnelle ainsi que les étapes envisagées pour sa réalisation. L'objectif est de permettre à tout individu en situation de non maîtrise des compétences de base, de développer tout ou partie des compétences clés et d'atteindre un ou plusieurs des objectifs professionnels.

Résultats attendus

En fonction des attentes de l'apprenant, de son projet d'insertion professionnelle et des étapes envisagées pour le réaliser, le dispositif devrait permettre à celui-ci de développer tout ou partie des compétences clés et d'atteindre un ou plusieurs des objectifs professionnels suivants :

- accéder à un emploi ;
- accéder à un contrat en alternance ;
- accéder à un stage de formation qualifiante au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail ;
- réussir un concours de la fonction publique ;
- obtenir une promotion professionnelle ;
- conforter ses compétences parallèlement à un stage de formation qualifiante ;
- conforter ses compétences au cours d'un contrat en structure d'insertion par l'activité économique ou d'un contrat aidé

Public concerné	Jeunes en grande difficulté d'apprentissage et d'insertion
Contenu et modalités de mise en œuvre	<p>Les formations compétences clés s'adressent en priorité aux personnes de niveaux V, et infra V ou en situation d'illettrisme ne maîtrisant pas les compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs d'emploi • Les jeunes 16 – 25 ans sortis du système scolaire sans qualification sans diplôme • Les salariés en contrat aidés sous réserve du respect des trois conditions cumulatives ci-après : la formation doit avoir lieu en complément des obligations de formation de l'employeur ; la formation doit avoir lieu intégralement durant le temps de travail ; l'employeur doit maintenir l'intégralité de la rémunération du salarié. • Les salariés qui souhaitent développer leurs compétences sans que l'employeur en soit informé <p>L'accès au programme fait l'objet d'une orientation sur prescription des réseaux d'accompagnement auprès d'organismes de formation habilités par l'instance régionale. Dans le cadre de ce dispositif, seuls les conseillers de pôle emploi, des missions locales et de CAP Emploi sont habilités à prescrire sur la base d'une convention de coopération avec les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques de la formation • Entrée/sortie permanente • Durée : 40 à 400 h/an • Formation personnalisée compatible avec le maintien de la recherche d'emploi • L'individualisation de la prestation • L'utilisation de supports contextualisés, adaptés au projet d'insertion professionnelle de chacun • Gratuit pour les bénéficiaires
Pilote :	EPA-OFE
Coût estimatif du projet / Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	Conseil régional – EPIC OTF – Pôle Emploi – Missions Locales – Réseau des E2C – CAP Emploi – Structures IAE
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prescriptions par catégorie de public
Calendrier / Echancier	2015-2018
Autres actions liées	

AXE 3

SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL

Orientations :

1. Repérer – 2. Positionner / Former – 3. Financer

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
Orientation 1 : Repérer				
1	CNFPT	L'accueil du public en situation d'illettrisme	Agent d'accueil, Responsable formation, RH, souhaitant mener une action de prévention contre l'illettrisme au sein de la collectivité	99
2	CNFPT	Sensibiliser, repérer et aider les agents en difficulté à s'engager dans une démarche de formation au sein des collectivités territoriales	Personnel d'encadrement et DRH	100
Orientation 2 : Positionner / Former				
1	CENTRE PENITENTIAIRE DE DUCOS	Acquisition et réactualisation des savoirs fondamentaux et compétences clés	Détenus hommes	102
2	CENTRE PENITENTIAIRE DE DUCOS	Préparation à la vie active, support informatique	Détenus	104
3	CNFPT	Etre référent illettrisme en collectivité	Responsables formation, RH et DRH	106
4	CROIX-ROUGE	Prévention et lutte contre l'illettrisme auprès des parents en situation de précarité et hébergés par la Croix-Rouge	Adultes en situation de précarité	107
Orientation 3 : Financer				

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
1	AGEFOS-PME	Parcours DECCLIC'Compétences clés	Salariés	110
2	ANFH	Remise à niveau et remédiation cognitive	Agents de la fonction publique hospitalière	111
3	CONSTRUCTYS ANTILLES GUYANE	Actions de lutte contre l'illettrisme dans le BTP	Salariés du BTP	113
4	EPA-OFE	Programme "Compétences clés" dans le cadre du Service public régional de formation (SPRF)	Adultes en grande difficulté d'apprentissage et d'insertion	114
5	EPA-OFE	Programme de lutte contre l'illettrisme sur support RCCSP en Centre pénitentiaire	Détenus (jeunes et adultes)	116
6	FAFSEA	Action en direction des entreprises et des salariés : 1. Action collective : stage de 140 h 2. Accompagnement des salariés pour des demandes individuelles (CIF-CPF)	Salariés des entreprises agricoles et des activités annexes	117
7	OPCALIA MARTINIQUE	1001 Lettres	Salariés de niveau V et infra V et/ou relevant de CSP ONQ - OQ - EMP...	118
9	UNIFORMATION	Les essentiels	Salariés des secteurs couverts par UNIFORMATION	120

Axe 3

Savoirs de base et monde du travail

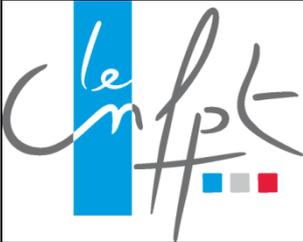
Fiches action – Orientation 1

Repérer



Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL
Orientation 1 : Repérer

N° Fiche action : 1 Intitulé action : L'ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION D'ILLETTRISME	
Diagnostic et enjeux :	Le CNFPT souhaite prendre en compte cette forme de handicap qu'est l'illettrisme et adapter son accueil à ce type de public.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	➤ Identifier et adapter son accueil aux particularités du public en situation d'illettrisme.
Résultats attendus :	Etre capable de repérer un agent en situation d'illettrisme et de l'orienter, l'informer, ...
Territoire concerné :	MARTINIQUE
Public concerné :	Tout agent accueillant du public en situation d'illettrisme mais également Responsable formation, agents de la fonction ressources humaines, souhaitant mener une action de prévention contre l'illettrisme au sein de la collectivité.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Problématique, contexte, définitions, chiffres, Connaissance des différents niveaux d'illettrisme Les notions liées à l'accueil en situation d'illettrisme (gestes, postures, communication adaptée,...)
Productions attendues :	➤ Réalisation de plaquettes d'information, d'affiches ...
Pilote :	CNFPT MARTINIQUE
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	EPA-OFE
Indicateur de suivi :	Nombre de sessions de sensibilisation Nombre de participants
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	Fiches CNFPT N°2- : Sensibilisation au repérage d'agents en situation d'illettrisme et N°3 : Etre référent illettrisme en collectivité

	<p>Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL Orientation 1 : Repérer</p>
<p>N° Fiche action : 2 Intitulé action : SENSIBILISER, REPERER ET AIDER A S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE DE FORMATION AU SEIN DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Le CNFPT observe que les collectivités ne parviennent pas toujours à identifier les agents qui relèvent de la remise à niveau ou de l'illettrisme. Aussi, il est important que cette formation soit proposée au public cible afin de faciliter l'orientation des agents.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les différentes situations d'illettrisme • Repérer en milieu professionnel les personnes en difficulté • Développer une communication et une posture adaptées, • Favoriser l'entrée en formation.
<p>Résultats attendus :</p>	<p>Etre capable de repérer un agent en situation d'illettrisme afin de l'orienter vers la formation la plus adéquate dispensée par le CNFPT</p>
<p>Territoire concerné :</p>	<p>MARTINIQUE</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Responsable formation, cadres de la fonction ressources humaines, chefs de service, souhaitant mener une action de prévention contre l'illettrisme au sein de la collectivité.</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Problématique, contexte, définitions, chiffres, Connaissance des différents niveaux d'illettrisme Découverte des principaux modes de repérage,...</p> <p>Phase 1 : Sensibiliser les acteurs des collectivités territoriales à la lutte contre l'illettrisme Phase 2 : Repérer les agents en situation d'illettrisme Phase 3 : Mettre en œuvre un dispositif de formation</p>
<p>Productions attendues :</p>	
<p>Pilote :</p>	<p>CNFPT MARTINIQUE</p>
<p>Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables</p>	
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<p>EPA-OFE - ANLCI</p>
<p>Indicateur de suivi :</p>	<p>Nombre de session de sensibilisation Nombre d'agents recensés en difficulté Nombre de bénéficiaires d'action de formation</p>
<p>Calendrier / Echéancier :</p>	<p>2015-2018</p>
<p>Autres actions liées</p>	<p>Fiches CNFPT N°1 : L'accueil du public en situation d'illettrisme – Fiche N°3 : Etre référent illettrisme en collectivité</p>

Axe 3

Savoirs de base et monde du travail

Fiches action – Orientation 2

Positionner / Former



Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL
Orientation 2 : Positionner / Former

N° Fiche action : 1

Intitulé action : ACQUISITION ET REACTUALISATION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET COMPETENCES CLES

Diagnostic et enjeux :	L'accompagnement des publics en difficultés d'illettrisme offre la possibilité à toute personne de valoriser son parcours professionnel. Elle constitue une 2 ^{ème} chance pour ceux et celles qui sont freinés dans leur insertion, du fait d'un faible niveau de qualification et de situations de difficultés sociales ou déviances. Les publics illettrés incarcérés sont particulièrement vulnérables face à un marché du travail de plus en plus sélectif, et risquent de voir leur accès à l'emploi ou leur évolution professionnelle compromis. La préparation à la sortie doit se faire dans les meilleures conditions, d'autant que ce public souffre bien souvent de préjugés et de regards dévalorisants.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Permettre au public cible d'optimiser ses connaissances de base. ⇒ Remettre en confiance et redynamiser les bénéficiaires pour leur permettre de performer dans un projet réaliste d'insertion professionnelle. ⇒ Mettre en œuvre un feed-back positif pour anticiper des situations et apporter les solutions adéquates. ⇒ Savoir se considérer et mettre en valeur ses atouts. Découvrir en soi de nouvelles qualités, de nouvelles compétences. ⇒ Optimiser ses démarches d'insertion sociale, culturelle et/ou professionnelle.
Résultats attendus :	<p>A l'issue de la session de formation, le bénéficiaire sera en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire dans un projet intégrant vie professionnelle et personnelle prenant en compte sa personnalité, ses valeurs, ses ambitions et ses envies. • Réinvestir positivement ses connaissances (savoir être, lecture, écriture, calcul, raisonnement), sur le terrain social ou professionnel. • Optimiser et pérenniser sa valeur sur le marché (son employabilité). • Sécuriser ses perspectives par une vision à long terme.
Territoire concerné :	Le public visé est placé sous main de justice au centre pénitentiaire de Ducos.
Public concerné :	Conditionnables hommes - Effectif : 10/session
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Prise en charge de l'effectif sur 13 semaines - 20 h / hebdo</p> <p>Equipe pédagogique constituée d'animateurs ayant déjà côtoyé ce public notamment en réinsertion et acquisition des savoirs de base.</p>

	<p>Les séquences sont organisées autour du socle commun des compétences clés : La maîtrise de la langue française ; les principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique ; la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ; la culture humaniste ; les compétences sociales et civiques ; l'autonomie et l'initiative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dispositif aux bénéficiaires • Positionnement des bénéficiaires • Mise en œuvre des modules et ateliers ☒ Identification des difficultés rencontrées, des comportements à améliorer • Mesure de la progression : synthèse des points abordés au cours des séances • Evaluations / Bilans avec les partenaires et acteurs
Productions attendues :	<p>Capacité à être autonome dans les actes de la vie quotidienne Elaboration de dossier d'évaluation de la personnalité et CV Fiches de progression ARL</p>
Pilote :	CENTRE PENITENTIAIRE DE DUCOS
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<p>Effectif proposé par session : 10 stagiaires Durée de la formation : 260 h / 13 semaines Coût par session : 16 900 euros Total de 10 sessions pour la période 2015-2018 Coût estimatif pour la période 2015 à 2018 : 169 000 euros</p>
Partenaires mobilisables :	INSTITUT DE FORMATION NOUVELLES APTITUDES – IFNA
Indicateur de suivi :	<p>Nombre de bénéficiaires Indicateurs de performance Indicateur de suivi et d'évaluation Indicateur de réussite</p>
Calendrier / Echancier :	<p>2015 => du 07 sept au 11 déc 2015 / 260 h 2016 => du 04 janv au 08 avril / 260 h du 18 avril au 22 juillet / 260 h du 12 sept au 09 déc / 260 h</p> <p>Pour 2017 et 2018, on retiendra 3 sessions de formation de 260 H par année.</p> <p>Les dates seront à définir en fonction des modalités d'organisation du centre pénitentiaire</p>
Autres actions liées	<p>Au-delà des difficultés d'illettrisme, le public a besoin d'appréhender la réalité du monde du travail pour éviter de s'engouffrer dans des parcours sans issue. En effet, la représentation qu'il possède des sphères sociales et professionnelles est souvent erronée. D'autre part, dépendant du monde extérieur (mauvaises influences et/ou relations, cellule familiale éclatée, problématiques psychologiques et pathologiques à solutionner, acceptation et adaptation sociale difficile) l'insertion professionnelle est rendue plus complexe.</p> <p>IFNA propose un module d'accompagnement à l'insertion extra-muros 10 h / bénéficiaire => Objectif : s'assurer que le bénéficiaire entame des démarches d'insertion.</p>



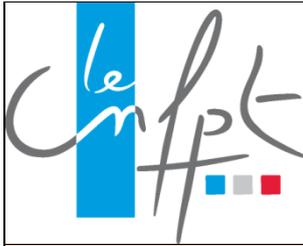
Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL
Orientation 2 : Positionner / Former

N° Fiche action : 2

Intitulé action : PREPARATION A LA VIE ACTIVE, SUPPORT INFORMATIQUE

<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Les statistiques montrent que le taux d'illettrisme en prison est élevé et qu'il est important d'intervenir auprès de ce public pour leur réinsertion sociale et/ ou professionnelle et pour lutter contre la récidive.</p> <p>La loi contre les exclusions de 1998 rappelle le droit des personnes placées sous main de justice à bénéficier de l'accès à la culture et à la formation dans le cadre des dispositifs de droit commun. Dans un espace singulier, la prison, avec ses cadres très formels, les actions de formation constituent un levier puissant pour donner aux détenus l'occasion de renouer avec la culture de l'écrit et reconstruire une image de soi souvent dévalorisée.</p> <p>En prenant en compte les contraintes et les singularités du milieu pénitentiaire, comment faciliter l'accès aux savoir de base?</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>L'atelier doit permettre à l'apprenant de : s'approprier ou se réapproprier les savoirs de base; s'inscrire dans un projet d'insertion sociale et professionnelle, retrouver la confiance en soi et acquérir l'autonomie nécessaire dans les actes de la vie quotidienne. Sans oublier les notions de base en l'informatique pour se familiariser avec l'outil et appréhender les nouvelles technologies.</p>
<p>Résultats attendus :</p>	<p>Amener chaque apprenant à l'issue de l'action à se présenter au Certificat de Formation Générale.</p>
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Centre Pénitentiaire de Ducos</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Tous détenus volontaires sortis du système scolaire depuis longtemps et ne maîtrisant plus les savoirs de base, motivés par un projet d'insertion sociale et professionnelle.</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>La mise en œuvre sera identique quelque soit le secteur du Centre Pénitentiaire (socio, MAF, QCDR, DAC).</p> <p>Elle reposera sur 3 principes fondamentaux : Une individualisation de la prestation incluant une pédagogie, un suivi et un soutien individualisé s'appuyant sur les pratiques sociales et professionnelles de chaque apprenant. Cependant les contenus seront adaptés aux objectifs opérationnels.</p>
<p>Productions attendues :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacités de raisonnement ▪ Capacités de lecture ▪ Connaissances en français ▪ Connaissances en mathématique ▪ Connaissances informatiques ▪ Connaissances du monde social et professionnel
<p>Pilote :</p>	<p>Le Centre Pénitentiaire et le CFA de Rivière-Salée (souhaité)</p>

Coût estimatif du projet	5.80/ h stagiaire - volume: 5000h
Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	Ministère de la justice, ACSE, FSE
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Validation du CFG ⇒ Projet d'insertion à l'issue de la prestation.
Calendrier / Échéancier :	2015-2018
Autres actions liées	Toute action de formation qualifiante ou diplômante au sein de Centre Pénitentiaire.



Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL
Orientation 2 : Positionner / Former

N° Fiche action : 3	
Intitulé action : ETRE REFERENT ILLETTRISME EN COLLECTIVITE	
Diagnostic et enjeux :	Les collectivités, à travers les agents qui souhaitent mener une action de prévention contre l'illettrisme, soient le relais du CNFPT. Elles pourraient, ainsi, relayer, les premières informations relatives à l'illettrisme et orienter les agents vers le CNFPT.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et/ou Améliorer la connaissance de la problématique de l'illettrisme, • Mieux appréhender le public en situation d'illettrisme, • Permettre aux référents de distinguer un agent en situation d'illettrisme, • Comprendre et identifier les indices d'illettrisme, aborder cette difficulté, orienter l'agent en situation d'illettrisme et l'accompagner dans son parcours, • Connaître et s'approprier un outil de repérage des situations d'illettrisme notamment lors des entretiens
Résultats attendus :	Informers les agents, les identifier et les orienter vers le CNFPT
Territoire concerné :	MARTINIQUE
Public concerné :	Référent désigné par la collectivité : Responsables formation, responsables ou directeurs des ressources humaines
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Apports théoriques, exposés, exercices pratiques, ...
Productions attendues :	
Pilote :	CNFPT MARTINIQUE
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	AGEFMA
Indicateur de suivi :	Nombre d'agents formés Nombre de sessions réalisées
Calendrier / Echancier :	2015-2018
Autres actions liées	Fiches CNFPT N°1 : L'accueil du public en situation d'illettrisme et N°3 : sensibilisation au repérage d'agents en situation d'illettrisme

 croix-rouge française	Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL Orientation 2 : Positionner / Former
N° Fiche action : 2 Intitulé action : PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME AVEC LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE	
Diagnostic et enjeux :	Diagnostic : Les chiffres les plus récents de l'INSEE croisés avec ceux du RSMA rappellent avec cruauté qu'environ 14 % de la population martiniquaise est illettrée ou en situation d'illettrisme en dépit de tous les dispositifs mis en place depuis des décennies pour pallier ce fléau incongru au vingt et unième siècle. Enjeux : Il s'agit de lutter contre L'ILLETTRISME, véritable fléau local qui sanctionne 14 % de la population de la Martinique et confine parfois ceux qui en sont les victimes dans des situations intolérables dans lesquelles ils ou elles ne peuvent pleinement profiter du progrès social et des droits et protections qui sont les leurs au sein d'une société moderne. Ils demeurent les premiers touchés et les plus vulnérables en période de crise économique (non-emploi, exclusion sociale, revenus modestes, etc...)
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir l'illettrisme - la combattre - Limiter les conséquences de l'illettrisme (précarité – exclusion sociale et professionnelle, perte de confiance en soi et en la société et conséquences nombreuses induites) - « Remettre en selle » ceux qui en sont victimes et, le cas échéant, permettre aux plus jeunes à reprendre le cours de leurs études ou d'un apprentissage à un métier. Pour les plus âgés, à retrouver un emploi ; pour les situations les plus précaires, à sortir de l'ornière de la précarité et leur permettre de restaurer une image et retrouver l'estime d'eux-mêmes - L'objectif peut être atteignable sur une année selon les moyens qui seront mis en place et selon l'assiduité et la volonté de l'individu.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - Voir plus haut ; pouvoir lire et écrire, déchiffrer, compter de manière satisfaisante au bout d'une année
Territoire concerné :	FORT-DE-FRANCE
Public concerné :	<ul style="list-style-type: none"> - Adultes (nombre à définir) - A définir précisément mais prioritairement, les parents des enfants déjà suivis par le Soutien Scolaire et les familles en situation de précarité hébergés par les services de la Croix-Rouge
Contenu et modalités de mise en œuvre :	A définir (activité non encore mise en œuvre)
Productions attendues :	A définir
Pilote :	CROIX-ROUGE FRANCAISE
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - A définir – très approximativement 4500 Euros la première année notamment pour la part des formations des bénévoles – ce coût peut être réduit les années suivantes dès que les premiers investissements auront été effectués (locaux, formation, équipement, supports techniques). A noter que cet estimatif n'inclut pas les charges non effectives de personnel (bénévoles) ainsi qu'un certain nombre de frais généraux.

Partenaires mobilisables :	COLLECTIVITES REGIONALES, VILLE DE FORT DE FRANCE Eventuellement FONDATION, MECENAT, non encore défini Autres (sponsors ?) à RECHERCHER...
Indicateur de suivi :	Suivi personnalisé de chaque bénéficiaire sur un logiciel d'évaluation Autres indicateurs : à définir
Calendrier / Echancier :	Fin 2015-2018
Autres actions liées	Voir fiche n° 1 (SOUTIEN SCOLAIRE)

Axe 3

Savoirs de base et monde du travail

Fiches action – Orientation 3

Financer

	<p>Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL Orientation 3 : Financer</p>
<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : PARCOURS « DECCLIC' COMPETENCES CLES »</p>	
Diagnostic et enjeux :	<p>AGEFOS PME s'engage auprès des entreprises, des salariés et des représentants du personnel pour la maîtrise des Compétences Clés en situation professionnelle.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<p>S'appuyant sur son expérience et son réseau, AGEFOS PME s'attelle à :</p> <p>Développer le professionnalisme en entreprise en garantissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'employabilité des salariés et la sécurisation de leur parcours professionnel • La performance des entreprises par la professionnalisation de leurs salariés <p>Organiser des dispositifs régionaux et sectoriels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les initiatives • Outiller les acteurs (entreprises, formateurs) • Piloter des actions collectives inter-entreprises ou intra-entreprise <p>Optimiser les financements et faciliter la recherche de co-financements externes</p>
Résultats attendus :	<p>La formation doit permettre à un salarié de sécuriser son parcours professionnel et garantir son employabilité. Elle doit favoriser le développement des compétences en interne.</p>
Territoire concerné :	<p>Ensemble des entreprises du territoire de la Martinique</p>
Public concerné :	<p>Salariés</p>
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>La démarche s'appuie sur une offre de services articulée en 5 parcours de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours « Etre acteur de la qualité » - Parcours « Etre acteur de la relation client » - Parcours « Savoir s'organiser » - Parcours « Communiquer dans l'entreprise » - Parcours « Prévenir les risques professionnels
Productions attendues :	
Pilote :	<p>AGEFOS PME</p>
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<p>Projet financé par AGEFOS-PME en partenariat avec l'entreprise et le FPSPP.</p>
Partenaires mobilisables :	<p>ENTREPRISES – ORGANISMES DE FORMATION</p>
Indicateur de suivi :	<p>Nombre de parcours</p>
Calendrier / Echéancier :	<p style="text-align: center;">2015-2018</p>
Autres actions liées	

	Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL Orientation 3 : Financer
N° Fiche action : 1 Intitulé action : REMISE A NIVEAU ET REMEDIATION COGNITIVE	
Diagnostic et enjeux :	<p>Les établissements de la Fonction Public Hospitalière sont dans une dynamique d'évolution organisationnelle. Les agents les plus éloignés des savoirs de base doivent pouvoir s'inscrire dans les organisations. Une ingénierie spécifique est nécessaire prenant en considération les différents niveaux en présence. Il sera nécessaire d'apporter des solutions souples en terme de planning (fixes ou variables, sur et hors temps de travail, individualisé et/ou en « tronc commun »...).</p> <p>Le nombre de personnes à intégrer dans ce parcours reste toujours difficile à évaluer tant les niveaux et les projets sont différents. La durée des parcours individuels devra donc être adaptée en fonction des objectifs individuels formalisés par chacun des stagiaires et des démultiplications envisagées dans le cadre du plan institutionnel des établissements au regard de leurs besoins.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les établissements pour valoriser la formation « remise à niveau +remédiation cognitive » : établir une stratégie avec la direction, outiller les cadres, communiquer largement sur le dispositif, réaliser des pré-positionnements ➤ Etablir et formaliser, dans la plupart des cas, un « contrat » entre l'organisme et le stagiaire en fonction de ses objectifs et du test de positionnement, dans une visée d'engagement réciproque, moteur d'une motivation et entériné par les deux parties. ➤ Remettre à niveau le personnel hospitalier très éloigné des savoirs de base en leur apportant des connaissances en français, maths, informatique et logique à minima. Les domaines d'apprentissage ne sont pas ici exhaustifs. ➤ Intégrer des savoirs de base pour s'adapter aux dynamiques des organisations. ➤ Du point de vue cognitif : développer les capacités de raisonnement et la recherche de stratégies et de solutions à travers des entraînements. ➤ Du point de vue comportemental : permettre aux apprenants d'accéder à davantage d'autonomie, de confiance en soi, de motivation, de responsabilisation, d'initiative, de créativité avec renforcement de l'aptitude à échanger. ➤ Permettre aux stagiaires d'accroître leur opérationnalité en situation de travail et d'intégrer, suivant les souhaits et opportunités des stagiaires, une préparation aux concours « classique » dans les meilleures dispositions possibles. ➤ Accompagner les stagiaires désireux d'obtenir le Certificat de Formation Générale délivré par l'Education Nationale.
Résultats attendus :	<p>Les publics les plus éloignés de la formation formulent des demandes. Des stagiaires de l'action intègrent des préparations au concours</p>
Territoire concerné :	<p>Martinique</p>
Public concerné :	<p>Agents de la fonction publique hospitalière</p>
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Les contenus sont individualisés et les modalités de mise en œuvre inspirées des APP (Ateliers Pédagogiques Permanents), notamment avec des entrées/sorties permanentes.</p>
Productions attendues :	<p>Productions individuelles</p>
Pilote :	<p>ANFH</p>

Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Modules « remise à niveau + remédiation cognitive + accompagnement » = 15k€ En cours d'élaboration au regard de la phase des pré-positionnements
Partenaires mobilisables :	Opérateurs : CCDC + HP Consultant
Indicateur de suivi :	D'un point de vue macro : Nombres de stagiaires / Nombre total d'heure
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	

	Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL Orientation 3 : Financer
N° Fiche action : 1 Intitulé action : ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DANS LE BTP	
Diagnostic et enjeux :	Favoriser l'accès des salariés à des actions de formation contribuant à l'acquisition des savoirs essentiels (savoirs généraux et capacités transversales) qui constitue un socle de connaissances et de compétences de base.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	CONSTRUCTYS a fait évoluer la notion de « Savoirs Appliqués » vers celles de capacités transversales ou transposables » faisant ainsi référence au niveau 3 du référentiel ANLCl. Le degré 3 porte en effet sur la « Transposition » des compétences et des connaissances, et correspond à la capacité des stagiaires du BTP à transférer des « raisonnements » dans de nouvelles situations de travail.
Résultats attendus :	Dans une situation professionnelle donnée, un individu va mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des capacités transversales. La notion de compétence est liée à la réalisation d'une activité professionnelle particulière. Ainsi, le maçon est compétent pour réaliser un lit de pose, mais, à priori pour poser des tuiles. Par contre, les capacités transversales n'appartiennent à aucun domaine technique : elles sont exercées dans des situations différentes de celles dans lesquelles elles ont été élaborées et sont mobilisées dans des situations nouvelles. Cette notion est importante car elle facilite l'adaptation d'un individu à un environnement de travail changeant. En effet, l'exercice de la compétence s'effectue en appui sur les capacités transversales : disposer de ces capacités transversales offre la possibilité de mobiliser des savoirs et des savoir-faire dans une nouvelle situation professionnelle.
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Les salariés du BTP
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Le FPSPP a élargi les actions éligibles de l'APP « Illettrisme » au degré 3 du référentiel ANLCl. CONSTRUCTYS a donc intégré dans sa réponse au FPSPP l'ensemble de la démarche qu'il poursuit depuis plusieurs années sur les savoirs généraux et les capacités transversales. Toutes les actions éligibles à cet APP s'inscrivent dans le référentiel de compétences clés en situation Professionnelle (RCCSP) de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme.
Productions attendues	Idem que les résultats attendus.
Pilote :	CONSTRUCTYS Antilles-Guyane
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Reste à définir
Partenaires mobilisables :	Le FPSPP - Les centres de formation
Indicateur de suivi :	Un outil d'évaluation permettra d'évaluer un individu en amont (positionnement), en fin de formation (évaluation des acquis) mais aussi pendant le déroulement du parcours. Mais également des tableaux de bords seront élaborés.
Calendrier / Echancier	2015-2018
Autres actions liées	



EPA-OFE

Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL
Orientation 3 : Financer

N° Fiche action : 2

Intitulé action : PROGRAMME « COMPETENCES CLES » DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE FORMATION (SPRF)

Diagnostic et enjeux :

Les compétences clés sont placées au cœur du dispositif proposé par la Région/EPA. Pour les définir, nous faisons référence au texte du site europa.eu : « **Les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Elles sont particulièrement nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l'emploi** ».

Elles sont donc essentielles dans la société d'aujourd'hui qui est fondée sur la connaissance, l'adaptation aux évolutions, l'innovation, la productivité et la compétitivité. La maîtrise de ces compétences clés répond aux principes d'égalité et d'accès à tout individu, jeunes et adultes. Ce dispositif s'adresse aux personnes ayant des connaissances de base faibles. Elles comportent une valeur ajoutée au marché du travail, à la cohésion sociale et à la citoyenneté active.

Ces recommandations constituent un cadre de référence pour les Etats membres dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 définit huit compétences clés qui sont :

1. la communication dans la langue maternelle
2. la communication en langues étrangères
3. la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies
4. la compétence numérique
5. apprendre à apprendre
6. les compétences sociales et civiques
7. l'esprit d'initiative et d'entreprise
8. la sensibilité et l'expression culturelles

Le Service public régional de formation (SPRF), dans le cadre de la mise en parcours des publics fragilisés aura en charge la mise en œuvre de dispositifs « Compétences clés ».

Objectifs stratégiques et opérationnels

Le nouveau dispositif du Conseil régional vise à mettre en place autour des huit compétences clés de l'Europe un parcours de formation pour les publics fragilisés.

Il s'agit de proposer à ces publics un accompagnement individualisé depuis la phase d'accueil jusqu'à l'obtention d'une qualification ou d'une certification en vue de leur insertion professionnelle.

Il prendra en compte les attentes de l'apprenant, son projet d'insertion professionnelle ainsi que les étapes envisagées pour sa réalisation. L'objectif est de permettre à tout individu en situation de non maîtrise des compétences de base, de développer tout ou partie des compétences clés et d'atteindre un ou plusieurs des objectifs professionnels.

Résultats attendus

En fonction des attentes de l'apprenant, de son projet d'insertion professionnelle et des étapes envisagées pour le réaliser, le dispositif devrait permettre à celui-ci de développer tout ou partie des compétences clés et d'atteindre un ou plusieurs des objectifs professionnels suivants :

- accéder à un emploi ;
- accéder à un contrat en alternance ;
- accéder à un stage de formation qualifiante au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail ;
- réussir un concours de la fonction publique ;
- obtenir une promotion professionnelle ;
- conforter ses compétences parallèlement à un stage de formation qualifiante ;

	<ul style="list-style-type: none"> • conforter ses compétences au cours d'un contrat en structure d'insertion par l'activité économique ou d'un contrat aidé
Public concerné	Adultes en grande difficulté d'apprentissage et d'insertion
Contenu et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Les formations compétences clés s'adressent en priorité aux personnes de niveaux V, et infra V ou en situation d'illettrisme ne maîtrisant pas les compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi : • Les demandeurs d'emploi • Les jeunes 16 – 25 ans sortis du système scolaire sans qualification sans diplôme • Les salariés en contrat aidés sous réserve du respect des trois conditions cumulatives ci-après : la formation doit avoir lieu en complément des obligations de formation de l'employeur ; la formation doit avoir lieu intégralement durant le temps de travail ; l'employeur doit maintenir l'intégralité de la rémunération du salarié. • Les salariés qui souhaitent développer leurs compétences sans que l'employeur en soit informé <p>L'accès au programme fait l'objet d'une orientation sur prescription des réseaux d'accompagnement auprès d'organismes de formation habilités par l'instance régionale. Dans le cadre de ce dispositif, seuls les conseillers de pôle emploi, des missions locales et de CAP Emploi sont habilités à prescrire sur la base d'une convention de coopération avec les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques de la formation • Entrée/sortie permanente • Durée : 40 à 400 h/an • Formation personnalisée compatible avec le maintien de la recherche d'emploi • L'individualisation de la prestation • L'utilisation de supports contextualisés, adaptés au projet d'insertion professionnelle de chacun • Gratuit pour les bénéficiaires
Pilote :	EPA-OFE
Coût estimatif du projet / Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	Conseil régional – EPIC OTF – Pôle Emploi – Missions Locales – CAP Emploi – Structures IAE Autres organismes LCI
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prescriptions par catégorie de public
Calendrier / Echéancier	2015-2018
Autres actions liées	



EPA-OFE

Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL
Orientation 4 : Financer

N° Fiche action : 6

Intitulé action : PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME SUR SUPPORT RCCSP EN CENTRE PENITENTIAIRE

Diagnostic et enjeux :

Quel que soit le type de détenus, l'un des fondements de la politique de formation des personnes placées sous main de justice est de leur garantir des prestations identiques à celles organisées à l'extérieur à l'instar des publics en grande difficulté.
L'une des priorités d'intervention est de favoriser et de renforcer les dispositifs d'orientation, de formation et de valorisation des compétences tout au long de la vie, en application des règles pénitentiaires européennes.

Objectifs stratégiques et opérationnels

- Préparer l'insertion professionnelle de l'individu

Résultats attendus

En fonction des attentes de l'apprenant, de son projet d'insertion professionnelle et des étapes envisagées pour le réaliser, le dispositif devrait permettre à celui-ci de développer tout ou partie des compétences clés et d'atteindre un ou plusieurs des objectifs professionnels suivants :

- accéder à un emploi ;
- accéder à un contrat en alternance ;
- accéder à un stage de formation qualifiante au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail ;
- réussir un concours de la fonction publique ;
- conforter ses compétences parallèlement à un stage de formation qualifiante ;
- conforter ses compétences au cours d'un contrat en structure d'insertion par l'activité économique ou d'un contrat aidé

Public concerné

Détenus en démarche d'insertion

Contenu et modalités de mise en œuvre

Les publics détenus, font l'objet d'un accompagnement spécifique :

- Lors de leur incarcération, ils bénéficient d'un entretien individuel ou collectif en vue de leur première information sur le dispositif de formation, du repérage des situations d'illettrisme, et du recueil de leurs besoins en formation, ainsi que de la prédétermination de leur parcours de formation.
- Les publics repérés comme relevant de l'illettrisme ou du FLE (français langues étrangères) ainsi que celles pré-repérées comme en difficulté face à la lecture et l'écriture sont positionnés sur un programme de type « Accès aux compétences clés »

Pilote :

EPA-OFE

Coût estimatif du projet / Moyens financiers mobilisables

Partenaires mobilisables :

Conseil régional – EPIC-OTF - Administration pénitentiaire – SPIP - Organismes de formation LCI
...

Indicateur de suivi :

Nombre de bénéficiaires

Calendrier / Echéancier

2015-2018

Autres actions liées



Axe III : SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL
Orientation 3 : Financer

N° Fiche action : 1

Intitulé action : ACTION EN DIRECTION DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS DU SECTEUR AGRICOLE

Diagnostic et enjeux :	<p>La maîtrise des savoirs de base est un droit fondamental et constitue une condition indispensable à toute insertion durable.</p> <p>La prise en compte de la personne dans son environnement économique, social et professionnel est primordiale.</p> <p>Le développement des compétences de base des salariés contribue à leur employabilité et à l'accroissement de la compétitivité des entreprises.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les salariés ne maîtrisant pas suffisamment les savoirs de base dans les démarches de formation, d'évolution professionnelle, de mobilité ou de reclassement - Accompagner les entreprises dans leur projet de développement des compétences de base de leurs salariés
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de la lutte contre l'illettrisme dans la mise en place des plans de formation des entreprises et dans les actions collectives
Territoire concerné :	La Martinique
Public concerné :	Les salariés des entreprises agricoles et des activités annexes
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de stages dans le cadre des actions collectives – 2 stages de 140 heures – pour 20 salariés en 2015 – « Savoirs de base et compétences clés » - Accompagnement des salariés dans le cadre de demandes individuelles (CIF – CPF)
Productions attendues :	
Pilote :	FAFSEA
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - 50 000 € pour les actions collectives - 50 000 € pour les demandes individuelles <p>Les fonds mutualisés du FAFSEA (Plan, Professionnalisation, CPF, CIF) + FPSPP au niveau national</p>
Partenaires mobilisables :	
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salariés ayant suivi une action de formation - Nombre d'entreprises ayant intégré « les compétences clés » dans leur plan de formation
Calendrier / Echéancier :	2015
Autres actions liées	<ul style="list-style-type: none"> - FLE - SOCLE DE COMPETENCES

N° Fiche action : 1
Intitulé action : 1001 LETTRES

Diagnostic et enjeux :

Dans un contexte économique difficile, les entreprises ont besoins de capacités et de compétences pour améliorer leur compétitivité. De plus, l'évolution rapide des postes de travail et la place de plus en plus importante de l'écrit et des TIC (automatisation, normes..) exigent des capacités d'adaptation difficiles à mobiliser pour un salarié en manque de maîtrise des compétences de bases même s'ils sont d'excellents professionnels.

Il est donc nécessaire de favoriser l'employabilité et la sécurisation des parcours professionnels de ces salariés.

Opcalia propose 1001 Lettres, une démarche pédagogique innovante permettant aux salariés des entreprises adhérentes et demandeurs d'emplois de (ré)activer leurs compétences de base grâce à un support multimédia et une formation en présentiel.

Enjeux pour le salarié :

- Lui permettre de maîtriser les compétences de base requises pour exercer son emploi (lire des documents usuels ; comprendre un mode d'emploi, une consigne de sécurité ou un compte rendu ; utiliser l'outil informatique ; communiquer aisément) ;
- Le faire gagner en autonomie ;
- Faciliter son maintien dans l'emploi en lui donner les moyens de s'engager dans un parcours de formation.

Enjeux pour l'entreprise :

- Améliorer la productivité et la performance ;
- Permettre l'acquisition de nouvelles compétences, permettre le transfert de savoir-faire ;
- Maintenir l'employabilité et faciliter la mobilité professionnelle ;
- Accompagner les changements (réorganisation, démarche qualité, RSE) .

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Stratégique :

- Certifier le dispositif pour une mobilisation par les salariés ou D.E au titre du CPF ;
- Participer à la réponse aux besoins en recrutement des entreprises et favoriser l'intégration professionnelle des publics fragilisés.

Opérationnel

- Développer les compétences professionnelles et sécuriser le parcours professionnels de salariés favorisant ainsi leur maintien dans l'emploi, leur professionnalisation ou leur mobilité professionnelle dans leur secteur d'origine comme dans tout autre secteur d'activité ;
- Intégrer les nouvelles technologies dans les parcours professionnels - renforcer l'individualisation des parcours de formation modulaire grâce aux nouvelles technologies.

Résultats attendus :

- Participation d'au moins 30% des entreprises de moins de 10 salariés
- 1500 positionnements et parcours sur le territoire national soit un objectifs de 52 sur la Martinique en 2015
- A l'issue de la formation chaque salarié formé agit en qualité de médiateur au sein de son entreprise pour donner du sens à cet apprentissage et motiver d'autres salariés

Territoire concerné :

- France métropolitaine + DOM

Public concerné :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés plus précisément les publics dits prioritaires (en majorité les salariés de niveau V et infra V et/ou relevant de CSP ONQ – OQ – EMP ...) ▪ Ouverture aux Demandeurs d'emploi en 2015
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Une démarche opérationnelle en 5 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic de l'entreprise (stratégie, développement, objectifs opérationnels). 2. Action d'information auprès des IRP et des salariés. 3. Formation des médiateurs internes (salariés accompagnateurs) ou mise en relation avec un organisme de formation habilité par Opcalia. 4. Positionnement écrit et informatique individualisé suivi d'une analyse et d'une restitution du positionnement avec préconisation d'un parcours de formation individualisé du salarié. 5. Bilan de la formation. <p>Une démarche pédagogique bâtie autour d'un positionnement basé sur des exercices chiffres et lettres, et, un parcours Logique & Mémoire pour permettre au salarié d'optimiser ses mécanismes de raisonnement, de faciliter ses apprentissages, se rassurer sur sa capacité à apprendre, être précis et exact dans sa communication à l'oral et développer son adaptabilité.</p>
Productions attendues	
Pilote :	OPCALIA
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	En attente des modalités financières de notre siège FPSPP, Fonds mutualisés OPCALIA (En attente des modalités financières de notre siège)
Partenaires mobilisables :	Souhait de partenariats (DIECCTE, EPA-OFE)
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salariés bénéficiaires du dispositif 1001 Lettres - Nombre d'heures de formation réalisées - Progression constatées suite au bilan de fin d'étape
Calendrier / Echancier	<p>Année 2015 Période d'engagement positionnements des parcours individualisés: 01/01/2015 au 31/12/2015 Période de réalisation des positionnements et parcours individualisés: 01/01/2015 au 31/12/2016 (ce dispositif fait l'objet d'un conventionnement chaque année donc son maintien sur la totalité de PRLCI n'est pas garanti)</p>
Autres actions liées	

N° Fiche action : 1

Intitulé action : LES ESSENTIELS



Diagnostic et enjeux :

UNIFORMATION en tant qu'Opca de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale est désigné par 21 branches professionnelles. Certaines sont particulièrement impactées par la problématique liées aux savoirs de base tels les ateliers chantiers d'insertion, l'aide à domicile ou les régies de quartier mais également les professions en charge du repérage et de la sensibilisation tels pôle emploi, mission locale ou encore les Foyers de jeunes travailleurs.

Depuis 1999 UNIFORMATION s'engage sur la sensibilisation à l'acquisition des savoirs de base et le développement d'actions de formation pour les salariés rencontrant des difficultés dans leur quotidien professionnel avec son partenaire historique l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

La vocation d'Uniformalion s'incarne bien dans « les essentiels » : accompagner ceux qui en ont le plus besoin dans un parcours de formation, les professionnaliser dans la pratique de leurs métiers et pérenniser leurs emplois.

UNIFORMATION mobilisera en Martinique tous les outils spécifiques de lutte contre l'illettrisme et adaptera ses actions pour répondre au référentiel du socle de compétences et de connaissances.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Uniformalion s'engage dans la LCI dans les actions suivantes :

- la sensibilisation des employeurs, des encadrants et des salariés
- le financement des formations d'aide au repérage destinées aux employeurs et encadrants
- le financement des actions de formations destinées aux salariés de nos adhérents en grandes fragilités face aux savoirs de base
- la construction d'outils destinés aux conseillers, Organismes de formation, adhérents : cahier des charges, guide de l'employeur, support de communication, exemple de cahier des charges, recueil de bonnes pratiques, référentiel RCCSP, la déclinaison du RCCSP de 10 métiers de l'Economie Sociale et Solidaire.

Toute formation doit être clairement **reliée à l'activité professionnelle** pour pouvoir susciter l'envie d'y adhérer et de la suivre.

Résultats attendus :

A moyen terme, une vraie dynamique pour la structure (développement de projets, organisation du travail, mobilisation collective...) et pour le salarié (estime de soi, projection vers l'avenir, changement de posture professionnelle, inscription dans un parcours de formation...). A plus long terme, un meilleur service, la mise en place d'une démarche qualité, des relations facilitées et de la satisfaction côté clients et usagers, accès à une formation aboutissant à une certification,...

Territoire concerné :	MARTINIQUE
Public concerné :	SALARIES DES SECTEURS COUVERTS PAR UNIFORMATION
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>1/ <u>Former les encadrants intermédiaires</u> afin qu'ils puissent repérer et suivre les salariés en difficulté par rapport aux savoirs de base Dans le cadre de son catalogue gratuit des métiers de l'économie sociale UNIFORMATION pourra proposer deux actions permettant le repérage des situations d'illettrisme.</p> <p>a- Illettrisme de quoi parle-t-on pour orienter les publics ? b- Socles de compétences outils et méthodes pour accompagner les salariés</p> <p>2/ <u>Sensibiliser les salariés en charge d'orienter, d'informer et de conseiller</u> des personnes fragilisées par les savoirs de base (ex : hôtesse d'accueil, conseillers, médiateurs...)</p> <p>3/ <u>Mise en place d'une démarche de formation assise sur la situation de travail</u> où les documents de travail sont des supports d'apprentissage et les acquisitions de savoirs fondamentaux directement utilisables en situation de travail. L'apprentissage est construit sur les pratiques professionnelles quotidiennes des salariés, les parcours, souvent sur mesure, sont construits avec les employeurs.</p> <p>On en distingue trois types : Savoirs de base en situation professionnelle, Initiation en langues, Informatique et bureautique.</p> <p>Par exemple, il s'agira de développer les formations et dispositifs spécifiques créés par les branches professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les formations sur les écrits professionnels dans l'aide à domicile en utilisant comme support les cahiers de liaison - CQP salarié polyvalent pour les salariés polyvalents (en insertion) des ateliers chantiers d'insertion : ce CQP créé par la branche professionnelle des ateliers chantiers insertion est composé de 10 UC dont 8 correspondant à l'acquisition d'un socle de compétences clés. <p>4/ <u>Encourager les salariés dans leurs parcours avec pour objectif une certification</u> par la formation ou par la VAE sur des Diplômes d'Etat, des CQP de branches professionnelles, des Titres Professionnels du ministère du Travail.</p> <p>Le dispositif conseil en évolution professionnelle (CEP) sera un outil qui pourra favoriser l'élaboration du parcours professionnel.</p>
Productions attendues :	
Pilote :	UNIFORMATION
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<p>Des financements spécifiques sont destinés à pérenniser ces actions dans le temps avec Les essentiels.</p> <p>Dès mi 2015 dans le cadre du socle de compétences et de connaissances UNIFORMATION mobilisera les financements et les accès prioritaires prévus dans le cadre du compte personnel de formation, la période de professionnalisation, l'enveloppe FIES d'UNIFORMATION et dans le cadre de l'appel à projet du FPSPP.</p>
Partenaires mobilisables :	<p>FPSPP Agence nationale de Lutte contre l'illettrisme ANLCI Centre ressources illettrisme Organismes de formation Entreprises adhérentes à UNIFORMATION</p>
Indicateur de suivi :	Bilan annuel identifiant les types d'action, le niveau du public, leur âge, la durée de la formation suivie
Calendrier / Echancier :	2015-2018
Autres actions liées	RAS

AXE 4

GOUVERNANCE & APPUI AUX ACTEURS

Orientations :
1. Animer-coordonner – 2. Sensibiliser – 3. Professionnaliser
4. Mesurer – 5. Financer

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
Orientation 1 : Animer-coordonner				
1	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP NORD MARTINIQUE	Renforcer les compétences des référents de parcours du PLIE de Cap Nord Martinique en matière de repérage et d'accompagnement des participants du PLIE en situation d'illettrisme	Référents du PLIE	126
2	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ESPACE SUD	Accompagner les structures de l'IAE dans le repérage et l'accompagnement des salariés en situation d'illettrisme	Salariés des entreprises IAE	127
3	DIECCTE	Renforcer et Coordonner les actions de repérage des jeunes en situation d'illettrisme pour permettre la mise en place d'actions adaptées à leurs besoins, au sein des écoles de 2ème chance et des missions locales en partenariat avec les acteurs spécialisés identifiés.	. Jeunes ayant des difficultés dans la maîtrise des compétences clés . Les jeunes décrocheurs /Les jeunes infra VI ou V /Les jeunes sans diplômes	128
4	DIECCTE	Renforcer et coordonner les actions de repérage des personnes en insertion en situation d'illettrisme pour permettre la mise en place d'actions adaptées à leurs besoins, au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)	Encadrants techniques et responsables de structure Personnes en insertion en situation d'illettrisme	130
5	EPA-OFE	Mise en place d'un réseau d'acteurs de l'OFE autour de la prise en charge des publics en situation d'illettrisme	Pôle Emploi - Missions Locales - Réseau URSIAE - CAP Emploi - CNFPT - OPCA - CAF - Communautés d'agglomération (Espace Sud - Cap Nord - Cacem)	132

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
6	PREFECTURE	Développer un cadre de référence partagé en référence au cadre de l'ANLCI	Professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion	133
7	PREFECTURE	Coordination régionale des actions de prévention	Acteurs de la Prévention situés en amont et/ou en complémentarité avec le Plan académique : collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, Rectorat, Associations	134
8	VILLE DE LA TRINITE	Elaboration et mise en œuvre d'un Plan communal d'action de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme	. Acteurs intervenant sur le territoire de la Trinité et la population trinitéenne	136
Orientation 2 : Sensibiliser				
1	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ESPACE SUD	sensibilisation des animateurs du Relais de Services Publics (RSP) à l'information et au repérage des personnes en situation d'illettrisme	Animateurs RSP et chargé de mission RSP	139
2	CRESS	Matinée de sensibilisation « Repérer et accompagner un public en situation d'illettrisme » & la caravane de l'ESS « Agir ensemble contre l'illettrisme »	Les structures de l'ESS	140
3	MAISON DE L'ENTREPRISE	Journées de sensibilisation des chefs d'entreprise à la lutte contre l'illettrisme « Portes ouvertes »	Chefs d'entreprise, cadres, DRH	141
4	OPCALIA MARTINIQUE	Matinale sur le thème "L'illettrisme en entreprise ou comment intégrer cet enjeu dans la stratégie de développement de l'entreprise ?"	Gérants, Directeurs, DRH, Responsable formations, IRP des entreprises adhérentes à Opcalia	142

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
Orientation 3 : Professionnaliser				
1	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ESPACE SUD	Former les acteurs de l'insertion socio-professionnelle et sociale au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme	Référents Parcours (PLIE) et Conseillers en insertion sur le territoire de l'Espace Sud	145
2	EPA-OFE	Programme de sensibilisation et de professionnalisation des acteurs du champ de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi (OFE) intervenant sur des dispositifs de lutte contre l'illettrisme	Partenaires institutionnels, professionnels de l'insertion, de la formation et de l'emploi, entreprises, OPCA, associations, la société civile...	146
3	POLE EMPLOI	Savoir analyser les parcours professionnels du public ne maîtrisant pas les savoirs de base	Conseillers en insertion	148
Orientation 4 : Mesurer				
1	PREFECTURE	Disposer de chiffres actualisés avec l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne)	Tous publics	150
Orientation 5 : Financer				
1	CACEM - PLIE	Action avec pour support un Atelier chantier d'insertion (ACI)	Salariés de l'ACI	152
2	CAF MARTINIQUE	Cibler et orienter les allocataires en fonction de leur âge, situation professionnelle et de leur besoin (FLE, illettrisme, analphabétisme et fracture numérique)	Personnes en situation d'illettrisme et fracture numérique	154
	CONSEIL GENERAL	Dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme	Bénéficiaires des minimas sociaux Personnes en recherche d'insertion Travailleurs pauvres	155

N°	PILOTE	INTITULE DE L'ACTION	PUBLIC CONCERNE	PAGE
3	DAC - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	Co-financement d'actions en lien avec les opérations nationales de la DAC autour de la langue française	Associations, collectivités, acteurs de la formation et de la culture	156

Axe 4

Gouvernance et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 1

Animer-coordonner

 <p>CAP Nord Martinique Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique</p>	<p>Axe IV : APPUI AUX ACTEURS Orientation 1 : Animer-coordonner</p>
<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : RENFORCER LES COMPETENCES DES REFERENTS DE PARCOURS DU PLIE DE CAP NORD MARTINIQUE EN MATIERE DE REPERAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPANTS DU PLIE EN SITUATION D'ILLETTRISME</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de CAP Nord Martinique est un dispositif partenarial dont l'objectif principal est d'accompagner individuellement des personnes en difficulté du fait de leur bas niveau de qualification et de formation (majoritairement inférieur au niveau VBIS), de leur manque d'expérience et de cumul de freins à l'emploi tels que (santé, logement, mobilité) pour faciliter leur accès (ou leur retour) à l'emploi ou à une qualification. Un référent de parcours est attribué à chaque participant avec pour mission de construire et activer pour chacun ce parcours vers l'emploi. Il est donc important que ces référents soient outillés pour détecter les situations d'illettrisme, freins à l'emploi, pour mieux assurer l'accompagnement.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser pour permettre aux référents de mieux appréhender les situations d'illettrisme, • Former pour outiller les référents pour détecter les situations d'illettrisme • Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situations d'illettrisme • Accroître les résultats du PLIE, le nombre d'entrées en action (contrats aidés, formation, emploi)
<p>Résultats attendus :</p>	<p>Mise à disposition d'outils de repérage et de suivi de la prise en charge des personnes</p>
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Territoire du NORD Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Participants du PLIE</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Mise à disposition des outils du Centre Ressources Illettrisme et de l'ANLCI</p>
<p>Productions attendues :</p>	<p>Adaptation et mutualisation d'outils</p>
<p>Pilote :</p>	<p>PLIE DE CAP Nord Martinique</p>
<p>Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables</p>	<p>Mise à disposition gracieuse des outils ou Coût à Définir Moyens financiers complémentaires du PLIE (FSE – CAP Nord)</p>
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<p>EPA-OFE – Mission lutte contre l'illettrisme</p>
<p>Indicateur de suivi :</p>	<p>Nombre de référents formés, nombre de situations détectées, nombre de personnes accompagnées</p>
<p>Calendrier / Echéancier :</p>	<p>2015-2018</p>
<p>Autres actions liées</p>	<p>Renforcer les compétences des accompagnateurs socio professionnels des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) notamment dans les ateliers chantiers d'insertion.</p>

N° Fiche action : 2	
Intitulé action : ACCOMPAGNER LES STRUCTURES DE L'IAE DANS LE REPERAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES EN SITUATION D'ILLETTRISME	
Diagnostic et enjeux :	Le secteur de l'insertion par l'activité économique s'adresse à des publics éloignés de l'emploi, dont 80 % ont un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Sensibiliser et appuyer les structures de l'IAE dans la recherche de réponses locales et partenariales
Résultats attendus :	Améliorer l'accès à la formation des salariés de l'IAE
Territoire concerné :	Espace Sud
Public concerné :	Salariés IAE
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Accompagner la mise en place dans les structures de l'IAE d'un repérage des salariés en difficulté sur les savoirs de base Mettre en place les réponses de formation de proximité
Productions attendues :	
Pilote :	ESPACE SUD
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	Ressources propres
Partenaires mobilisables :	URSIEA – EPA-OFE
Indicateur de suivi :	Nombre de structures qui participent et nombre de participants
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	Fiches ESPACE SUD N°1 et 3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIECCTE Martinique

Axe IV : APPUI AUX ACTEURS
Orientation 1 : Animer-coordonner

N° Fiche action : 1 Intitulé action : RENFORCER ET COORDONNER LES ACTIONS DE REPERAGE DES JEUNES EN SITUATION D'ILLETTRISME POUR PERMETTRE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS ADAPTEES A LEURS BESOINS, AU SEIN DES ECOLES DE LA 2EME CHANCE ET DES MISSIONS LOCALES EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS SPECIALISES IDENTIFIEES.	
Diagnostic et enjeux :	<p>L'illettrisme demeure un frein réel à l'entrée dans l'emploi et la formation notamment pour les jeunes. La DIECCTE souhaite renforcer et coordonner les actions ciblées à l'attention des jeunes de 16 à 25 ans, lors de l'accompagnement vers une insertion professionnelle au sein des écoles de 2ème chance et des missions locales de la Martinique et notamment lors du déploiement de IEJ.</p> <p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer et accompagner une stratégie partagée de prévention dédiée à l'illettrisme• Mettre en place et co-animer en partenariat avec les directeurs des missions locales et des écoles de 2^{ème} chance, un plan d'action concerté pour apporter des réponses aux situations illettrisme repérées dans ces structures et dans ces dispositifs emploi.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la sensibilisation des conseillers à cette problématique• Concevoir et diffuser des process partagés par les conseillers dans le cadre de journée de professionnalisation pour pouvoir diagnostiquer précocement ces situations et y apporter un accompagnement adapté• Renforcer la professionnalisation des conseillers sur cette thématique• Renforcer les partenariats pour un repérage plus précoce de ces situations d'illettrisme et meilleure prise en charge et orientation des jeunes
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none">• Consolidation et renforcement de la procédure de repérage et d'évaluation des besoins en compétences clés des jeunes suivis• Un accompagnement renforcé et adapté en fonction des besoins du jeune et s'inscrivant dans son parcours d'insertion et son projet
Territoire concerné	Martinique
Public concerné :	<ul style="list-style-type: none">• jeunes ayant des difficultés dans la maîtrise des compétences clés• Les jeunes décrocheurs /Les jeunes infra VI ou V /Les jeunes sans diplômes
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une journée de professionnalisation pour les conseillers chargés de l'accompagnement socio-professionnel dans les E2C et les missions locales• Mise en place d'un tableau de bord (nombre de jeunes, nombre d'action, nombre et personnes mobilisés) dans ces structures
Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none">• Recenser et valoriser les outils de repérage et d'évaluation de ces situations d'illettrisme développés dans ces structures• Etablir un bilan quantitatif et qualitatif des jeunes repérés et des actions menées
Pilote :	DIECCTE

Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • La professionnalisation des chargés d'accueil / conseillers est portée par l'AGEFMA • La production des supports multimédia sur la lutte contre l'illettrisme est à la charge de l'ANLCI • La DIECCTE contribue au financement des coûts de fonctionnement des écoles de 2ème chance et des missions locales
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Missions locales • Ecoles de la 2ème chance (E2C) • ARML • Structures chargés des actions IEJ • Centres de formation • Conseil Régional • Associations culturelles et autres/ Artistes/ Consultant • Chargée de mission régionale illettrisme
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes repérés • Nombre de jeunes évalués • Types de parcours proposés • Nombre des actions compétences clés mises en place dans chaque structure
Calendrier / Echancier :	2015-2018
Autres actions liées	ACCOMPAGNEMENT JEUNE/CENTRE DE FORMATION/ EMPLOI Accompagnement personnalisé,



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIECCTE Martinique

Axe IV : APPUI AUX ACTEURS
Orientation 1 : Animer-coordonner

N° Fiche action : 2 Intitulé action : RENFORCER ET COORDONNER LES ACTIONS DE REPERAGE DES PERSONNES EN INSERTION EN SITUATION D'ILLETTRISME POUR PERMETTRE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS ADAPTEES A LEURS BESOINS, AU SEIN DES STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE)	
Diagnostic et enjeux :	<p>La lutte contre l'illettrisme est un des axes de l'accompagnement des personnes en insertion dans les structures de l'IAE. Il doit être un axe de travail incontournable de la construction du parcours des personnes en situations d'illettrisme.</p> <p>La DIECCTE souhaite renforcer et coordonner les actions ciblées à l'attention des personnes en insertion, par la formation des responsables de structure et des encadrants techniques à ces problématiques et à la connaissance des dispositifs et acteurs de la lutte contre l'illettrisme, et aussi par la mise en œuvre et développement actions auprès de ces public du type « compétences clefs »</p> <p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer et accompagner une stratégie partagée de prévention dédiée à l'illettrisme au sein des publics IAE concernés• Mettre en place et co-animer en partenariat avec les responsables des structures IAE, spécifiquement les ACI et AI, un plan d'action concerté
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la sensibilisation et la professionnalisation des encadrants et responsables de SIAE à cette problématique• Renforcer les partenariats pour un repérage exhaustif de ces situations d'illettrisme et construire un plan d'action adapté
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none">• Consolidation et renforcement de la procédure de repérage et d'évaluation des besoins en compétences clés des personnes en insertion• Professionnalisation des acteurs de l'insertion par activité économique sur les enjeux et outils de la lutte contre l'illettrisme
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	<ul style="list-style-type: none">• Encadrants techniques et responsables de structure• Personnes en insertion en situation d'illettrisme
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une séquence de professionnalisation pour les acteurs de l'IAE• Mise en place d'un tableau de bord (nombre de personnes en situation, nombre d'actions et de personnes bénéficiaires)
Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none">• Etablir un bilan quantitatif et qualitatif des acteurs de l'insertion formés• Etablir un bilan quantitatif et qualitatif des personnes en insertion formées
Pilote :	DIECCTE
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none">• La professionnalisation des encadrants techniques et responsables de structure est a la charge de l'ANLCI et de l'Etat (CPER)• La production des supports multimédia sur la lutte contre l'illettrisme est à la charge de l'ANLCI• La DIECCTE contribue au financement des actions via le FDI
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none">• Chargée de mission régionale illettrisme• URSIAE• CG

	<ul style="list-style-type: none"> FSE axe 3
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes en insertion repérés Nombre de cadres des SIAE formés Nombre de personnes en situation d'illettrisme formées
Calendrier / Echancier :	2015-2018
Autres actions liées	



EPA-OFE

Axe IV : APPUI AUX ACTEURS
Orientation 3 : Professionnaliser

N° Fiche action :

Intitulé action : MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE PROFESSIONNELS DE L'ORIENTATION, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI AUTOUR DE LA PRISE EN CHARGE DES PUBLICS EN SITUATION D'ILLETTRISME

Diagnostic et enjeux :

Au-delà du travail réalisé par la Mission régionale LCI auprès de partenaires institutionnels dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme, il est nécessaire de mobiliser d'autres acteurs qui auront à intervenir dans les parcours qui vont être mise en œuvre par l'Etablissement Public Administratif (EPA) créé par le Conseil Régional de Martinique.

La mise en place d'un réseau régional des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme de par leurs activités et missions de terrain pourra contribuer à une meilleure prise en charge des personnes confrontées à l'illettrisme. Il s'agira de mobiliser les OF et les structures d'accueil par zone géographique avec les prescripteurs du Nord, du Centre et du Sud en vue d'une harmonisation et d'un déploiement des bonnes pratiques.

Il pourra être envisagé d'associer à ce réseau des établissements publics tels que la CAF et les collectivités territoriales recevant du public susceptible de faire l'objet d'un repérage.

Objectifs stratégiques et opérationnels

- Mettre en réseau les différents acteurs qui ont à intervenir dans le parcours de formation et d'insertion des personnes en situation d'illettrisme
- Mettre en place des groupes de travail par zone géographique (Nord, Centre et Sud)
- Faciliter l'articulation entre les différents dispositifs
- Développer les bonnes pratiques

Résultats attendus

L'activité de ce réseau viendrait en complémentarité du travail d'animation et de coordination des partenaires institutionnels de la Mission régionale Illettrisme. En conséquence, l'ensemble des actions mise en œuvre devraient impacter favorablement le taux d'illettrisme dans notre région. Cette démarche doit permettre :

- Une harmonisation des pratiques d'accompagnement et d'orientation des publics
- Une meilleure prise en charge
- Un impact favorable sur le taux d'illettrisme

Public concerné

- Les professionnels du système OFE
- Les établissements publics (collectivités territoriales, CGSS, CAF, ...)

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Groupes de travail
- Ateliers d'échange de pratiques
- ...

Pilote :

EPA-OFE

Coût estimatif du projet / Moyens financiers mobilisables

Partenaires mobilisables :

MRLCI - Partenaires et acteurs mobilisés dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation d'illettrisme

Indicateur de suivi :

- Nombre d'ateliers
- Nombre de participants

Calendrier / Echéancier

2015-2018

Autres actions liées

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PREFECTURE</p>	<p>Axe IV : APPUI AUX ACTEURS Orientation 1 : Animer –Coordonner</p>
<p>Fiche action : 1 Intitulé action : DEVELOPPER UN CADRE DE REFERENCE PARTAGE A PARTIR DU CADRE DE L'ANLCI</p>	
<p>Diagnostic et enjeux</p>	<p>Les éléments de mesure des situations d'illettrisme sont disparates. Les acteurs, bien que volontaires ne sont pas formés. Ils ne disposent pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de références communes de mesure de l'illettrisme - d'outils de positionnement <p>Il est nécessaire de disposer d'un cadre de référence commun pour mener à bien les différentes actions dans une coordination partenariale.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partager les définitions (analphabétisme, illettrisme, FLE, compétences clés...) • Distinguer les éléments du socle fonctionnel pour la vie courante • Appréhender le dispositif des « compétences clés » • Connaître le Référentiel des compétences clé en situation professionnelle (RCCSP) et le Socle commun de connaissances et de compétences professionnelles (S3CP)
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration qualitative des actions mises en œuvre • Utilisation par les différents partenaires des outils de lutte contre l'illettrisme
<p>Territoire concerné</p>	<p>Martinique</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de rencontres thématiques • Animation des rencontres • Production d'outils • Appui technique à la mise en œuvre des actions
<p>Productions attendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de rencontres thématiques • Réalisation de supports techniques pour les professionnels
<p>Pilote</p>	<p>Mission régionale de lutte contre l'illettrisme</p>
<p>Coût estimatif du projet / Moyens financiers mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération du chargé de mission • Frais annexe (matériel, location de salles, interventions et missions externes)
<p>Partenaires mobilisables</p>	<p>Préfecture de Martinique – ANLCI – EPA-OFE</p>
<p>Indicateur de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions réalisées • Nombre de participants
<p>Calendrier</p>	<p>Année 2015-2018</p>
<p>Autres actions liées</p>	

 PREFECTURE	Axe IV : APPUI AUX ACTEURS Orientation 1 : Animer –Coordonner
N° Fiche action : 2 Intitulé action : COORDINATION REGIONALE DES ACTIONS DE PREVENTION	
Diagnostic et enjeux :	<p>Depuis 2009, les résultats du test en français des jeunes de 17 ans qui participent à la Journée d'appel à la citoyenneté sont accessibles. Il en ressort qu'en 2014, le taux de jeunes en situation d'illettrisme s'élève à 16,3 % pour la Martinique contre 4,1 % pour la métropole.</p> <p>Toutefois, il y a nécessité de vérifier par une action complémentaire que ces jeunes sont effectivement en difficulté car il en ressort que d'autres facteurs seraient à prendre en compte : stress du jeune au moment de passer le test, difficulté dans le maniement du boîtier, désinvolture sur le moment...</p> <p>L'étude des forces et des faiblesses a montré que l'ensemble des acteurs est déjà mobilisé et que les initiatives sont nombreuses. Par contre, certains dispositifs pertinents sont à développer, le maillage de l'ensemble du territoire est à assurer et la communication associée à la mise en cohérence des actions à renforcer afin d'apporter des solutions aux problèmes générant les situations d'illettrisme.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et accompagner les acteurs de la Prévention afin de leur permettre d'apporter une réponse globale aux problèmes favorisant l'émergence des situations d'illettrisme chez les jeunes. • Renforcer la coordination entre les domaines de l'enseignement, de l'éducatif, du culturel et des loisirs, utiliser tous les outils et canaux de communication, pour atteindre les objectifs fixés. • Aménager un espace de travail commun réunissant les différents acteurs de la Prévention et créer une dynamique de réseau en faveur des jeunes en difficulté.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des acteurs aux réunions de synthèse annuelles (Juin et octobre) • Renforcement de la communication et des liens entre les acteurs par la formalisation du suivi des jeunes en difficulté • Nombre de projets accompagnés et aboutis
Territoire concerné :	L'ensemble de la Martinique
Public concerné :	Acteurs de la Prévention situés en amont et/ou en complémentarité avec le plan académique : communes, Département, Services déconcentrés de l'Etat, Rectorat, Associations
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un état des lieux en terme de besoins /réponses apportées : repérer et analyser les actions menées par les acteurs en liaison avec le projet académique et les projets en cours. 2. Apporter une information sur les dispositifs pertinents à développer en liaison avec les besoins diagnostiqués sur le territoire 3. Renforcer la cohérence et la complémentarité entre les dispositifs et projets éducatifs mis en place sur la Martinique pour assurer le maillage de l'ensemble du territoire : mettre en place deux rencontres annuelles des acteurs de la Prévention (courant premier et dernier trimestre) pour échanger, mutualiser, développer pratiques et moyens.
Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une réponse adaptée aux besoins diagnostiqués sur l'ensemble du territoire • Renforcer les liens entre l'Education Nationale et les autres acteurs de la prévention • Mettre en place un suivi des jeunes et des familles en difficulté sous forme d'une fiche navette élaborée en concertation

Pilote :	MRLCI en concertation avec le Comité de pilotage « Illettrisme » du Rectorat
Coût estimatif du projet / Moyens financiers mobilisables :	Etat, Communes, Département, Rectorat, Associations, fondations
Partenaires mobilisables :	Etat- Département- Communes- Education Nationale- Associations
Indicateur de suivi :	Tableau de bord : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Participation aux réunions de synthèse semestrielles • Nombre de projets aboutis • Outils de suivis mis en place
Calendrier / Echancier :	2015-2018
Autres actions liées	

 <p>VILLE DE LA TRINITÉ DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE</p>	<p>Axe IV : APPUI DES ACTEURS Orientation 1 : Animer-coordonner</p>
<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : PLAN COMMUNAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>La ville de La Trinité, dans le cadre de sa politique sociale, culturelle et éducative, souhaite mettre en place un plan communal de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion, et qui doit donc répondre aux orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter une prise de conscience collective. - Donner plus de lisibilité aux différentes réponses apportées (dispositifs existants, acteurs, modes d'action). - Créer une synergie locale et un maillage plus serré entre les différents acteurs de cette lutte au niveau de la commune et du département. - Proposer des actions complémentaires à l'offre existante tout en tenant compte des évolutions réglementaires prenant effet au 1^{er} Janvier 2015. <p>La municipalité se fixe comme objectif de développer une approche territoriale locale de prévention et de lutte contre l'illettrisme où la personne sera considérée dans sa globalité pour contribuer au renforcement du lien social et favoriser son insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Deux axes d'intervention sont préconisés par la ville pour asseoir une réflexion partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Citoyenneté et Insertion professionnelle et sociale - Axe 2 : Prévention avant 16 ans
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir localement l'émergence de situations d'illettrisme par la PREVENTION. • Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des publics en situation d'illettrisme du territoire. • Avoir des outils communs en termes de repérage des situations et accentuer la sensibilisation des professionnels d'accueils des publics pour mieux orienter. • Développer des actions et des coopérations complémentaires avec les acteurs expérimentés et éventuellement les nouveaux porteurs de projets. <p>Créer une passerelle entre la PREVENTION et la REMEDIATION pour adapter certaines actions déjà mises en œuvre en termes de prévention en direction des publics relevant de la REMEDIATION.</p>
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des personnels d'encadrement de la collectivité • Identification et remise à niveau des personnels en situation d'illettrisme • Susciter la création de lieux de formation diurne ou nocturnes en direction des adultes en situation d'illettrisme.
<p>Territoire concerné :</p>	<p>La Trinité</p>

Public concerné :	<ul style="list-style-type: none"> • Public de + 16 ans - Demandeurs d'emplois identifiés par le pôle emploi • Jeunes de 16-25 ans relevant d'un accompagnement par le dispositif Ecole de la 2^{ème} Chance et la Mission locale Nord Cabesterre • Publics Agés de + de 25 ans : pouvant être accompagnés par le CFAES • <u>Public</u> volontaire : Orienté par le Pôle Emploi, la Mission locale, le SMPI (service municipal de Prévention et d'insertion), les Assistantes sociales etc... • Personnels communaux • Parents d'enfants scolarisés en situation d'illettrisme.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des partenaires et des services dans l'identification, la sensibilisation et l'orientation des publics concernés • Accompagnement des organismes de formation dans la mise en œuvre d'actions adaptées aux différents publics en lien avec le Centre de Ressources Illettrisme, l'AGEFMA et le Conseil Régional.
Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des publics concernés • Remise à niveau des publics pour une meilleure insertion des Trinitéens, un mieux-être et contribuer au renforcement du lien social au sein de la cité.
Pilote :	Ghislaine GEGAL, Directrice de l'Action Sociale
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	30 000 €. <p>Locaux (Maisons de quartiers, Maison des associations, Maison de la famille, Maison de l'Insertion, Maison du Tourisme etc...)</p>
Partenaires mobilisables :	Mission de lutte contre l'illettrisme/CRI - Mission Locale Nord - Pôle Emploi - Rectorat – RSMA - AFPA /Ecole de la 2 ^{ème} Chance – AFPEE - ALCES – CAF - CAP Nord PLIE - CFAES- Club Soroptimist de Trinité / St Pierre – CRESS - CONSEIL GENERAL - CONSEIL REGIONAL (Partenaires associés dans le cadre des travaux liés à l'état des lieux dressés entre Novembre et décembre 2014).
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion du public - Essaimage de l'action de sensibilisation des professionnels - Evolution de la demande
Calendrier / Echéancier :	Début : Juin 2015
Autres actions liées	<p>Actions liées à l'axe II : Prévention avant 16 ans. Maintenir et valoriser les actions existantes menées par la médiathèque, le service culturel, la crèche municipale, le CCAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'éveil à la lecture « L'heure des bout'choux » - 3 – 7 ans • Bains de livres à la crèche municipale Frégate – 18 mois 3 ans • Accompagnement à la scolarité (CE1 – CM2) pilotée par le CCAS • Coup de pouce clé (élèves de CP)- (à venir) • Prix Eclats de vers (concours annuel de poésies individuel et collectif) mené depuis 12 ans à l'initiative du service culturel • Etc...

Axe 4

Gouvernance et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 2

Sensibiliser

<p>N° Fiche action : 3 Intitulé action : SENSIBILISATION DES ANIMATEURS DU RELAIS DE SERVICES PUBLICS (RSP) A L' INFORMATION ET AU REPERAGE DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME</p>	
Diagnostic et enjeux :	L'Espace Sud souhaite encourager les initiatives permettant l'accès aux droits sociaux des administrés du territoire sud.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Sensibiliser les animateurs du RSP, travailleurs de terrain dans leur mission d'accueil
Résultats attendus :	Améliorer le repérage des personnes en situation d'illettrisme en situation de non recours sur le territoire sud
Territoire concerné :	Espace Sud
Public concerné :	Animateurs RSP et chargé de mission RSP
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Le RSP est un dispositif qui vise par l'intermédiaire d'un véhicule de donner un accès aux droits sociaux aux administrés du territoire sud. Le travail de terrain effectué
Productions attendues :	
Pilote :	ESPACE SUD / EPA-OFE
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources propres • Partenariats
Partenaires mobilisables :	PARTENAIRES RSP
Indicateur de suivi :	Nombre de sessions de sensibilisation et de formation Nombre de participants
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	Fiches ESPACE SUD N°1 et 2

N° Fiche action : 1	
Intitulé action : MATINEES DE SENSIBILISATION SUR LE THEME « REPERER ET ACCOMPAGNER UN PUBLIC EN SITUATION D'ILLETTRISME » ET PARTICIPATION AUX JOURNEES NATIONALES D'ACTION CONTRE L'ILLETTRISME	
Diagnostic et enjeux :	<p>Ces structures de l'Économie Sociale et Solidaire sont des acteurs clés de la lutte contre l'exclusion et du développement solidaire sur le territoire.</p> <p>Une partie importante du public qu'elles accompagnent est en situation d'illettrisme. Le problème de l'illettrisme concerne des personnes de tous les âges dans des situations sociales, professionnelles très différentes.</p> <p>Le repérage des situations d'illettrisme est un enjeu fort d'autant que leurs manifestations sont peu visibles. L'enjeu consistera à installer un climat de confiance sans stigmatiser les porteurs de projets et de favoriser le dialogue, permettant ensuite un accompagnement et une orientation adaptés à leurs attentes.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<p>-> Sensibiliser les salariés des structures l'ESS à la fonction de repérage d'orientation des porteurs de projet en situation d'illettrisme »</p> <p>-> Formation professionnelle des salariés (CRESS) autour d'actions contribuant à la Lutte contre l'Illettrisme</p> <p>-> Mobiliser toutes les structures de l'ESS (SUD, CENTRE, NORD ATLANTIQUE et CARAIBE) autour des différents dispositifs contre l'Illettrisme</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un savoir-faire
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Les structures de l'ESS
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>-> Matinée de sensibilisation</p> <p>-> Formation professionnelle des salariés (CRESS)</p> <p>Dans le cadre des Journées Nationales d'action contre l'Illettrisme, sur la semaine du 8 Septembre, la CRESS Martinique organisera une CARAVANE DE L'ESS sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Caravane de l'ESS « AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME »</p>
Productions attendues :	
Pilote :	CRESS MARTINIQUE
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	UNIFORMATION – ANLCI - CRI
Indicateur de suivi :	<p>-> Nombre de structures de l'ESS</p> <p>-> Nombre de salariés CRESS</p>
Calendrier / Echancier :	2015-2018
Autres actions liées	



Axe IV : APPUI AUX ACTEURS
Orientation 2 : Sensibiliser

<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : SENSIBILISATION DES CHEFS D'ENTREPRISE A LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DANS LE CADRE DE JOURNEES « PORTES OUVERTES »</p>	
<p>Diagnostic et enjeux</p>	<p>Selon l'INSEE, en Martinique, parmi les personnes dans l'emploi, 15% sont en difficulté avec l'écrit et 10 %, réellement, en situation d'illettrisme</p> <p>Le repérage des adultes reste difficile à réaliser car ils mettent en place différentes stratégies de contournement, craignant d'être stigmatisés et mis à l'écart.</p> <p>Ces salariés risquent d'être confrontés à des situations mal comprises ou mal interprétées qui peuvent être lourdes de conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, • manque d'autonomie dans l'adaptation aux changements, • risque d'accidents du travail. <p>Or, le plus difficile pour un employeur réside dans le repérage de ces situations, et, afin d'éviter la stigmatisation des personnes, il est préférable de privilégier dans un premier temps l'analyse des situations de travail pour y repérer des « symptômes » d'illettrisme.</p> <p>La réforme de la formation professionnelle avec la loi du 5 mars 2014 met en place le Compte Personnel de Formation (CPF) qui permettra à tout actif demandeur d'emploi ou salarié de bénéficier en priorité d'actions de formation permettant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences professionnelles (S3CP).</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>La maîtrise des compétences de base par les salariés représentent pour l'entreprise, des enjeux essentiels, qu'ils soient liés à l'emploi, à la formation, à la gestion des ressources humaines, à la sécurité au travail, à la relation aux usagers, à l'accès à l'information et l'exercice de la citoyenneté, à la maîtrise des coûts économiques et sociaux, ou plus globalement, à la qualité de service.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des chefs d'entreprises • Apport d'information sur les dispositifs de lutte contre l'illettrisme et sur l'offre de formation de base existante sur le territoire martiniquais pouvant répondre à leurs besoins • Information sur les modalités de mise en œuvre et de gestion du Compte Personnel de Formation (CPF) en lien avec le socle S3CP.
<p>Territoire concerné</p>	<p>Martinique</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Employeurs</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre</p>	<p>Mise en place, avec le concours de la Mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme et la collaboration des OPCA concernés, de rencontres avec les employeurs, afin d'informer, de sensibiliser et de faciliter l'accès à la formation des salariés.</p>
<p>Productions attendues</p>	<p>Sessions d'information des employeurs</p>
<p>Pilote</p>	<p>MAISON DE L'ENTREPRISE</p>
<p>Coût estimatif du projet / Moyens financiers mobilisables</p>	<p>Ressources propres</p>
<p>Partenaires mobilisables</p>	<p>ANLCI – Mission régionale Illettrisme -- MEDEF - CONTACT ENTREPRISES - CGPME - OPCA et OPACIF de Martinique - FONGECIF</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées • Nombre d'entreprises informées • Accès à la formation des salariés
<p>Calendrier</p>	<p>Année 2015-2018</p>
<p>Autres actions liées</p>	

<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : MATINALE SUR LE THEME «L'ILLETTRISME EN ENTREPRISE OU COMMENT INTEGRER CET ENJEU DANS LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ?»</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Bien qu'il concerne un nombre important de salariés, le sujet de l'illettrisme dans l'entreprise reste tabou, et il reste difficile pour un chef d'entreprise, un DRH, de s'en emparer pour plusieurs raisons. Non seulement les salariés concernés occupent leur poste de travail sans grande difficulté depuis plusieurs années, mais ils expriment peu les éventuels obstacles rencontrés dans l'exercice de leur fonction du fait de leur non maîtrise des savoirs de base. Pourtant, les situations d'illettrisme sont un vrai handicap pour les salariés, à toutes les étapes de leur vie professionnelle : car même si leur emploi n'est pas un problème aujourd'hui, ces personnes pourraient être particulièrement en difficultés en cas d'évolution de l'activité de l'entreprise, de modification du contenu ou de leur environnement de travail (changement de collègues, échanges par email avec la hiérarchie, mise en place d'une démarche qualité avec toute la place importante prise par la traçabilité, etc.), et pour se reconvertir ou trouver un nouvel emploi.</p> <p>Dans le cadre de la semaine de la lutte contre l'illettrisme en Septembre prochain, Opcalia proposera à ses adhérents une matinale sur un thème repris de l'ANLCI «<i>L'illettrisme en entreprise ou comment intégrer cet enjeu dans la stratégie de développement de l'entreprise ?</i>». Il s'agira d'amener une réflexion sur la gestion de l'illettrisme au sein de l'entreprise et, sur les mesures à mettre en place pour aider au développement des compétences des salariés concernés.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agir contre l'illettrisme dans l'entreprise ; • Conscientiser les entreprises, au travers d'une approche économique de l'illettrisme, de son impact sur la qualité, la sécurité et la productivité de l'entreprise ; • Sensibiliser les salariés, en s'appuyant sur les IRP préalablement impliqué sur la démarche ; • Accompagner les entreprises en leur proposant des clés pour faciliter le repérage des salariés et pour mieux aborder la question de l'illettrisme avec les salariés
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪
<p>Territoire concerné :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département Martinique
<p>Public concerné :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérants, Directeurs, DRH, Responsable formations, IRP des entreprises adhérentes à Opcalia
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autour d'un petit-déjeuner, nous : ▪ Sensibiliserons les entreprises au repérage du public en situation d'illettrisme ▪ Présenterons les enjeux de cette problématique dans la stratégie de développement de l'entreprise (les conséquences possibles pour l'entreprise en cas de non détection, amélioration de compétitivité, etc...) ▪ Apporterons des solutions, des outils d'accompagnement ▪ Illustrerons par la présentation du bilan des actions 1001 lettres 2012-2014 et, des témoignages de réussite en entreprise suite à des parcours de formations 1001 lettres.
<p>Productions attendues :</p>	
<p>Pilote :</p>	<p>OPCALIA (Martinique)</p>

Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	1000 € Budget dédié OPCALIA
Partenaires mobilisables :	Souhait de partenariat (Mission régionale illettrisme, EPA-OFE Centre de ressource Illettrisme)
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'adhésion aux parcours 1001 Lettres - Nombre de médiateurs en entreprises formés
Calendrier / Echéancier :	Années 2015-2018 Actions reproductible chaque année à l'occasion de la semaine de lutte contre l'illettrisme (septembre) et une fois au cours du 1 ^{er} semestre de chaque année.
Autres actions liées	

Axe 4

Gouvernance et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 3

Professionaliser

	Axe IV : APPUI AUX ACTEURS Orientation 3 : Professionnaliser
N° Fiche action : 1 Intitulé action : FORMER LES ACTEURS DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE ET SOCIALE AU REPERAGE ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME	
Diagnostic et enjeux :	Il est nécessaire pour les acteurs de savoir identifier les difficultés liées à l'illettrisme avant de pouvoir accompagner le développement des compétences de base et sécuriser les parcours de formation d'un demandeur d'emploi.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Consolider la sensibilisation et la formation des acteurs de l'insertion professionnelle et sociale au repérage et à l'accompagnement des Demandeurs d'Emploi en situation d'illettrisme.
Résultats attendus :	Outiller les acteurs de l'insertion professionnelle et sociale afin qu'ils soient en mesure d'identifier les besoins des Demandeurs d'Emploi en situation d'illettrisme et de les accompagner vers l'emploi en leur proposant les parcours d'acquisition des compétences de base appropriés.
Territoire concerné :	Espace Sud
Public concerné :	Les professionnels de l'insertion professionnelle et sociale, de l'orientation et de la Formation qui interviennent sur le territoire, dans le cadre du PLIE de l'Espace Sud (référents de parcours) et de la mission locale (conseillers en insertion).
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une sensibilisation à la problématique de l'illettrisme auprès des acteurs de l'insertion professionnelle et sociale qui sont dans le PLIE de l'ESPACE SUD. • Proposer des actions de formation à l'accompagnement des publics en situation d'illettrisme
Productions attendues :	Constitution d'une banque d'outils
Pilote :	ESPACE SUD
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	EPA-OFE-CRI – MRLCI
Indicateur de suivi :	Nombre de sessions de sensibilisation et/ou modules de formation Nombre de bénéficiaires
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	Fiches ESPACE SUD N° 2 et 3



EPA-OFE

Axe IV : APPUI AUX ACTEURS
Orientation 3 : Professionnaliser

N° Fiche action : 3

Intitulé action : PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DU CHAMP DE LA FORMATION, DE L'ORIENTATION, DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (OFE) QUI INTERVIENNENT SUR DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Diagnostic et enjeux :

La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 définit les « Compétences clés » comme « **un socle de base pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société** ». Les compétences clés sont définies en l'occurrence comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Les compétences clés sont celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi.

Le positionnement du Centre Ressource Illettrisme au sein de l'EPA-OFE est stratégique en raison de sa mission de professionnalisation et d'outillage des différents acteurs intervenant dans la lutte contre l'illettrisme.

Il bénéficie par ailleurs d'expertises en termes d'ingénieries, d'accès à des études réalisées dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Il bénéficiera aussi d'une logistique commune de l'EPA-OFE pour la communication et la diffusion d'information : site Internet, journal, émission TV ...

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- développer une culture partagée de la lutte contre l'illettrisme
- définir un langage commun,
- harmoniser les pratiques,
- Professionnaliser
- mieux se connaître, optimiser le travail en réseau

Résultats attendus :

- Promotion des dispositifs portant sur la mise en œuvre des « Compétences clés »
- Développement, pour les personnes le plus éloignées de la qualification, du Socle commun de connaissances et de compétences professionnelles
- Capitalisation des bonnes pratiques

Public concerné :

Formateurs – Responsables pédagogiques - Conseillers en formation et en insertion – Prescripteurs – Bénévoles

Contenu et modalités de mise en œuvre :

1. Mise en place d'actions de professionnalisation :

- Appui aux organismes de formation et associations qui interviennent sur les savoirs de base et dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme
- Appui aux opérateurs du champ de l'orientation-formation-emploi (OFE) sur les compétences clés et sur le Socle commun de connaissances et de compétences professionnelles (S3CP)
- Mise à disposition de ressources documentaires (ouvrages, outils, plaquettes d'information, ...) et numériques (campus numérique)

2. Sensibilisation des partenaires et acteurs à la lutte contre l'illettrisme

- Organisation de session de sensibilisation

3. Information/communication

- Campagne de communication autour du numéro Vert d'information dédié à la lutte contre l'illettrisme

	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'émissions radio et TV • Publication diverses (plaquettes, site Internet, ...)
Pilote :	EPA-OFE
Coût estimatif du projet / Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	Etat – Région – ANLCI - Prestataires de formation externes
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées • Nombre de professionnels formés • Nombre de consultants reçus • Nombre de comptes ouverts sur le campus numérique • Nombre de partenariats
Calendrier / Echancier :	2015 pour l'ensemble des actions avec possibilité de reconduire en 2016 et 2017 les actions 2 et 3
Autres actions liées	



Axe IV : APPUI AUX ACTEURS
Orientation 3 : Professionnaliser

N° Fiche action : 1

Intitulé action : SAVOIR ANALYSER LES PARCOURS PROFESSIONNELS DU PUBLIC NE MAITRISANT PAS LES SAVOIRS DE BASE

Diagnostic et enjeux :

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Accompagnement nécessaire dans le cadre du CEP/CPF du public repéré en situation d'illettrisme. Les parcours professionnels devenant de moins en moins linéaires et afin de sécuriser les parcours, le conseiller doit développer ses compétences :

- Analyser des parcours
- Evaluer les actions de formation
- Favoriser la mobilité professionnelle

Résultats attendus :

Savoir accompagner et orienter dans le cadre du CEP/CPF le public ne maîtrisant pas les savoirs de base

Territoire concerné :

Public concerné :

Conseillers en insertion

Contenu et modalités de mise en œuvre :

- Analyser les parcours professionnels
- Utiliser l'entretien comme un outil d'évaluation
- Maîtriser les outils d'évaluation des actions de formation

Productions attendues :

Capitalisation des pratiques professionnelles du réseau

Pilote :

Pôle Emploi

Coût estimatif du projet
Moyens financiers mobilisables

Partenaires mobilisables :

EPA-OFE

Indicateur de suivi :

Nombre de sessions de sensibilisation, d'ateliers et de formation
Nombre de participants

Calendrier / Echancier :

2015-2018

Autres actions liées

Actions de professionnalisation du CRI

Axe 4

Gouvernance et appui aux acteurs

Fiche action – Orientation 4

Mesurer

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PREFECTURE</p>	<p>Axe IV : APPUI AUX ACTEURS Orientation 4 : Mesure de l'illettrisme</p>
<p>N° Fiche action : 1 Intitulé action : DISPOSER DE CHIFFRES ACTUALISES -RENOUVELER L'ENQUETE IVQ (INFORMATION VIE QUOTIDIENNE)</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Actuellement, deux enquêtes peuvent fournir des informations utiles à la mesure de l'illettrisme :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'enquête Nationale Information Vie Quotidienne conduite en 2011/2012 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques avec la participation de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. 2. L'enquête Régionale Information Vie Quotidienne conduite en 2014 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de la Martinique avec la participation de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. <p>Cette enquête régionale a fait l'objet d'une commande par la Préfecture de Martinique en 2014. La collecte s'est étalée de Mars à Décembre 2014 et les résultats devraient être disponibles pour le 2nd semestre 2015.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'évolution du phénomène en Martinique • Asseoir le plan 2011-2013 sur des chiffres actualisés • Adapter le dispositif aux besoins repérés
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du taux d'illettrisme • Atténuation/résorption des difficultés d'accès aux savoirs de base pour les bénéficiaires des actions mises en place dans le cadre du plan
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Tous publics</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation MOM/INSEE pour le renouvellement de l'enquête IVQ sur 2012 sur la base d'indicateurs identiques à l'étude 2006-2007 • Présentation des chiffres en
<p>Productions attendues :</p>	<p>Réalisation de l'enquête IVQ et publication</p>
<p>Pilote :</p>	<p>PREFECTURE</p>
<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers</p>	
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<p>MINISTERE DE L'OUTRE-MER - INSEE - ANLCI</p>
<p>Indicateur de suivi :</p>	<p>Réalisation de l'enquête</p>
<p>Calendrier / Echancier</p>	<p>Année 2015-2018</p>
<p>Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :</p>	

Axe 4

Gouvernance et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 5

Financer



Axe IV : APPUI AUX ACTEURS
Orientation 5 : Financer

N° Fiche action : 1

Intitulé action : ATELIER CHANTIER D'INSERTION – LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (SUPPORT A DETERMINER)

Diagnostic et enjeux	A travers sa politique de Développement Social Local, la CACEM veut désormais concevoir l'insertion comme un investissement, un accompagnement au « développement du pouvoir d'agir » des individus et des structures actives à travers la mobilisation des leviers tels que le logement, le développement économique, l'insertion, l'emploi, les transports, etc... mais aussi dans l'accompagnement des publics confrontés à l'illettrisme. En effet, cette problématique constitue l'un des freins pour une insertion durable de ces publics.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'employabilité des personnes en difficulté d'insertion sur le territoire ; • Proposer une offre d'insertion spécifique aux personnes en difficulté du territoire de la CACEM et qui sont confrontées à une problématique d'illettrisme. • Accompagnement social et professionnel des participants
Résultats attendus :	Acquisition des savoirs de base dans une dynamique d'accès à la citoyenneté et/ou de parcours vers l'emploi ; Acquisition des compétences clés dans le cadre d'un parcours vers l'emploi ;
Territoire concerné :	CACEM
Public concerné :	Personnes en difficulté d'insertion sur le territoire de la CACEM et qui sont confrontées aux problèmes liés à l'illettrisme- Jeunes et Adultes
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un cahier des charges • Appel à projet dans le cadre de la programmation de la Direction de l'Emploi et de l'Insertion de la CACEM
Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec le thème support retenu • Evaluation des compétences et plan de formation ou plan d'actions en rapport avec le projet
Pilote :	Direction de l'Emploi et de l'Insertion de la CACEM
Coût estimatif du projet	A définir
Moyens financiers mobilisables	FSE – CACEM – autres
Partenaires mobilisables :	MILCEM – CONSEIL GENERAL – CONSEIL REGIONAL – VILLES DE LA CACEM – CCAS – POLE EMPLOI... Autres partenaires et prestataires en lien avec le thème support de l'action
Indicateur de suivi :	A déterminer
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	



Axe IV : APPUI AUX ACTEURS
Orientation 2 et 6 : Sensibiliser et Financer

N° Fiche action : 1

Intitulé action : Cibler et orienter les allocataires en fonction de leur âge, situation professionnelle et de leur besoin (FLE, illettrisme, analphabétisme et fracture numérique)

Diagnostic et enjeux :

« Concentrer les actions sur deux priorités à des âges différents de la vie : d'une part en prévention de l'illettrisme chez les enfants et les adolescents, d'autre part en direction des plus de 45 ans et des résidents en zones rurales ou urbaines sensibles qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi » telle est la 2^{ème} orientation nationale issue des recommandations du CNFPTLV (*rapport remis le 16 décembre 2013 au Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et au Ministre de l'éducation nationale*). C'est dans ce cadre-là que la CAF souhaite s'investir du fait de son large champ d'intervention.

Nombreux sont les allocataires qui n'utilisent pas les services du Caf.fr du fait de la fracture numérique ou de l'illettrisme.

Faciliter et inciter les allocataires à l'usage des services simplifiés du Caf.fr.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Réduire la fracture numérique et lutter contre le non recours aux droits. Stratégiquement, il faut que les utilisateurs soient autonomes sur le site.
- L'objectif opérationnel est que l'allocataire en fasse un usage raisonné des services qui sont offerts.

Résultats attendus :

Augmentation des utilisateurs du site, moins de sollicitation sur les autres canaux de contact (accueil physique, téléphone).

Territoire concerné :

Martinique

Public concerné :

Personnes en situation d'illettrisme et fracture numérique.

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Services simplifiés offerts par le Caf.fr, accompagnement et formation des acteurs et mise en situation des usagers

Productions attendues :

Ateliers, réunions d'information collectives, supports didactiques

Pilote :

Responsable offre de service
 Copilote : volontaire au service civique

**Coût estimatif du projet
 Moyens financiers mobilisables**

Fonds propres

Partenaires mobilisables :

Partenaires de la Caf (cyber bases, CCAS, associations) structures qui ont pour objet d'accompagner les personnes sur les démarches administrative

Indicateur de suivi :

Diminution du taux d'illettrisme, augmentation du nombre de personnes autonomes.

Calendrier / Echéancier :

2015-2018

Autres actions liées

Rendez-vous des droits, caravane des droits, forum retraité, forums CLAG.



Conseil Général
de la Martinique

Axe IV : APPUI AUX ACTEURS
Orientation 5 : Financer

N° Fiche action : 2 Intitulé action : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA DANS LE CADRE DE LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	
Diagnostic et enjeux :	Repérer sans stigmatiser les personnes confrontées à l'illettrisme et les inciter à agir. Augmenter les opportunités de mise en parcours intégré d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion ou menacées de précarité
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Augmenter le nombre de personnes très éloignées de l'emploi bénéficiant d'un parcours d'insertion. Permettre aux bénéficiaires d'acquérir les connaissances de base et de s'engager dans un parcours de formation pré-qualifiant ou qualifiant ou d'occuper un emploi.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none">• Réactiver les facultés cognitives des personnes éloignées depuis longtemps des processus d'apprentissage,• Développer l'autonomie et les compétences sociales• Elaborer un projet professionnel valide.
Territoire concerné :	Le Département
Public concerné :	Les bénéficiaires des minimas sociaux mais également les personnes en recherche d'insertion et les travailleurs pauvres.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Cette mesure est adaptée aux besoins des publics en exclusion qui ne maîtrisent pas les compétences et connaissances de base. A ce titre, une approche personnalisée et individuelle du bénéficiaire doit permettre la levée des situations de blocage et passer par une diversification des modes d'apprentissage. Il faudra également prévoir des passerelles entre l'acquisition des savoirs de base et les exigences professionnelles et les besoins de la vie quotidienne. Organismes chargés du suivi des bénéficiaires des minimas sociaux
Productions attendues :	Support pédagogique et bilans d'étapes
Pilote :	Conseil Général/ DGA1/Direction de l'Insertion
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	A définir. Le Conseil Général
Partenaires mobilisables :	Europe, DIECCTE, Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE, CCAS, CAF, Conseil Régional,
Indicateur de suivi :	Qualitatifs : Nombres de lauréats aux tests d'évaluation Nombre de mise en parcours d'insertion Typologie des bénéficiaires Quantitatifs : Nombre de situation signalées et prise en charge
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	Evaluation des pré-requis sociaux et familiaux Evaluation des compétences clés dans la sphère éducative et familiale

  DAC-Martinique	Axe IV : APPUI AUX ACTEURS Orientation 6 : Financer
N° Fiche action : 1 Intitulé action : Co-financement d'actions en lien avec les opérations nationales de la DAC autour de la langue française	
Diagnostic et enjeux :	L'opération « Dis-moi dix mots » est organisée par la Direction des Affaires Culturelles – DAC- et invite chaque année le public à découvrir dix mots choisis avec les partenaires francophones de l'Opération (la Belgique, la Suisse, le Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie).
Objectifs stratégiques et opérationnels :	La Direction des affaires culturelles apporte son soutien et son appui aux partenaires qui la sollicitent : <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèques municipales • Structures travaillant dans le champ de l'illettrisme dans le cadre des contrats de ville • Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) via des actions de lutte contre l'illettrisme au centre pénitentiaire de Ducos • -intervenants et porteurs de projets dans le cadre de l'EAC (Éducation artistique et culturelle) ⇒ Relais de l'opération nationale « Dis-moi dix mots » organisée par la Délégation à la langue française et aux langues de France ⇒ Mise en relation de porteurs de projets
Résultats attendus :	
Territoire concerné :	Tout le département
Public concerné :	Partenaires institutionnels, acteurs de la culture, de l'insertion et de la formation
Contenu et modalités de mise en œuvre :	
Productions attendues :	Selon le projet
Pilote :	Direction des affaires culturelles de Martinique
Coût estimatif du projet Moyens financiers mobilisables	
Partenaires mobilisables :	Collectivités territoriales, associations, acteurs culturels impliqués dans la lutte contre l'illettrisme, autres services de l'Etat (Spip, PJJ...)
Indicateur de suivi :	Nombre de dossiers instruits
Calendrier / Echéancier :	2015-2018
Autres actions liées	Opération « Dis-moi dix mots »



Les engagements du Plan Régional pour la Prévention et la Lutte contre l'Illettrisme (PRPLCI)

2015-2018

Ces engagements sont repris dans la charte d'engagement à laquelle peuvent souscrire tout partenaire impliqué dans la lutte contre l'illettrisme.

_

La prévention et la lutte contre l'illettrisme constituent la priorité des institutions signataires de ce document qui s'engagent à placer au cœur de leur action, cette orientation.

Les signataires s'engagent, dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme ci-devant, à conjuguer leurs efforts, à mobiliser les moyens logistiques et financiers dont ils disposent afin de mener, suivre et évaluer, de manière efficace et lisible, des actions concertées en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, dans le respect de leurs compétences.

ARTICLE 1 : OBJET ET CONTENU DU PLAN

Le Plan régional de prévention et de Lutte contre l'Illettrisme qui sera déployé sur la période 2015-2018.

Outre les objectifs généraux, ce plan précise les publics visés en priorité, les principaux axes d'intervention, les moyens des partenaires signataires, les conditions de réalisation des actions à mettre en œuvre et de leur évaluation.

ARTICLE 2 : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens humains et financiers dont ils disposent pour atteindre les objectifs visés.

Il s'agit notamment :

- Des moyens inscrits au CPER 2014-2020 et dans le Programme Opérationnel du FSE 2014-2020,

- Des moyens propres aux services de l'Etat : Préfecture, DIECCTE, CSNM, DAC, DTPJJ, RSMA-M, Centre Pénitentiaire de Ducos ;
- Des moyens propres de l'Académie de la Martinique sur la partie Prévention de l'illettrisme par des actions spécifiques depuis l'entrée en grande section jusqu'au BTS avec l'appui d'un Comité de pilotage constitué de trois IEN du 1^{er} et du 2nd degré ;
- Des moyens propres du Conseil régional en matière de formation professionnelle des publics fragilisés par la mise en place de dispositifs spécifiques avec l'appui de l'EPA-OFE (formations de base, remise à niveau et compétences clés, professionnalisation), en direction des CFA pour les apprentis en difficulté avec les savoirs et compétences de base (CFA URMA, CFA BTP, CFA AGRICOLE), en direction du réseau E2C (Nord, Sud et Centre) et sur le décrochage scolaire ;
- Des moyens propres du Conseil général (BDP, Service de l'insertion et de l'action sociale) en direction des publics de la petite enfance jusqu'aux séniors ;
- Des moyens propres des Communautés d'agglomération (ESPACE SUD, CACEM, CAP NORD) en matière d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ;
- Des moyens propres de la CAF dans le cadre de l'accompagnement de leurs bénéficiaires dans leur démarche de dématérialisation des prestations ;
- Des moyens et/ou ressources propres aux partenaires associés à cette charte et ce plan : ANLCI, le Centre Ressources Illettrisme, AGEFOS-PME, ANFH, AREF-BTP, CNFPT, FAFSEA, OPCALIA, UNIFORMATION, POLE EMPLOI, MAISON DE L'ENTREPRISE ;
- Dans le cadre de partenariats avec les structures d'accueil et prescripteurs : les Missions Locales du Centre (MILCEM), de l'Espace Sud et du Nord, ainsi que les acteurs de la société civile (CROIX-ROUGE) ;
- Dans le cadre de partenariats avec les associations (APFEE-Coup de pouce clé – AMIPRO – LABO DES HISTOIRES - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FOL – CRESS de la Martinique) ;
- Dans le cadre de la mise en place du Plan communal de prévention et de lutte contre l'illettrisme de la Ville de La Trinité.

Un référent responsable du suivi des actions menées sera désigné par chacune des instances précitées.

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE

Le dispositif de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme en Martinique s'articulera comme suit :

1. Un comité de pilotage
2. Un comité technique
3. Une animation régionale avec des groupes de travail thématiques

Le fonctionnement de chacune de ces instances de gouvernance est décrit ci-après.

1-Le comité de pilotage :

A) composition et présidence :

- Il est composé des membres signataires de la Charte de partenariat et du plan,

- Sa présidence annuelle est assurée par l'un des 3 membres fondateurs : l'Etat (Préfecture et Académie), la Région et le Département puis la CTM

Pour la période 2015-2016, la présidence sera assurée par **la Préfecture de Martinique**.

B) Pilotage stratégique et animation :

- Sous l'autorité de la présidence en cours, un pilotage stratégique collégial est assuré par les membres fondateurs
- L'animation technique du dispositif est assurée par la Chargée de mission régionale de l'ANLCI

C) Mission et périodicité :

Le comité de pilotage :

- Définit une politique régionale concertée interinstitutionnelle de prévention et de lutte contre l'illettrisme
- Arrête les orientations et les moyens du plan d'orientation stratégique **annuel** ainsi que les modalités d'évaluation, de mesure et de bilan.

Il se réunit au moins deux fois par an pour :

- Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre par le Comité technique annuellement,
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan à partir des différents types d'indicateurs présentés dans les fiches action qui le composent,
- Décider des éventuels réajustements,
- Capitaliser, communiquer et diffuser les actions menées et les résultats.

Le comité de pilotage restreint peut faire appel à toute expertise interne et/ou externe qu'il juge nécessaire.

2- Le comité technique :

A) Définition et composition :

Le comité technique regroupe les référents nominatifs des signataires de la charte et des partenaires associés.

B) Mission et périodicité :

A partir des orientations du Comité de pilotage, il assure la mise en œuvre des actions, chaque référent étant responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de son/ses action(s).

3- L'animation régionale

L'animation régionale est composée :

- Des actions d'animation du dispositif mises en œuvre par la Chargée de mission régionale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme de l'ANLCI
- La réunion des groupes de travail thématiques mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan régional. 4 axes de travail ont été définis :

1. **Axe Prévention de l'illettrisme**
2. **Axe Accompagnement des 16-25 ans**
3. **Axe Savoirs de base et monde du travail**
4. **Axe Gouvernance et appui aux acteurs**

Cette instance est réunie par la Chargée de mission régionale pour approfondir l'une ou l'autre des thématiques liée aux actions mises en œuvre. Les travaux réalisés en atelier sont transmis au Comité technique qui en rend compte au Comité de pilotage.

Le secrétariat des séances des différentes instances et le compte-rendu sont assurés par la Mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme

ARTICLE 4 : ELARGISSEMENT DU PARTENARIAT

Pour atteindre les objectifs fixés, de nouveaux partenariats pourront venir en appui du Plan Régional Illettrisme avec des organismes et institutions issus du monde de l'entreprise, du monde économique et de la société civile.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CHARTE

La présente charte prend effet dès sa signature pour la durée du Plan Régional pour la Prévention et la Lutte contre l'Illettrisme 2015-2018.

Cette charte peut être modifiée par avenant.

Fait à Fort de France, le 7 septembre 2015.

Fabrice RIGOULET-ROZE

Le Préfet de la région Martinique

Serge LETCHIMY

Le Président du Conseil Régional de Martinique

Josette MANIN

La Présidente du Conseil Général

Catherine BERTHO LAVENIR

La Rectrice de l'académie

Hervé FERNANDEZ

Le Directeur de l'ANLCI